la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTRÉAL, MARDI 13 JUIN 1978, 94e ANNÉE, no 32, 68 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS
Abitibi Côte Nord 30c
ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI $1.75

METEO
Nuageux avec averses
Minimum: 17 Maximun: 23
Demain: Ensoleillé avec passages nuageux
Détails à la page A 2

"Jalons du renouvellement de la fédération canadienne"

Trudeau entend agir maintenant

• Les mentalités ont évolué • Une approche "conciliante"

par Paul LONGPRÉ
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — C'est sous le signe de la conciliation et de la concertation que le premier ministre Trudeau a dévoilé hier aux Communes les grands principes sur lesquels il voudrait asseoir la Constitution dont il entend doter le Canada pour 1981.

Ce document, intitulé «Jalons du renouvellement de la fédération canadienne», constitue en somme le prolongement de celui que LA PRESSE publiait vendredi dernier en exclusivité. Il ne donne pas cependant les moyens et les réformes concrètes que le gouvernement d'Ottawa tentera de faire accepter par le parlement et les Canadiens d'ici le premier juillet 1979, date qui correspond, incidemment, à quelques jours près, à l'expiration de son mandat électoral.

Texte intégral

LA PRESSE publie aujourd'hui le texte intégral des propositions constitutionnelles de M. Trudeau dont elle avait dévoilé en primeur vendredi un substantiel résumé.

— pages A 10 à A 14

Le gouvernement révélera les moyens qu'il entend prendre pour traduire dans les faits sa réforme constitutionnelle dans un projet de loi qui sera déposé aux Communes au plus tard le 30 juin. Ce projet de loi portera principalement sur quatre volets de la réforme, ceux qui sont proprement du ressort du gouvernement fédéral: a) déclaration des objectifs de la fédération canadienne; b) charte des droits et libertés, incluant les droits linguistiques; c) remplacement du Sénat par une nouvelle Chambre de la Fédération; d) nouveau mode de nomination des juges de la Cour suprême.

Ceci constitue la première phase de la réforme proposée par M. Trudeau. La deuxième phase, de loin la plus délicate, porte sur la répartition des pouvoirs entre Ottawa et les provinces, sur une éventuelle procédure d'amendement de la constitution et sur son «rapatriement», l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui nous tient lieu présentement de constitution, ne pouvant être amendé que par recours au Parlement de Westminster. «Pareil recours, souligne le livre blanc de M. Trudeau, n'est rien de moins qu'une indignité pour un pays indépendant.»

édito

• Le débat prend un caractère concret

par Marcel ADAM

— page A 4

Conciliation et concertation

Malgré la fuite de la semaine dernière, qui est venue déranger le scénario préparé par le gouvernement Trudeau pour tirer le

— Voir FÉDÉRAL en page A 6





Denise Filiatrault

Bien trop mignonne

A là suite de la présentation de «Je suis loin de toi, Mignonne» au réseau français de Radio-Canada samedi soir, 200 personnes ont téléphoné à la société d'Etat pour protester. Ce n'est pas surprenant, souligne Louise COUSINEAU, compte tenu des scènes osées que contient le film de Claude Fournier et de l'heure, 20h, où il a été présenté. Nombreux sont les enfants qui s'étaient installés avec leurs parents devant le petit écran, sans se douter de ce qu'ils verraient.

— page C 6

L'indépendance

La CEQ va réfléchir encore un an

— page B 13

Treize noyés

Tous avaient la ceinture de sauvetage

par Georges LAMON
envoyé spécial de LA PRESSE

VILLE-MARIE, Québec — L'excursion en canot des écoliers de l'école St. Hohn's, près de Toronto, s'est terminée de façon tragique lorsque 12 étudiants et un de leurs moniteurs se sont noyés dans le lac Témiscamingue.

Agés de 10 à 15 ans, les écoliers faisaient partie d'un groupe de 27 étudiants et quatre moniteurs venus remonter le lac en canot, dans le cadre de leur expédition traditionnelle de fin d'année qui devait durer trois semaines.

Dix-huit survivants ont réussi à gagner les rives du lac Témiscamingue. Selon la police, ils souffrent tous de choc nerveux.

D'après les premiers témoignages, la tragédie a été provoquée par les vents violents qui soufflaient dimanche. Un premier canot aurait chaviré. Un deuxième s'est alors porté au secours de la première embarcation et a chaviré à son tour. Un troisième canot est intervenu, subissant le même sort que les deux premiers.

Seul le quatrième canot de bois de l'expédition a réussi à gagner la rive, rescapant 18 personnes. Les survivants n'ont pu retourner porter secours à leurs camarades, la violence des vents les en empêchant.

C'est un pilote de la société Hélicoptères Trans-Québec, Gary Smith, qui a découvert la tragédie hier matin, au cours d'un vol à destination d'Ottawa.

Le pilote a d'abord repéré deux canots chavirés et les corps de deux victimes dont les gilets de sauvetage étaient attachés aux embarcations. Tous les participants à l'expédition, victimes et survivants, portaient le gilet de sauvetage.

M. Smith a immédiatement communiqué avec les autorités par radio et la police a rassemblé une équipe de sauveteurs pour trouver des survivants.

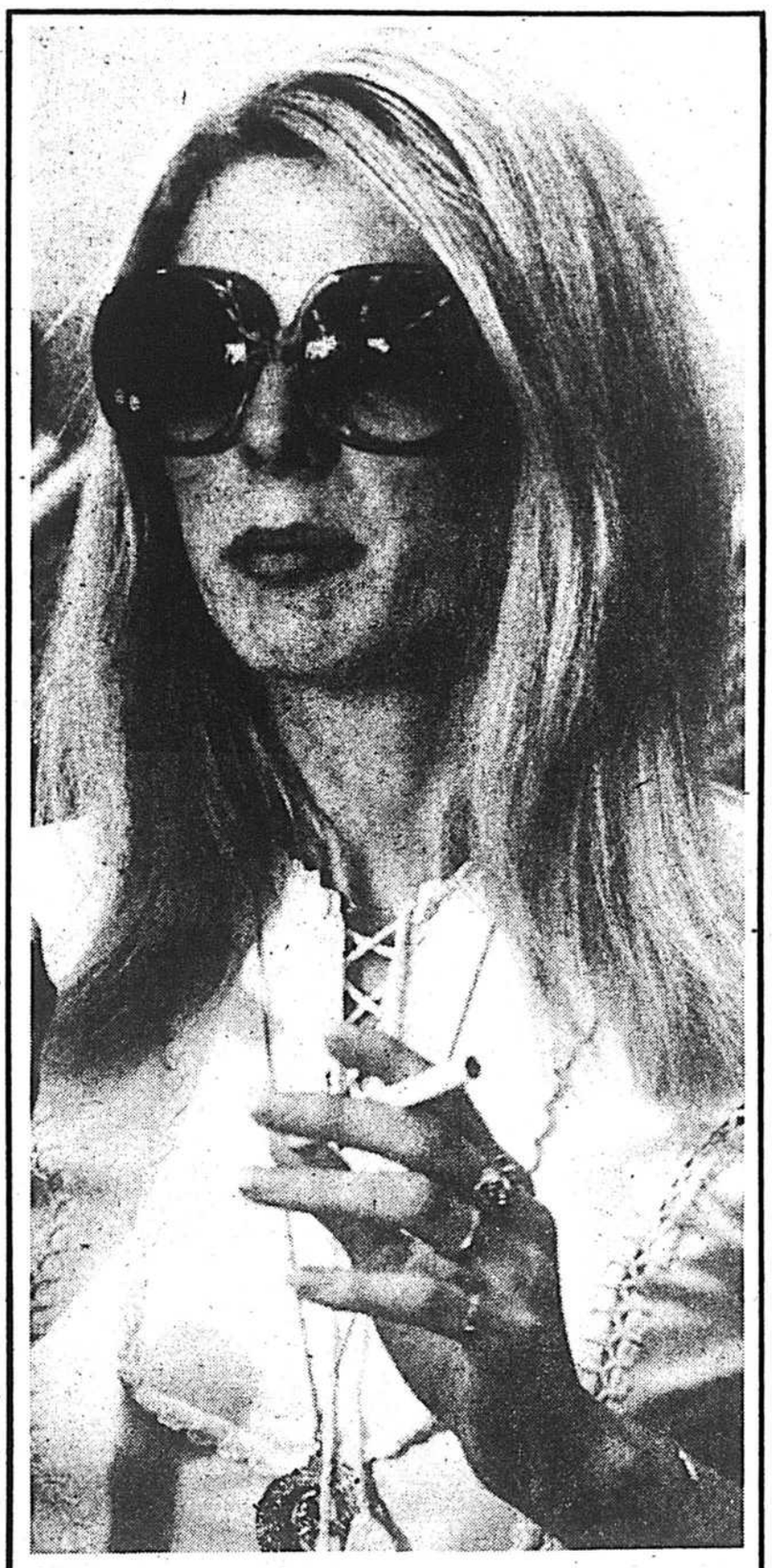
Le lac Témiscamingue est long et étroit, mesurant 130 kilomètres de long. Il sépare l'Ontario du Québec à cet endroit. Les étudiants de l'école St. John's devaient faire 700 milles en ca-

— Voir ST. JOHN'S en page A 6

le monde

La famille Frangié assassinée à l'aube par la Phalange

— page C 10



Il manquait le tapis rouge

Jocelyne Deraîche, l'amie de Jacques Mesrine, a fait une entrée remarquée hier à l'aéroport de Mirabel, après avoir été expulsée de France. Accompagnée de son avocat, Me Raymond Daoust, Mlle Deraîche a accepté de répondre aux questions des journalistes, ne pouvant dissimuler un petit accent parisien, souvenir de son séjour dans les prisons françaises.

— page A 3

Chômage: 11.5 p.c. au Québec

OTTAWA (PC) — Le taux désaisonnalisé de chômage a encore augmenté au Québec au cours du mois de mai alors qu'il s'est maintenu à son niveau le plus élevé depuis la crise des années 30, soit 8.6 p. cent, dans l'ensemble du Canada.

Au Québec, le taux est passé de 11.2 à 11.5 p. cent, le mois dernier. Le chômage a aussi augmenté en Ontario (de 7.4 à 7.5 p. cent) et en Colombie-Brotannique (de 7.7 à 8 p.c.).

Dans l'ensemble du pays, le nombre absolu de chômeurs a baissé de 66,000, s'établissant à 933,000, selon les données publiées ce matin par Statistique Canada. C'est encore beaucoup plus qu'en mai 1977, alors que 824,000 personnes se cherchaient du travail.

Le nombre de personnes ayant un emploi était estimé à 10,118,000, le mois dernier, comparativement à 9,752,000, en avril et à 9,822,000, il y a un an.

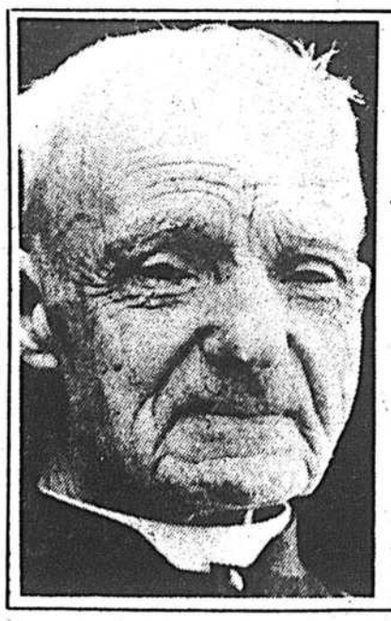
Les possibilités d'emploi se sont légèrement améliorées pour les hommes, mais ont diminué pour les femmes. Le taux de chômage chez les jeunes hommes de 15 à 24 ans est passé de 16.1 à 15.8 p. cent.

Une main de métal qui vit

BRISBANE (AFP) — Une main artificielle électrique qui permettra de reproduire partiellement la sensation du toucher, a été mise au point, après six ans de travaux, par les savants de l'Université du Queensland (État de l'est de l'Australie).

Un professeur de cette université, le Dr Gerald Shannon, a expliqué que cette prothèse est dotée d'un moteur électrique permettant l'ouverture et la fermeture du pouce et de l'index.

Deux personnes ont expérimenté cette invention pendant six mois, et ont appris à mesurer le degré de fermeté avec lequel ils saisissent un objet.



Le vénérable frère André recevait jusqu'à quarante malades à l'heure

par Jules BÉLIVEAU

«Vous avez appris là une grande nouvelle...

— Une bien grande nouvelle, de fait. J'étais très ému!»

Le père Emile Deguire, de la Congrégation des Pères de Sainte-Croix, ne s'arrête pourtant pas très longtemps sur cette émotion qu'il a ressentie lorsque, comme tout le monde, il a appris au cours des dernières heures que le frère André venait d'être déclaré vénérable par Rome. Tout de suite, il veut raconter celui qu'il a connu il y a déjà quelque 50 ans. Les faits et gestes de l'humble frère portier du collège Notre-Dame, devenu «le fondateur de l'Oratoire Saint-Joseph», constituent une matière particulièrement abondante. Et, ce qui ne simplifie pas les choses, le Père Deguire, qui est aujourd'hui âgé de 81 ans, a la mémoire toujours vive.

«Lorsque je suis arrivé à l'Oratoire Saint-Joseph, dit-il, le frère André avait 77 ans et j'en avais 26. J'étais donc suffisamment jeune pour le voir avec des yeux neufs. Et ce qui m'a frappé chez lui, à l'époque, et ce qui n'a jamais cessé de me frapper jusqu'à sa mort, c'est qu'il n'avait rien d'exagéré dans ses façons d'agir.»

Le Père Deguire soulignera plus tard, toujours avec la plus grande simplicité, qu'il a aussi été fortement impressionné par le fait que le frère André avait «le don de guérison a son insu». Lorsque des gens, nombreux, guérissaient de leurs maladies après s'être entretenus avec lui, explique-t-il, le frère André tenaient à ce qu'ils sachent que «ce n'était pas sa faute»: «C'est le bon Dieu qui vous a guérie», disait-il à chacune de ces personnes. Et il parlait souvent de la force de l'intercession de saint-Joseph, mais jamais de la sienne.

Un brin d'impatience

Au sujet des quelques mouvements d'humeur que peut avoir eus le frère André surtout vers

— Voir FRÈRE en page A 6

sommaire

Arts et spectacles
— Informations: C 6
— Horaires: C 8
Bandes dessinées: D 6
Décès, naissances, etc.: D 14
Économie: D 1 à D 5
Éditorial: A 4
Êtes-vous observateur?: C 15
Horoscope: D 6
L'auto: B 10
Le monde: C 10, C 11
Mon oeil sur Montréal: C 8
Mot mystère: D 6
Mots croisés: D 6
Jardins-maisons: D 12
Petites annonces: C 12 à C 17, D 8 à D 13
Radio et télévision: C 8
ROMAN
— Mort d'un général: C 13
Sports: B 1 à B 9
Vivre aujourd'hui: C 1 à C 4

Maurice Bellemare aux soins intensifs

par Louis FALARDEAU
de notre bureau de Québec



Photo LA PRESSE

M. Maurice Bellemare

QUÉBEC — Même si son état de santé "évolue bien", M. Maurice Bellemare a passé la nuit à l'unité des soins intensifs de l'hôpital Saint-Joseph de Trois-Rivières où il a été conduit dimanche soir après avoir été victime d'un malaise cardiaque.

Ses médecins ne sont pas encore en mesure de dire quelle est la cause de ce malaise et on ne saura probablement qu'aujourd'hui à la suite d'examens poussés s'il s'agit d'un infarctus. Le dernier bulletin de santé publié par l'hôpital ne fait que confirmer les "troubles cardiaques" et un "léger débalancement diabétique assez bien contrôlé pour l'instant". On ajoute que son rythme cardiaque est régulier et que son état est satisfaisant et évolue bien.

M. Bellemare s'est senti mal au moment où il se rendait prononcer une conférence à Saint-Alexis-des-Monts dans le comté de Maskinongé. Le doyen de l'Assemblée nationale — il y a été élu pour la première fois en 1944 — souffre du diabète depuis plusieurs années et des complications survenues il y a un peu plus d'un an l'avaient obligé à passer tout l'été 77 à l'hôpital ou en convalescence.

Il n'était revenu à Québec que le 9 septembre pour assister au dévoilement de la statue de son premier chef politique, qui est aussi son maître et son idole, Maurice Duplessis.

Ses médecins lui avaient recommandé avec insistance à l'époque d'abandonner la vie politique, considérant que son état de santé ne lui permettait plus de subir le stress et les horaires irréguliers qu'impose l'Assemblée nationale.

Mais le vieux lutteur de Johnson avait carrément refusé de suivre ces conseils, se contentant de répondre qu'il n'avait pas l'intention de mourir dans son lit. Il s'était toutefois imposé un régime de travail moins sévère, ne participant plus aux séances du soir et se mettant au lit dès 20h00. Mais ces bonnes résolutions n'avaient pas tenu longtemps et il est un de ceux qui a participé jusqu'au bout à la séance marathon qui a pris fin à 5h15, mercredi dernier, la veille de son soixante-sixième anniversaire.

Il avait également conservé la lourde tâche de leader parlementaire de son parti et était de toutes les commissions parlementaires traitant des lois du travail. Surtout, il n'avait en rien changé son style agressif et bagarreur qui l'amenait à faire de saintes colères "spontanées", la plupart du temps bien préparées par le merveilleux comédien qu'il est.

M. Bellemare ne reviendra évidemment pas à l'Assemblée nationale avant longtemps. Ses collègues lui ont unanimement offert leurs voeux de prompt rétablissement. En attendant, c'est le leader adjoint Yvon Brochu qui le remplace.

Lévesque veut négocier pétrole et électricité

Energie: la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'est prêtes à collaborer

par Pierre-Paul GAGNE
envoyé spécial de LA PRESSE

WHITEFIELD, N. H. — Les Premiers ministres des cinq provinces de l'est du Canada et les gouverneurs des six états de la Nouvelle-Angleterre ont adopté une résolution commune, hier, dans laquelle ils se promettent une assistance mutuelle pour tenter de régler, à l'avenir, tout problème relatif aux échanges d'électricité et à l'approvisionnement en pétrole raffiné.

Dans la même résolution, ils demandent par ailleurs à Washington et à Ottawa de faire preuve d'une plus grande flexibilité et de plus de coopération dans le but de permettre à chacune des régions de la Nouvelle-Angleterre et de l'Est du Canada d'améliorer son sort au plan énergétique.

C'est cette question, la question énergétique, qui a dominé presque exclusivement la première journée des travaux de la sixième Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Whitefield, un merveilleux hameau de paix et de sérénité, situé en plein milieu des Montagnes Blanches, au New Hampshire.

Comme l'annonçait *LA PRESSE* hier, le Premier ministre Lévesque a profité de son intervention pour demander aux états de la Nouvelle-Angleterre d'acheter dorénavant une partie de leurs besoins en pétrole raffiné à partir des raffineries déjà installées au Québec et qui ne fonctionnent pas à pleine capacité.

En contre-partie, il a fait miroiter la possibilité pour le Québec de solutionner une partie des problèmes de manque d'électricité des états de la Nouvelle-Angleterre en signant avec ceux-ci des contrats du type de celui qui vient d'être négocié entre l'Hydro-Québec et la New York Power Authority.

A cet égard, M. Lévesque n'a pas manqué de signaler que lorsque le projet de la Baie James sera terminé, il restera un potentiel hydro-électrique économiquement exploitable d'une importance d'environ une fois et demie la Baie James.

«A mesure que notre réseau grossit, a dit M. Lévesque, nous prévoyons des échanges d'électricité plus importantes que par le passé avec nos voisins immédiats. La nouvelle ligne de 765 KV reliant le Québec à l'état de New York sera bientôt en service. Pour cette raison, l'Hydro-Québec a soumis un projet pour exporter ses surplus d'énergie, un surplus qui pourrait atteindre plus de 10 milliards de kilowatts-heure par année en 1983.»

Comme on le sait, les états de la Nouvelle-Angleterre s'approvisionnent pratiquement exclusivement à partir de l'Amérique latine pour combler leurs besoins en matière de pétrole raffiné, cependant que les raffineries du Québec et des provinces de l'Atlantique sont loin de fonctionner à pleine capacité. Même s'il ne l'a pas dit publiquement hier, la proposition du Premier ministre Lévesque viserait à ce que les états de la Nouvelle-Angleterre achètent une partie de leurs besoins aux raffineries du Québec et des provinces Maritimes ce qui permettrait d'en augmenter le rendement presque à 100 p. cent dans le cas des entreprises québécoises.

De façon générale, la proposition québécoise a été bien accueillie par les gouverneurs des états américains qui ont promis au Premier ministre Lévesque de l'étudier très attentivement.

Assurance-automobile

Sur un autre plan, M. Lévesque a profité de son voyage à Whitefield pour rassurer les Américains, à l'approche de la saison touristique, sur les conséquences pour les touristes de l'application au Québec du nouveau régime d'assurance-automobile.

Beaucoup d'Américains se plaignent, semble-t-il, du fait que le régime québécois ne permet pas d'intenter de poursuites judiciaires dans les cas d'accidents avec blessures corporelles.

Sur ce sujet, M. Lévesque a rappelé les longueurs interminables qui se produisaient avec l'ancien régime et il a souligné le fait que les touristes en vancances au Québec jouiront des mêmes indemnités, s'ils ne sont pas responsables de l'accident, que tous les Québécois. S'ils conduisent une voiture immatriculée au Québec, ils jouiront également des mêmes indemnités sans égard à la responsabilité.

M. Lévesque a par ailleurs rappelé que la loi de l'assurance-automobile permettait à la Régie québécoise de conclure des ententes avec d'autres gouvernements en vue, en quelque sorte, d'accords de réciprocité en cette matière.

Lobbying

Pour le reste, la Conférence s'est poursuivie dans la plus pure tradition de ce genre de réunions, c'est-à-dire bien plus un événement mondain qu'une austère conférence. Ainsi, les participants à la Conférence ont passé bien plus de temps, depuis dimanche soir, en banquets et autres plaisirs de la vie du même type qu'à l'intérieur de la salle de conférence où ils ont expédié leurs travaux en environ deux heures et demie hier matin.

Il faut dire que le lobbying que les politiciens font parfois entre un verre de martini et quelques bouchées de crevettes porte de temps à autre des fruits.

Ainsi, les politiciens de la Nouvelle-Angleterre ont prêté une oreille favorable au lobbying québécois en faveur de la «fête du retour aux sources», fête qui aura lieu les 2 et 3 juillet prochains pour commémorer le 370e anniversaire de fondation de la ville de Québec et pour laquelle le gouvernement québécois aimerait bien obtenir un certain succès politique en réussissant à y attirer de nombreux Américains. Il faudra donc s'attendre à voir quelques dignitaires de la Nouvelle-Angleterre au début de juillet, à l'intérieur des murs de la Vieille Capitale.

Signalons finalement que c'est la province de Québec qui a été choisie pour tenir, l'an prochain, la prochaine Conférence de ce type et que le Premier ministre Lévesque, ainsi que le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, ont dû repartir pour Québec, dès hier soir, en raison des travaux accélérés qu'impose la fin de la session à l'assemblée nationale.

LA MÉTÉO

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: 17 Maximum: 23	
Nuageux avec averses	Ensol., pass. nuageux

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi		15	Averses	Ens., moins froid
Outaouais		23	Nuageux avec averses	Ensol., pass. nuageux
Laurentides		20	Nuageux avec averses	Ensol., moins froid
Cantons de l'Est		23	Orages suivi d'un dég.	Beau moins froid
Mauricie		20	Nuageux avec averses	Ensol., moins froid
Québec		23	Orages suivi d'un dég.	Déga., moins froid
Lac-Saint-Jean		18	Nuageux avec averses	Dégagement
Rimouski		20	Averses et orages	Averses
Gaspésie		20	Averses et orages	Averses
Baie-Comeau		20	Averses et orages	Averses
Sept-Iles		20	Nuageux avec averses	Averses

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique		Victoria	9	18
Alberta		Edmonton	7	22
Saskatchewan		Regina	4	22
Manitoba		Winnipeg	5	20
Ontario		Toronto	18	28
Nouveau-Brunswick		Fredericton	11	28
Nouvelle-Écosse		Halifax	9	19
Ile-du-Prince-Edouard		Charlottetown	12	26
Terre-Neuve		Saint-Jean	7	18

si vous partez...

vers les capitales

Amsterdam	14	Londres	14	Stockholm	12
Athènes	29	Le Caire	34	Sydney	11
Berlin	13	Lisbonne	18	Tokyo	23
Bruxelles	13	Madrid	25	Tunis	28
Casablanca	20	Moscou	17	Vienne	20
Genève	20	Paris		Varsovie	11
Hong Kong	29	Rome	25		

vers les plages

Acapulco	26	33	Bermudes	20	24	Nassau	23	32
Mexico	13	26	Barbade	26	30	Rio de Janeiro	23	32

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE / ... Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9 ... de la Presse Canadienne et distribuée ... informations de LA PRESSE ... des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations par quelques moyens que ce soit sont également réservés. Courrier de la deuxième classe. Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON À DOMICILE: lundi au samedi $1.75
Lundi au vendredi $1.25
Samedi seulement 0.75

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE

par courrier	Nombre de semaines 13	26	52
Lundi au samedi:	$35.10	$70.20	$140.40
Lundi au vendredi:	$22.75	$45.50	$91.00
Samedi seulement:	$12.35	$24.70	$49.40

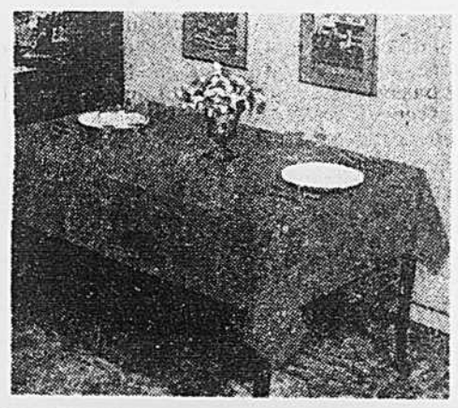
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 8h à 19 h 30 (Samedi: 8h à 16h)
285-6911

INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
RÉDACTION	285-7070
ÉDITORIAL	285-7030
PROMOTION	285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383
PETITES ANNONCES	
Commandes (du lundi au vendredi 9h à 17h)	285-7111
Pour changer ou annuler (du lundi au vendredi 9h à 16 30h)	285-7205
GRANDES ANNONCES	
Detaillants	285-7202
National, Tele-Presse, Vacances, voyages	285-7306
Carrieres et professions, nominations	285-7320
COMPTABILITÉ	
Grandes annonces	285-6892
Petites annonces	285-6901

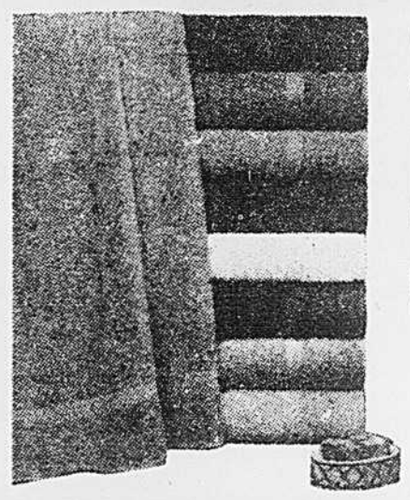
Camp De-La-Salle
Direction: Frères des Ecoles chrétiennes
Vacances: Garçons: 8 - 15 ans
Fillettes: 8 - 11 ans
En juillet quelques places libres. Nombreuses places libres en AOUT
Demandez le PROSPECTUS:
Camp De-La Salle
5714, rue Darlington
Montréal, Québec H3S 2H7
Téléphone: (514) 731-5524

Institut Culinaire Henri Bernard
enseignement de culture personnelle
Cours de Fine Cuisine familiale
PROFESSEUR
henri bernard
Technique et recettes de base en 9 semaines débutant en Septembre
PROSPECTUS
843-6481
2015, de la montagne, montréal

THE Linen Chest
Le seul magasin du genre à Montréal
LA MAISON DES COUVRE-LITS, TENTURES ET LINGES DE MAISON
NAPPES «NORDIC» sans repassage
50% de RABAIS



Venez choisir une nappe à ½ prix quelle que soit l'occasion
• toutes les grandeurs
• grande variété dans les «marques renommées»
• grandes tailles pour la salle à manger
• tant qu'il y en aura



SERVIETTES très absorbantes (irrégulières) de marques renommées
50% de RABAIS
Tant qu'il y en aura
Rég. Vente
Bain $12.00 $5.95
Mains $ 5.00 $2.50
LES MEILLEURES AUBAINES EN VILLE
5388 CHEMIN DE LA REINE-MARIE
Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 21h
Chemin Reine-Marie
LINEN CHEST
2 rues à l'ouest de Décarie
BOUL. DÉCARIE
481-8101-2-3-4
STATIONNEMENT GRATUIT AVEC PREUVE D'ACHAT

FAITES VOTRE CHOIX CHEZ LE PLUS IMPORTANT DISTRIBUTEUR DE
MAISONS MOBILES MOTORISEES
MODÈLES 1978 EN MONTRE
WINNEBAGO
— PACE
— ARROW
— TRAVCO
— LEOCRAFT
— TRIPLE-E
CONCORD
— GLENDALE
VENTE SERVICE LOCATION PIECES
MAINTENANT A 2 ENDROITS
DIVISION NORD
Autoroute des Laurentides
Sortie 16
1480 - 95e Avenue
Fabreville, Laval
(514) 622-5000
DIVISION SUD
(Autrefois Sport-Nat)
820 boul. Taschereau
Greenfield Park
(514) 656-4200 — 866-9318
LES VACANCIERS MOBILES INC.

Seul le tapis rouge manquait pour Jocelyne Deraîche...

par Michel AUGER

Il ne manquait que le tapis rouge et la fanfare, hier après-midi, à Mirabel, pour acceuillir Jocelyne Deraiche, la petite amie canadienne de Jacques Mesrine, qui revenait chez elle après avoir purgé une courte peine de prison découlant de l'avant-dernière fugue de l'homme le plus recherché de France.

Accueillie un peu comme une invitée de marque, la petite secrétaire de Laval s'est prêtée a une conférence de presse qu'exigeaient les quelque quarante représentants des média présents à l'aéroport.

Une de ses premières réponses: «Je veux qu'on m'oublie». Mais son avocat, Me Raymond Daoust, qu'on ne voit maintenant que dans des causes à grands retentissements, s'empresse d'expliquer que c'est lui qui a demandé à Mlle Deraîche de se rendre disponible aux médias, celle-ci voulant se rendre directement chez ses parents.

La petite «cannac», comme Mesrine l'appellait, est revenue avec un léger accent parisien, résultat de son séjour de quelques semaines dans trois prisons françaises.

«Je reviens célibataire»

«J'étais partie pour me marier avec Jacques, déclare-t-elle, pour expliquer son voyage en France, mais comme vous le savez sans doute, je reviens célibataire.»

Condamnée à huit mois de prison, dont quatre avec sursis, pour recel et usage de faux papiers qu'elle avait en sa possession lors de son arrestation en compagnie de Mesrine, à Paris, en mars 1973, elle a été expulsée de France hier matin et aussitôt placée à bord du premier avion en direction du Canada.

Mlle Deraîche qui travaille comme secrétaire dans la petite entreprise familiale de son père, n'a pas voulu répondre à aucune question touchant la dernière évasion de son amant.

Elle résume par le seul mot «moche» son opinion et de la justice et du système carcéral français».



photo PC

Telle une vedette, Jocelyne Deraîche a joué le jeu de son avocat, Me Raymond Daoust, en se prêtant à une conférence de presse.

Un peu nerveuse et toujours avec un sourire, elle a répondu durant près de vingt minutes aux questions des reporters avant de quitter l'aérogare en compagnie de son avocat.

Contrastant avec son départ de Paris, où elle avait joui d'une imposante escorte policière, son arrivée à Montréal serait passée inaperçue n'eût été la présence des nombreux journalistes. Seuls quelques policiers de la Sûreté du Québec qui étaient là «par hasard» observaient la scène à distance.

Mlle Deraîche avait été condamnée en 1974 à 23 mois d'emprisonnement pour avoir facilité l'évasion de cinq dangereux criminels, dont Richard Blass, en introduisant des armes à l'intérieur de la prison de Saint-Vincent-de-Paul.

Les médecins ne feront jamais plus la grève

le Dr Augustin Roy

par Pierre VENNAT

QUEBEC — Le président-secrétaire général de la Corporation professionnelle des médecins, le Dr Augustin Roy, a carrément affirmé hier, en commission parlementaire à Québec, que la grève des médecins spécialistes en 1970, est «un incident qui ne se répétera plus jamais».

Interrogé par le député de Sainte-Marie, M. Guy Bisaillon, alors qu'on discutait des services essentiels à maintenir en cas de grève dans les hôpitaux, le Dr Roy, reconnu pour son franc-parler, a déclaré textuellement ceci: «cette grève, il faut l'appeler grève, même si on peut dire que les médecins n'avaient pas le droit de faire la grève, ils l'ont quand même fait, qu'on appelle cela grève ou arrêt de travail. Evidemment, ça s'est passé en 1970. Je peux vous garantir une chose: je crois que c'est un incident qui ne se répétera plus jamais et que les médecins sont demeurés extrêmement traumatisés par cette grève de 1970».

Le Dr Roy, après avoir rappelé que seule la Fédération des spécialistes avait fait la grève et que les omnipraticiens ne l'avaient pas fait, a déclaré: «Je peux vous dire que, d'après ce que je connais des médecins, on ne les y reprendra plus jamais».

Le Dr Roy rappelle qu'il a vécu jour après jour, en 1970, avec la collaboration des fonctionnaires du ministère des Affaires sociales, la grève et qu'il avait un contrôle quotidien de tout ce qui se passait dans les hôpitaux, avec des rapports qui étaient contrôlés d'heure en heure au MAS et dans chaque hôpital qui était demeuré ouvert.

La Fédération des spécialistes avait pris la précaution d'établir de très bonnes équipes pour assurer les soins d'urgence à travers la province. Elle ne donnait pas de soins dans certains hôpitaux, mais elle donnait des soins entiers dans les autres hôpitaux où il n'y avait pas de grève.

«Je peux vous dire que, même de l'avis d'infirmières ou d'employés d'hôpitaux à ce moment, en ce qui concerne les hôpitaux qui étaient ouverts, cela n'a jamais si bien fonctionné, parce que les patrons étaient là tout le temps. Cela allait très vite à la salle d'urgence, parce qu'évidemment, ils ne se fiaient pas aux internes et aux externes pour faire le travail.

«Je m'en souviens d'autant plus, conclut le Dr Roy, qu'en 1970, c'est moi qui ai eu, je ne sais pas si je devrais appeler cela un privilège, mais à la demande du président de l'époque, l'insigne honneur d'aller à la télévision pour demander aux médecins de revenir au travail. Soit qu'ils étaient à New York, à Ottawa ou ailleurs, ils ne voulaient pas retourner au travail même après que la loi ait été adoptée, pour ne pas perdre la face. Je me souviens très bien d'être allé à la télévision pour leur demander de revenir au travail, les supplier d'obéir au moins à la loi.

«De toute façon, c'est un événement déplorable; c'est une chose du passé. Je peux vous assurer qu'il n'y a eu aucun incident durant cette grève qui a été bien suivie. Peut-être qu'on devrait suivre l'exemple de la Fédération des spécialistes, qui avait instauré alors un très bon système».

Le Dr Jacques Lambert, lui, porte-parole de l'Association des conseils des médecins et dentistes du Québec, a un son de cloche moins reluisant.

«Sur le plan personnel, a-t-il dit au député Bisaillon, je suis contre la grève et en 1970, dans les 10 jours que cela a duré, j'ai oeuvré à peu près 16 heures par jour à l'hôpital Cartierville de Montréal.

«Là a commencé pour moi une espèce de dégoût de ces situations épouvantables où on voyait, à Cartierville, 35 ambulances dans la cour de l'urgence qui venaient du nord de la province et de partout. Quant à moi, c'est déplorable».

De toute façon, en ce qui concerne le personnel hospitalier syndiqué, le droit de grève sera maintenu.

Comme l'a dit le ministre Pierre-Marc Johnson, ce serait très facile pour le gouvernement de décider d'abolir le droit de grève dans le secteur hospitalier «et je pense même que ce serait une mesure extrêmement populaire au Québec. Je ne suis pas sûr que ce serait une mesure, cependant, qui respecterait l'évolution sociale et le type d'évolution sociale qu'on souhaite».

L'affaire Maschino: que Québec fasse le nécessaire

OTTAWA (PC) — Un porte-parole du gouvernement fédéral a déclaré, hier, qu'il appartenait au Québec de faire ce qui était nécessaire dans l'affaire Dalila Maschino, âgée de 26 ans, qui a été obligée de s'envoler de Montréal en Algérie pour épouser un homme qu'elle n'a jamais vu.

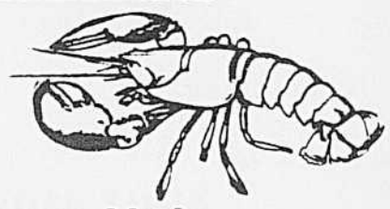
M. Maurice Dupras, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires extérieures Don Jamieson, a dit aux Communes que les autorités québécoises avaient reçu l'assistance du ministère des Affaires extérieures et de l'ambassade canadienne à Alger dans leur enquête.

Il répondait à une question du député libéral de Laprairie, M. Ian Watson.

La femme a été transportée en Algérie par son frère, le 24 avril, pour épouser un homme de 60 ans auquel elle a été fiancée à la naissance.

M. Watson a qualifié cette affaire d'enlèvement.

HOMARD VIVANT et frais bouilli
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
EN PLEINE SAISON





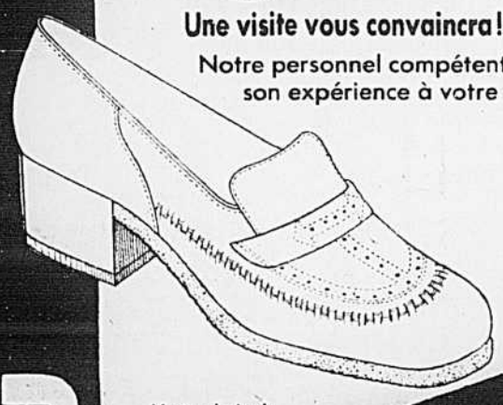
Pêcheurs Unis du Québec
655-787, rue du Marché-Central, Montréal
Aussi disponible au 1460, rue Provinciale, Québec 382-5500

White Cross
Nous saurons bien vous chausser...



Soulier de marche semelle de cuir noir, blanc ou brun largeurs: AA - B - D

Une visite vous convaincra!
Notre personnel compétent mettra son expérience à votre service.

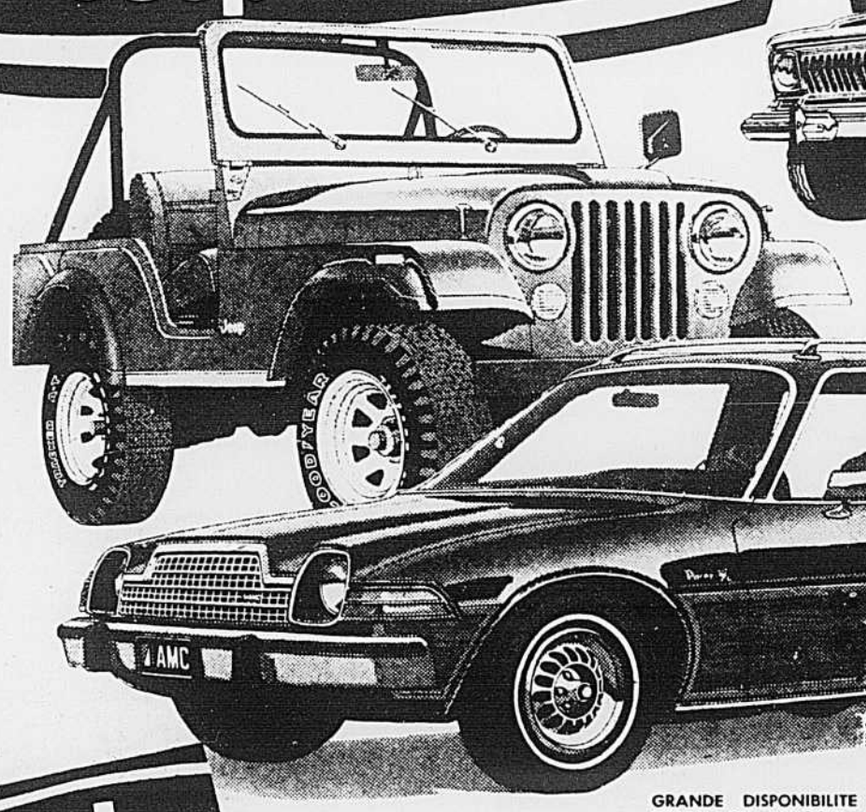


Chaussures de cuir semelle de crêpe blanc ou tan largeurs: AA - B - D

Vaste choix de sacs à main assortis.

C. BEAUSOLEIL INC.
1036 est, rue Ontario, angle Amherst, 522-6338
781 est, rue Jean-Talon, face au métro 272-7222

super Solde de Jeep et Pacer chez le Cartier





TRES GRAND CHOIX DE JEEP CJ-5 et CJ-7 pour livraison immédiate.

Venez réserver votre CHEROKEE-CHIEF des maintenant, «LE CHEF DES 4 X 4», options et couleurs pour satisfaire tous les goûts.

Informez-vous auprès de votre representant sur la nouvelle garantie ANTICORROSION de 36 mois sans limite de millage.

AMC

en plus

FINANCEMENT BANCAIRE

GRANDE DISPONIBILITE DE PACER SEDAN OU WAGON, couleurs au choix. «ON SE DEMANDE TOUJOURS SI C'EST LA PLUS PETITE DES GRANDES OU LA PLUS GRANDES DES PETITES»... CHOSE CERTAINE, C'EST LA VOITURE DE L'HEURE!

DISPONIBILITE DE DEMONSTRATEURS AVEC TRES BAS MILLAGE.

EN PLUS: Programme de protection de l'acheteur 1978 exclusif à AMC, 12 MOIS ou 12,000 km (sauf les pneus).

Le Cartier
AUTREFOIS AUTO HECK LTEE
10300 boul. PIE-IX, MONTRÉAL, QUÉ. H1H 3Z1, tél. 323-4330

éditorial

PAUL DESMARAIS président du conseil d'administration
la presse
ROGER LEMELIN président et éditeur
JEAN SISTO éditeur adjoint
YVON DUBOIS directeur de l'information
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Le débat prend un caractère concret

Le projet de renouvellement de la fédération canadienne, rendu public hier, annonce une entreprise historique semblable à celle qui a donné naissance à la Confédération canadienne il y a cent dix ans.

Ce Livre blanc était déjà contenu en germes dans le mémorable discours que le premier ministre Trudeau prononçait en février 1977 à Québec, où il se disait disposé à doter le Canada d'une nouvelle constitution si telle était la volonté des Canadiens, ne posant toutefois que deux conditions préalables: que le Canada demeure une fédération, que les libertés fondamentales des Canadiens soient garanties.

Ces deux conditions fondent effectivement tous les jalons d'un renouvellement non seulement de la constitution mais aussi du mode de fonctionnement de la fédération canadienne dans l'avenir.

Ce document est empreint d'une haute inspiration politique et fédéraliste. Il décrit, dans un style souvent poétique et lyrique, la beauté du pays et ses richesses culturelles, ses accomplissements remarquables en matières sociale, économique et politique, malgré les tensions qui ont marqué les relations intergouvernementales depuis plusieurs décennies.

Ces difficultés, il en parle avec franchise et un souci d'objectivité. Mais pour la première fois M. Trudeau énumère les carences et les défauts d'une constitution qui, si elle a pu pendant longtemps s'adapter avec souplesse aux circonstances nouvelles, ne répond plus aux réalités d'aujourd'hui.

En conséquence il propose que soit entreprise, avec les gouvernements provinciaux, une révision fondamentale de la pratique du fédéralisme canadien, afin de réduire la confusion et les frictions entre gouvernements et régions du pays, de supprimer les dédoublements de services publics et les coûts qu'ils entraînent et, plus précisément, de mieux desservir les citoyens.

Pour y parvenir M. Trudeau propose notamment l'accélération du processus de la consultation intergouvernementale; la plus grande liberté d'action possible assurée à chaque gouvernement pour accomplir ses responsabilités constitutionnelles; l'élimination du chevauchement inutile des lois, règlements, politiques, programmes ou services; une meilleure compréhension par les citoyens du processus intergouvernemental.

Mais ces nouvelles moeurs fédéralistes devront s'inscrire à l'intérieur d'une nouvelle constitution qui, selon M. Trudeau, devrait comporter une déclaration qui affirmera l'identité canadienne et décrira de manière inspirante l'esprit et les objectifs qui animent les Canadiens. De plus elle devrait comprendre une charte des droits et libertés, une nouvelle répartition des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement, basée sur une combinaison judicieuse de changements dans les deux sens; décrire les institutions de l'exécutif du gouvernement fédéral; remplacer le Sénat par une Chambre de la Fédération constituée avec la participation des provinces; définir le statut de la Cour suprême, dont la composition pourrait se faire avec l'approbation des provinces; élaborer une formule d'amendement et rapatrier la constitution actuelle afin de pouvoir la renouveler.

Parce que M. Trudeau est déterminé à mener cette opération à bonne fin au plus tard dans trois ans, il s'est engagé à en faire immédiatement l'objet d'une consultation avec les provinces et d'un large débat au Parlement et dans la population, afin de proclamer la nouvelle constitution le premier juillet 1981.

Plusieurs s'étonneront avec raison que M. Trudeau déclenche le processus de renouvellement constitutionnel, alors que le groupe Pépin-Robarts ne remettra pas son rapport avant la fin de l'année.

Je ne crois pas qu'il faille y prendre ombrage. S'il est dans l'ordre de consulter la population afin qu'elle s'exprime, il est également normal que les deux ordres de gouvernement aient aussi des vues particulières en cette matière. Maintenant que le gouvernement fédéral fait connaître les siennes, il conviendrait que la partie plaignante, c'est-à-dire les provinces, fasse valoir, de concert autant que possible, son point de vue. Comme il est fort probable que les deux parties ne s'accorderont pas en tous points, le groupe Pépin-Robarts, fort d'une expérience unique, pourra jouer un rôle considérable de médiation à l'aide de propositions inspirées d'un autre ordre de préoccupation.

Avec cette initiative fédérale, le débat constitutionnel prendra dorénavant un caractère concret qui devrait le conduire quelque part. Certains, comme les partis d'opposition et sans doute aussi M. Lévesque dans les termes qui lui sont coutumiers, reprocheront à ce document de manquer de précision et au projet de loi qui suivra de ne pas aller assez loin.

Si M. Trudeau ne se dément quant à ses idées fondamentales, il propose quand même des choses qui vont très loin, si on admet qu'un chef de gouvernement responsable et prudent ne peut se lancer à la légère dans une entreprise aussi risquée.

Ce qu'il faut retenir aujourd'hui c'est qu'il met en marche une machine qu'il sera difficile d'arrêter. Depuis dix ans on le pressait d'agir dans ce sens. Nous verrons si la population est mûre pour entreprendre ce voyage périlleux mais nécessaire.

Marcel ADAM

bloc-notes

Où et comment pouvoir vieillir

Des observateurs au colloque «Vieillir au Québec» ont eu l'impression que plusieurs participants se sentaient bousculés dans le sprint aux échanges du week-end. Les gens du troisième âge n'ont pas tous eu l'habitude de ces longues journées de plénières et d'ateliers, de discours et de résolutions à passer. Mais ils sont habitués à se faire mener et à se faire diriger dans un sens ou dans l'autre.

Heureusement, ils ont conscience de ce qui leur arrive. C'est pourquoi ils veulent se prendre en main. Ce qu'ils demandent, au gouvernement, ce sont les outils qui leur permettront de survivre décemment le plus longtemps possible.

La promesse d'injecter $115 millions dans les centres d'accueil, soutenue par deux discours préréférendaires, a sûrement encouragé les délégués du Parti québécois. Les listes d'attente actuelle dépassent les 4,200 lits nouveaux attendus d'ici un an. Dans un sens, le geste est généreux.

Mais comme le Premier ministre René Lévesque a demandé aux participants d'être exigeants envers son parti, il a dû se rendre compte que les sous offerts par le ministre Lazure ne répondent pas entièrement aux priorités mentionnées par le ministre Marois, comme la lutte à la pauvreté et la sécurité financière individuelle.

Il faut bien admettre que ces demandes sont relativement nouvelles. Autrefois, dans la vie paysanne, les «vieux» demeuraient à la maison paternelle, avec les enfants et les petits-enfants. Des religieux et des religieuses tenaient quelques «hospices», au nom déchirant et à la vocation certaine: ils servaient à regrouper les isolés et les esseulés, les abandonnés et les mourants. C'est quand la société est devenue plus riche qu'elle n'a plus trouvé de place, dans les maisons de ville, pour les parents vieillissants.

Alors, les pauvres grands-parents n'ont plus que deux possibilités: ou vieillir seuls chez eux ou vieillir avec d'autres au foyer.

Aucune des deux formules ne doit être rejetée: les deux offrent des aspects intéressants et répondent à des besoins divers. Mais les deux souffrent de défauts tout à fait opposés qu'une politique du troisième âge devrait voir à corriger.

Ceux qui veulent demeurer dans leur maison ont ordinairement une santé qui leur permet de justifier leur désir. Globalement, ils peuvent prendre soin d'eux. Mais pas complètement, pas totalement. Ils ont besoin d'aide, d'un secours particulier, d'une assistance personnelle, tout comme d'autres groupes de la société. Les étudiants, les athlètes, les chercheurs, les gens au pouvoir et bien d'autres ont besoin d'aide spéciale. Les gens âgés tendent la main comme les autres. Mais c'est pour qu'on les laisse tranquilles.

Leur voix est si douce qu'on peut faire semblant de ne pas les entendre. Malheureusement, c'est encore la partisanerie politique qui risque de fournir les hautparleurs.

Pendant que ceux qui vivent seuls sont souvent oubliés, ceux des maisons d'accueil sont traités comme des enfants. Il y a bien certains centres où l'on permet aux résidents une autonomie responsable, qui fait que chacun se sent respecté. Mais ces endroits-là sont trop rares.

Parfois, les pensionnaires sont traités comme des numéros, sans avoir le droit de garder dans leur modeste chambre le moindre objet personnel, sans souplesse dans leur horaire, sans respect des personnalités. Tout ce que l'on reprochait aux pensionnats d'autrefois semble trouver une nouvelle voie. L'abus est pourtant plus grave.

Il faudrait un autre colloque, où les gens concernés seraient là pour parler au lieu d'écouter. Ils ont encore beaucoup à dire.

Jean-Guy DUBUC



Droits réservés

Réforme difficile à saisir

Il n'est pas facile de s'y comprendre dans la réforme fiscale que le gouvernement québécois propose aux municipalités. On avait parlé d'un transfert de la taxe scolaire aux administrations municipales. Cela aurait donné quelque chose comme $600 millions. Mais, si l'on tient compte des soustractions que le gouvernement effectue à d'autres chapitres, ce n'est que la moitié de ce montant, soit $309 millions, qui ira finalement dans leurs coffres.

En d'autres termes, la province garde pour elle l'autre moitié de ce qui est enlevé aux commissions scolaires. C'est un cas de centralisation des impôts.

N'aurait-il pas été plus logique de laisser aux municipalités leurs autres sources de revenu, comme la taxe d'affaires, la taxe sur les repas, etc., et de n'enlever aux commissions scolaires que la proportion de leur champ d'impôt dont on avait besoin?

On comprend les craintes des commissions scolaires. Déjà leur autonomie était plus que fragile et le projet de loi 55 sur la négociation dans le secteur parapublic, qui était déposé à Québec récemment, n'était pas de nature à les rassurer. Et, voilà qu'on les prive de leur source normale de financement sans prévoir de formule de rechange. On leur dit bien qu'on leur octroiera une grande liberté de gestion, mais on ne sait trop ce que cela signifiera dans la pratique. Quand on ne tient plus aucun des cordons de la bourse, on ne saurait jouir d'une grande latitude.

Mais il faut aussi se demander si les municipalités y gagneront tellement au change elles-mêmes. A court terme, et sur le plan financier, elles devraient s'en trouver certainement mieux. Par contre, est-on sûr qu'elles n'en souffriront pas quant à leur liberté de manoeuvre et à leur esprit d'initiative?

De toute évidence, le gouvernement provincial devait trouver de l'argent, quelque part, pour financer la mise sur pied des gouvernements régionaux dont il projette la création. Il profite de la réforme fiscale pour accroître sa part de revenus.

Et le contribuable dans tout cela? Le moins qu'on puisse dire c'est que le fardeau de ses impôts ne sera pas allégé. Le gouvernement provincial devra trouver ailleurs les $600 millions que représentait l'impôt scolaire normalisé.

Il serait surprenant que la hausse naturelle des revenus de la province compense pour ce manque à gagner. De toute façon, si tel devait être le cas, il faudrait dire adieu tout probablement à l'indexation promise des impôts.

Le problème c'est que, à tous les paliers de gouvernement, on vit au-dessus de ses moyens. Sans nier l'importance d'une réforme fiscale, on doit noter que tant qu'on n'aura pas modéré les appétits, on sera incapable d'assouvir la faim de chacun. Mais qui acceptera de réduire ses dépenses?

Il faudra peut-être un mouvement comme celui dont on vient d'être témoin en Californie pour qu'on en revienne chez nous à plus de sagesse et de modération. Les contribuables se soucient assez peu de savoir où vont leurs impôts. Ils veulent garder une partie raisonnable de leurs revenus pour eux-mêmes.

Vincent PRINCE

L'ONU ne fait pas le poids au Liban

Le climat de méfiance qui s'appesantit de jour en jour sur le Sud-Liban met en relief, à première vue, la mauvaise foi des Israéliens, des chrétiens libanais et des Palestiniens, mais pour peu qu'on sache lire entre les lignes des diverses dépêches, cette même méfiance indique bien davantage à quel point l'ONU a perdu la belle réputation d'impartialité qui était sienne jadis.

Les premiers intéressés, soit la communauté chrétienne du Sud-Liban, non seulement ne se réjuissent pas de la présence de la Force internationale des Nations unies au Liban (FINUL), mais ils «implorent Israël de ne pas évacuer le territoire avant d'être remplacé par des forces régulières libanaises».

Il semble qu'aux yeux des chrétiens libanais, la FINUL est plus dirigée contre Israël que contre les terroristes palestiniens embusqués au Sud-Liban. En tout cas, les Libanais non musulmans trouvent la FINUL plus prompte à «libérer» de la présence israélienne un «sanctuaire» de terroristes que de faire le nécessaire pour remettre ce territoire à ceux à qui il appartient vraiment, c'est-à-dire, les Libanais.

Enfin, les chrétiens libanais constatent que la FINUL a peur des Palestiniens puisqu'elle n'arrive pas à les empêcher d'occuper militairement le Sud-Liban à des fins agressives contre Israël, ce qui forcément entraîne des représailles dont ont de plus en plus à souffrir les populations civiles.

De leur côté, les Palestiniens refusent, encore plus que les chrétiens libanais, de faire confiance à la FINUL. On sait qu'ils n'ont cessé, depuis le début de la mission de cette dernière, de mettre des conditions à la très mince collaboration qu'ils se disaient prêts à lui apporter. Des casques bleus perdirent même la vie dans des pièges terroristes tendus par eux. Résultat, la FINUL se révèle à peu près impuissante au Sud-Liban.

Ainsi, au fur et à mesure que les Israéliens se retirent d'un secteur, les Palestiniens reviennent avec leurs armes se cacher au milieu de la population civile en vue de continuer, comme d'habitude, leurs raids terroristes contre Israël. De la manière qu'ils se comportent, les Palestiniens semblent estimer que le Sud-Liban doit rester pour eux un «sanctuaire» inaliénable. Ils semblent même considérer que ce territoire leur appartient et que, par conséquent, c'est à eux qu'il revient d'en assurer la défense contre l'«agression» israélienne. En un mot, les Palestiniens semblent considérer que le rôle de la FINUL consiste à recréer le climat d'hostilité qui existait avant l'attaque de représailles lancée par les forces israéliennes en février dernier.

Enfin, Israël ne fait guère confiance, lui non plus, à la FINUL, conscient qu'il est que la mise sur pied de ce dispositif international résulte bien plus d'une détermination de chasser les Israéliens hors du Sud-Liban que de celle d'empêcher les Palestiniens de se servir de ce territoire comme de tremplin pour continuer à attaquer Israël. On comprend qu'en conséquence, ce dernier répugne à céder à la FINUL des territoires que des terroristes palestiniens s'empressent de réoccuper, ce qui risque de lui aliéner la sympathie des communautés chrétiennes libanaises désireuses de consolider «la bonne frontière» désormais établie entre les deux pays.

Les Palestiniens veulent, en quelque sorte, revenir au **statu quo ante**, ce à quoi s'opposent naturellement les chrétiens libanais du secteur, de même que les Israéliens, lesquels entendent, bien sûr, ne pas avoir usé inutilement de représailles contre un repaire de terroristes au Sud-Liban. Somme toute, la FINUL se trouve débordée.

Jean PELLERIN

lettres
DES LECTEURS

la presse
MONTRÉAL,
MARDI 13 JUIN 1978

L'indépendance:
Question d'économie ou de nationalisme?

Le mardi 16 mai dernier, lors du colloque annuel de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, M. Parizeau concluait son exposé en affirmant que "l'indépendance ne se fera pas pour des raisons économiques" mais pour des motifs culturels et émotifs. Le problème est enfin posé en termes corrects, me suis-je dit. Cependant, deux jours plus tard, Monsieur Ivan Guay écrivait, dans son éditorial intitulé "Monsieur Parizeau dévoile les couleurs du P.Q.", que "dans la bouche d'un économiste, un tel énoncé de principe est plutôt inquiétant. D'autant plus que, dans l'histoire de l'humanité, ce sont les conditions économiques qui sont à la base des cultures et des modes de vie et non l'inverse". Cette dernière phrase implique toute une philosophie de l'histoire qui n'est pourtant étayée par aucun autre argument; comme si elle avait le caractère de l'évidence. C'est ce genre de jugements préremptoires qui ôtent aux discussions sur l'indépendance, dans les milieux dits intellectuels, la hauteur nécessaire au dépassement de positions irréconciliables. Pour traiter complètement la question — à savoir la prééminence de l'économique sur l'idéologique dans l'histoire — il me faudrait procéder à d'amples considérations touchant le finalisme et le déterminisme. Ce n'en est pas le lieu ici. Je me bornerai donc à quelques remarques sur l'évolution du processus historique.

Il est commode, du point de vue de l'analyse, de décomposer le procès historique en trois éléments de base: l'économique, le politique, l'idéologique. L'économique a trait à l'ensemble des activités humaines qui assurent la production des richesses ainsi qu'au mode d'attribution de celles-ci; le politique touche à l'organisation du pouvoir dans la Cité et à ce titre englobe les phénomènes militaires qui sont "la continuation de la politique par d'autres moyens" selon la célèbre formule de Clausewitz; enfin, l'idéologique concerne le discours plus ou moins conscient qu'une collectivité tient sur elle-même et comprend les idées, traditions, religions, sciences, sentiments, etc., des peuples. La plupart des économistes du XVIIIe et du XIXe siècle (notamment Marx), bien qu'ils admissent qu'il y eût des interactions réciproques entre ces trois instances, donnaient à l'économique le rôle d'instance de dernière instance, de cause causale du processus historique. Le mode de production et d'attribution des richesses détermine, selon cette théorie, l'organisation et l'action des pouvoirs civil et militaire ainsi que l'appareil mental d'une époque. C'est une idée commune aux philosophes de l'économie politique de ce temps que, s'ils devinaient la nature des forces économiques, ils seraient en mesure de prédire l'avenir.

Cette thèse se réduit donc, pour user du vocabulaire des logiciens, à donner à l'économique la qualité de condition nécessaire et suffisante tout au long de l'histoire. Que l'économique soit une condition nécessaire, nul ne le contestera, tant il est vrai qu'un minimum de moyens matériels est indispensable à la survie. Je dirai même qu'il est la condition nécessaire et suffisante dans les cas d'extrême pénurie. Toutefois, l'histoire de l'antiquité et du moyen-âge n'est pas caractérisée par la suprématie de l'économique sur le politique mais bien par le contraire: l'attribution des terres a été le fait des conquêtes militaires et les classes sociales supérieures de ces époques furent à l'origine des classes guerrières. Par la suite, bien sûr, elles assirent leur pouvoir politique sur leurs possessions matérielles mais l'ordre des faits est indispensable à la séparation des effets de leurs causes. Jusqu'aux révolutions bourgeoises du XVIIIe siècle, l'Occident a vécu l'âge de la guerre — ou du politique — pendant lequel le pouvoir s'est concentré dans les mains d'un petit nombre; c'est dire que les idées et les aspirations personnelles de ces hommes, l'idéologique d'alors, ont eu une influence déterminante sur la trame historique de cette période. Ma thèse est que l'économique n'est pas la condition nécessaire et suffisante du déroulement de l'histoire pour l'antiquité et le moyen-âge; qu'il l'est pour l'ère capitaliste qui est approximativement comprise entre le XVIIIe siècle et la crise économique de 1929; que l'économique perd de plus en plus cette fonction depuis la dernière grande guerre.

Le capitalisme eut pour origine la multiplication des échanges, l'extension du marché. On assista alors à une véritable commercialisation de l'existence. Avant ce régime, la production était contrôlée en grande partie par le seigneur (laïc ou ecclésiastique) ou s'inscrivait dans la tradition. Le travail était une fin en soi, un mode de vie, et non simplement un moyen de gagner de l'argent; la terre et le capital étaient quasi inaliénables. Aussi bien n'y avait-il rien à théoriser pour d'éventuels théoriciens de l'économie puisque les décisions de produire relevaient soit de contingences individuelles, soit de la tradition. Adam Smith n'eût pu être Adam Smith s'il avait vécu au XVIe siècle.

A partir du capitalisme, terre, travail et capital sont considérés comme des facteurs de production abstraits et à ce titre négociables. La propagation des transactions eut pour corollaires la décentralisation des prises de décisions économiques, l'atomisation des agents économiques les uns par rapport aux autres et, enfin, l'apparition d'un esprit mercantile généralisé qu'on peut résumer par la règle: acheter à bon marché et vendre cher. La recherche du profit devint dès lors le facteur de cohésion sociale déterminant. Cette hypothèse de comportement unificatrice — justifiée dans la mesure où les contingences individuelles des relations particulières s'éliminaient mutuellement sous l'effet du grand nombre et introduisant dans la fluidité des rapports sociaux un certain degré de constance — permit, avec l'idée corrélative de la concurrence, la systématisation du procès de l'économie. Ce mouvement de démocratisation des conditions économiques prit une telle ampleur que bientôt les bourgeois s'emparèrent du pouvoir politique et imposèrent le régime démocratique. Ils poursuivirent à l'extérieur une politique impérialiste et à l'intérieur le "laissez faire" (le meilleur gouvernement étant, selon eux, celui qui gouvernait le moins). L'idéologie de l'époque se chargea d'enseigner aux hommes que l'histoire était un processus automatique largement déterminé par les lois économiques et qu'il était illusoire de vouloir s'y opposer. L'économique représente donc bien l'instance de dernière instance pour la période capitaliste.

Mais la liberté économique (la décentralisation des prises de décision économiques) porte en elle-même le germe de sa propre destruction dans la mesure où la concurrence mène inévitablement à la concentration. Celle-ci, par les inégalités excessives de revenus qu'elle comporte, amena la sous-consommation chronique, un excès d'épargne. En outre, le gigantisme et la dissociation concomitante de la propriété et de l'administration (dans les sociétés par actions par exemple) accentuèrent la dissociation des décisions d'épargner et d'investir. L'harmonie entre les flux d'épargne et d'investissement étant moins assurée que jamais, la suffisance de la demande globale devint hypothétique. L'économie se mit à fluctuer au gré des prévisions des investisseurs. On s'aperçut en 1929 qu'une économie de marché laissée à elle-même, après la phase initiale d'accumulation du capital, conduit au chaos au plan du volume de la production.

Dans ces circonstances, les gouvernements durent, par leurs dépenses, soutenir la demande globale. Aujourd'hui, en tenant compte des paiements de transfert, les divers paliers de gouvernement contrôlent, directement et indirectement, près de 40% du P.N.B. au Québec. Nous assistons donc à la réintroduction des contingences individuelles dans l'explication de l'histoire vu l'importance qu'ont les prises de décisions des administrateurs des grands oligopoles (dont l'influence n'est sûrement pas imperceptible sur le marché) et celles des gouvernants dans l'économie moderne. L'histoire n'est plus mécaniste et une grande partie des anciennes théorisations basées sur l'hypothèse de la concurrence parfaite est aujourd'hui caduque. L'économie politique devient de plus en plus politique économique, c'est-à-dire consciente et ouverte sur la finalité. Aussi, Monsieur Parizeau est-il parfaitement de son temps quand il dit que "il faut agencer l'économie en fonction de l'indépendance" une fois que celle-ci a été choisie pour des raisons extra-économiques. La volonté des hommes, leurs sentiments et la politique par laquelle ils les expriment ne sont plus aujourd'hui de simples épiphénomènes.

Il ressort de ces considérations que l'erreur de Marx a été d'inférer des conditions particulières de son époque la prééminence de l'économique à toutes les époques. Cette philosophie sert à gauche pour établir l'inéluctabilité de la révolution et à droite pour justifier le statu quo.

Et pourtant, la thèse que je défends n'est pas nouvelle. Schumpeter n'a-t-il pas prédit la disparition du capitalisme pour des raisons tenant à l'idéologie de notre époque? Et Keynes, le plus grand économiste du XXe siècle, n'a-t-il pas écrit: "Nous sommes convaincus qu'on exagère grandement la force des intérêts constitués, par rapport à l'empire qu'acquièrent progressivement les idées. À vrai dire, elles n'agissent pas d'une façon immédiate, mais seulement après un laps de temps"?

Louis-Philippe LONGTIN
Montréal

M. Longtin n'est peut-être pas un lecteur assidu de LA PRESSE, car j'ai consacré un éditorial onze jours après celui auquel il s'attaque, précisément pour répondre à deux lecteurs qui partageaient son opinion. Je le renvoie donc à cet éditorial intitulé "Nationalisme et économie" qui a paru le 29 mai.

Ivan GUAY

■

Dernièrement, M. André Bergman nous faisait part de ses griefs à l'endroit de l'éditorial de M. Ivan Guay en date du 18 mai 1978.

Il ne semblait point d'accord avec cette assertion qui veut que ce soit «les conditions économiques qui sont à la base des cultures et des modes de vie et non l'inverse».

Puis suivant ces données, il s'est posé la question suivante: Attendu que l'économie du Québec (autrement dit l'ensemble des moyens de production) est aux mains d'une élite montréalaise non-francophone et résidant hors-Québec, comment donc ces gens qui «ne partagent pas» les aspirations des Québécois francophones, pourraient-ils décider de plein droit, le genre de culture et de mode de vie qui plairaient aux Québécois.

C'est donc à ce problème de légitimité des aspirations des Canadiens français que M. Bergman touche essentiellement. Autrement dit, vu que les moyens de production ne nous appartiennent pas, pour exercer légitimement nos aspirations culturelles, il ne faut donc pas être assujetti aux décisions économiques des tiers, en ce sens préférer l'inverse de l'assertion de M. Guay. Mais l'inverse est d'autant plus faux qu'irréaliste.

La culture et le mode de vie n'apparaissent pas sans conditions préalables. Et ce sont des conditions matérielles et économiques qui permettent de les réaliser, tout comme au premier millénaire, la nation hellénique n'a pu favoriser son développement intellectuel incidemment culturel, que grâce à un net progrès d'ordre matériel qu'elle a enregistré. De plus, M. Bergman, si vous connaissez un si haut standard de vie en Amérique du Nord, c'est essentiellement dû aux lois et rapports qui régissent l'infrastructure économique de cette partie du monde.

Donc, vous ne pouvez prétendre que «l'économie ne devrait jamais déterminer la culture et le mode de vie d'un peuple», puisqu'il en a toujours été ainsi.

Reste à savoir si le problème réel des Canadiens français du Québec n'est pas une question de propriété des moyens de production. Mais cela est une autre question.

Vincent CARDINAL
Etudiant au Cegep
Lionel-Groulx

N.D.L.R. LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres moulées son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Vu l'abondance du courrier, LA PRESSE ne peut s'engager à publier toutes les lettres ni à justifier au téléphone ou par écrit chaque non-publication. Elle se réserve aussi le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Autant que possible, prière d'écrire à la machine, à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: «Lettre des lecteurs», Service de l'éditorial, LA PRESSE, C.P. 4200, succursale Place d'Armes, Montréal, Que.

«Les fées ont soif»

Quelle étrange maladie frappe nos jeunes auteurs québécois? Je dis «jeunes» dans le sens de «nouveaux». Doit-on appeler cette maladie l'attrait du vide ou du soliloque d'égocentrisme, même si ce dernier semble pléonastique?

Enfin le public, dont je suis, ne peut juger d'une pièce à la lecture d'un seul extrait. Pourtant, si l'auteur de l'article paru le 5 juin a voulu nous fournir un échantillon significatif, on ne peut certes pas dire signifiant; c'est à s'inquiéter de l'avenir de notre théâtre.

Les auteurs argueront que le public éveillé, celui qui va au-delà des mots et des gestes, saura reconnaître les signes de son subconscient, les frustrations inconscientes que porte chaque être, mais combien de lecteurs et pis, de spectateurs, ont le temps de soupeser les silences gorgés d'états d'âme, d'établir entre les phrases les liens non exprimés . . .

L'extrait soumis est touffu, truffé de coqs-à-l'âne; on passe des comptines à la génétique, des messages publicitaires à la «grande noirceur», du folklore à une version revue et corrigée des Litanies de la Sainte Vierge. Tout cela en utilisant des niveaux de langue différents et en consacrant par l'écriture, des anglicismes malvenus.

Si le passage publié est représentatif de la pièce, je doute que l'oeuvre trouve une oreille attentive si ce n'est pour les initiés. Je ne voudrais pas faire une critique négative. Réginald Martel et Conrad Bernier sauraient le faire avec justesse. Le texte, quoique laborieux à analyser, lance crûment certaines réalités. On y retrouve des préoccupations actuelles véhiculées par Louky Bersianik dans son «Euguélionne»; mais qu'on sorte des litanies, qu'on cesse de pleurer sur sa condition de femme et qu'on ouvre au moins une fenêtre sur l'avenir et le devenir.

Le chef de pupitre a titré: «Une pièce trop osée ou un cas de censure?» Osée? Notre littérature a déjà vu textes plus corsés et plus explicites. Un cas de censure? Allons donc, le Québec est sorti de l'adolescence qui, selon Denise Boucher, «est une maladie».

Que le Conseil des Arts refuse ses subventions? Lui seul, j'imagine, a fixé les critères d'admissibilité. Mais qu'on ne crie pas au scandale, qu'on n'abaisse pas la guillotine de la censure, ce sont de faux-prétextes. La pièce n'agrée pas à ces messieurs? Ce n'est pas non plus le genre de théâtre que j'affectionne, mais sont-ce là motifs suffisants pour refuser une subvention?

Souhaitons seulement que nos auteurs sortent de leur gouffre intérieur et nous offrent des textes d'espoir en la vie, de confiance en l'homme, d'émerveillement devant la sagesse de l'enfance.

Lise VILLENEUVE
Laval

Sacrilège contre le bon goût et la langue

Dans votre numéro du 5 juin, je lis, avec délices, un extrait de la pièce controversée: «Les fées ont soif» de Denise Boucher.

Le sacrilège est bien présent tout au long de ces lignes savoureuses, non point sacrilège contre Dieu ou l'Eglise, mais bien plutôt à l'endroit du bon goût et de la langue.

Eh oui! quand je lis «Je suis un trou. Je suis un grand trou» ou bien «je n'ai pas les yeux en face de ce trou» ou bien encore «Ain ain ain, etc...», je ne vois pas pourquoi le Conseil des arts du Canada subventionnerait avec les deniers qu'il prend de ma poche, cette pauvreté de langage, ce manque de goût.

Et, s'il faut bien commencer par le commencement et revaloriser la femme, ce n'est certes point avec une «création» de la sorte, que ladite femme (libérée ou pas) pourra bien un jour sortir de ce... trou.

Marcel SABELLA,
Montréal.

Une langue incompréhensible

Dans votre numéro du 5 juin, page A6, vous posez une question: «Le langage de la pièce *Les Fées ont soif* est-il trop osé?» Vous posez la mauvaise question; vous auriez dû demander à vos lecteurs: «Le langage parlé dans cette pièce est-il compréhensible?» La réponse est NON; si Jean-Louis Roux a compris quelque chose dans ce déluge de mots incohérents, c'est que lui aussi est dans le même bateau que Denise Boucher.

Je propose donc, à titre de contribuable versant quelques dollars, sans doute, au budget du Conseil des Arts de la région métropolitaine de Montréal, que la subvention de $15,000 réclamée par le Théâtre du Nouveau-Monde pour la présentation de cette pièce soit utilisée pour défrayer les coûts d'hospitalisation, dans une maison spécialisée, de l'auteur de cette pièce et du directeur qui veut la présenter dans son théâtre. Dans cette maison, si bien décrite par René Lévesque, où les vierges ont les pieds dans le plâtre, il serait peut-être temps de mettre quelques têtes, quelques pieds et quelques mains dans le plâtre aussi afin de limiter les dégâts.

Si on persiste à présenter cette horreur, il faudra demander à Monsieur le Ministre de la Justice du Québec d'intervenir... Il y a une limite à vouloir nous prendre pour des imbéciles.

Anne M. BEAUDRY
Outremont

L'opinion d'un metteur en scène

Le fait est scandaleux. C'est une farce douloureuse. Mais il serait plus scandaleux encore de se taire, de laisser les choses s'arranger comme on dit, s'enterrer plutôt dans le silence, l'hypocrisie, les beaux sourires courtois.

Je ne veux pas parler de principes. D'autres le feront. A coup de principes on peut discutailler à l'infini. Je veux parler des faits, du fait précis.

Le Conseil des Arts de la Région métropolitaine censure une création québécoise programmée par le T.N.M. pour sa saison 1978-1979, pièce écrite par une femme, jouée par des femmes.

Voilà le fait brut. Qui en sont les acteurs? D'un côté une bande de bonshommes (à propos, combien y a-t-il de femmes dans le dit Conseil des Arts?) qui se définissent comme les papes du bon goût, de la bonne morale, de la bonne culture. De l'autre, une équipe de créatrices et de créateurs qui, avec leur talent et la conscience qu'ils ont du monde où nous vivons, veulent se lancer dans les risques, la chaleur, les craintes, l'espoir que comporte toute nouvelle aventure artistique.

Quels sont les moyens d'action de ces deux types d'êtres humains? D'un côté le chantage mercantile, la mondanité, la suffisance des imbéciles qui savent tout mais ne s'engagent en rien, la hauteur superbe des censeurs, l'immonde légalisme qui justifie et maquille toujours toutes les mises à mort. De l'autre, l'intention poétique, la poignante incertitude de ceux qui ne savent rien mais cherchent à découvrir, le travail pied-à-pied d'authentiques artisans du théâtre, l'engagement physique de comédiennes qui vont assumer jusqu'au bout, jusqu'à la confrontation charnelle avec le public, jusqu'au spectacle, les conséquences de leur total engagement.

Il n'est pas difficile de choisir son camp et de crier à pleine voix quand on assiste à une tentative d'étranglement, même — surtout! — si c'est par des mains gantées de blanc.

Je hurle. Parce qu'il y en a assez de toutes ces farces sinistres. Parce que la liberté ne se marchande pas. Parce que les fossiles n'ont aucun droit sur la vie. Parce qu'un pays qui refuse d'avancer est déjà mort. Parce que la pratique de l'art — comme celle de la science, comme celle de la philosophie ou de la politique! — ne se justifie que lorsqu'elle secoue nos oreilles endormies par la musique Steinberg, nos yeux noyés dans les images sécurisantes, nos pensées droguées par le conformisme, nos désirs aplatis par la banalité des résignations.

Ce qui se passe aujourd'hui — 1er juin 1978 — n'est pas un léger accroc de parcours. C'est un fait significatif. Il dénonce la nocivité organique d'un Conseil des Arts qui a eu la bassesse procédurière déguisée en défense du public, d'inscrire la censure à l'intérieur de ses règlements.

Il faut supprimer ça. Au plus vite.

Jean-Pierre RONFARD
Metteur en scène
Montréal

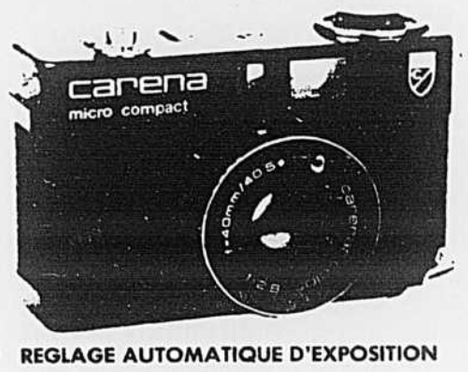
Un Conseil des Arts désuet

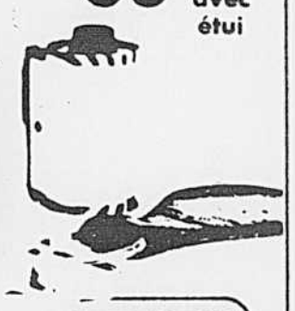
Borduas déclarait en 1949: «Des centaines d'hommes referont une société où il sera possible de circuler sans honte et de penser haut et net.»

Pourtant, en 1978: Un juge nommé «Vadboncoeur» nous arrive avec un supposé «Conseil des Arts» et son éteignoir, au-dessus du théâtre québécois, en refusant de subventionner tout simplement les pièces qui dépassent la «jésuiterie» de ses normes! Pendant que le Québec nous dit «O,S,E,«, nos taxes entretiennent ces étouffeurs d'énergies créatrices, sous prétexte qu'on se soucie maintenant des deniers publics. Pourtant la politicaillerie que l'on connait actuellement et le sport ont raflé des milliards pour atteindre le record olympique des abus et des extravagances les plus sordides!

J'espère qu'un jour, le public qui paie un billet d'entrée pour une pièce de théâtre aura au moins le privilège de juger lui-même la qualité de cette pièce. Ainsi les deniers publics serviront à d'autres objectifs que la censure, et le théâtre reflétera peut-être enfin tous les visages d'un peuple, même ceux qui déplaisent à un Conseil des Arts désuet.

Serge APRIL
Montréal

pour la
Fête des PERES
PHOTO N.D.G. PHOTO
carena micro compact
Appareil 35 mm Automatique pour PHOTOS ou DIAPOSITIVES
$59.95 avec étui



$69.95 avec étui et FLASH ELECTRONIQUE
• REGLAGE AUTOMATIQUE D'EXPOSITION
• MISE AU POINT DU TYPE «SYMBOLE»
• OBJECTIF f/2.8
• COMPACT — Une appareil 35 MM facile à manier.
5488 O. RUE SHERBROOKE (coin Girouard) 489-8401
1197 CARRÉ PHILLIPS 866-8761
HEURES D'AFFAIRES
Lundi à vendredi ..... 8h30 à 18h
Samedi ..... 9h à 17h
(Le magasin de la rue Sherbrooke ouest demeure ouvert jusqu'à 21h le vendredi soir)
master charge
CHARGEX

Le football fait l'unanimité en Italie

par Louis-Bernard ROBITAILLE
collaboration spéciale

ROME — Deux morts violentes dans la nuit, il n'y a pas tout à fait une semaine. Mais ce n'était pas les victimes de terroristes. Un silence de mort à Turin, mardi soir dernier après 20h: mais ce n'était pas les brigades rouges qui semaient la terreur. Ce n'était pas davantage la peur du désordre qui avait vidé les rues de Rome comme par enchantement samedi soir. Pour un observateur un peu distrait, toutes ces anomalies auraient pu être autant de confirmation de la crise et de la désagrégation de la société italienne.

En fait, ces jours-ci, ce ne sont ni les groupes armés ni les deux référendums, pour lesquels on a commencé à voter hier matin, qui occupent les Italiens. C'est la coupe du Monde de football qui se dispute actuellement à Buenos Aires.

La crise, le chômage, l'insécurité publique ont été mis entre parenthèse il y a dix jours quand l'équipe italienne — formée en quasi-totalité de joueurs de Turin de «l'écurie» Giovanni Agnelli, patron de la Fiat — a affronté les Français. Première victoire par 2-1. Quelques jours plus tard, victoire sur la Hongrie par 3-1. L'affaire commençait à prendre un caractère national

La vie s'arrête

Aucune coupe Stanley, aucune série Canada-URSS ne pourrait prendre une telle dimension. En Italie, la vie s'arrête. La télévision retransmet une trentaine d'heures de football par semaine. Beaucoup de gens ont pris leurs vacances en juin, pour suivre les parties.

Mais l'événement, c'est bien sûr quand l'équipe italienne joue. Une trentaine de millions de citoyens allument leur appareil en même temps. Dans les rues désertes, on entend une rumeur précise derrière les volets fermés: la même voix du même commentateur sur la même chaine de télévision.

Samedi soir dernier, le match commençait à minuit 10. Dans la soirée, les cafés et les restaurants avaient connu l'affluence habituelle. Et puis tout à coup, le désert. Un silence impressionnant de Milan jusqu'au fond de la Sicile. A Naples, les gangsters avaient conclu une trêve avec la police pour permettre à chacun de se consacrer à l'événement.

Au bar préféré des intellectuels de la Piazza del Popolo, une dizaine de consommateurs tendus étaient groupés autour d'une télévision couleur, retenant leur respiration.

Ce doit être la deuxième mi-temps, pas très loin de la fin de la partie. Je demande à un spectateur quel est le score. «0 à 0», me dit-il en me jetant un regard de commisération (comment quelqu'un pourrait-il ignorer un tel fait national?). Le temps d'aller à la toilette, et j'entends un grand hurlement de joie. Les Italiens ont compté. Je traverse vers mon hôtel. Le portier de nuit et un jeune réalisateur suisse sont devant la télévision. Il reste quelques minutes à peine à jouer. «Vous allez voir: ÇA va commencer dans cinq minutes,» me dit le portier. ÇA: le défilé triomphal.

Presque l'émeute

Effectivement, il s'écoule à peine une minute entre le coup de sifflet de l'arbitre et les premiers bruits de voitures. Des portières qui claquent, des pneux qui crissent. Puis les premiers klaxons. A deux heures 15, le hurlement des klaxons est déjà obsédant. Je passe à la Piazza del Popolo, déserte 15 minutes plus tôt. C'est presque l'émeute. Des centaines de voitures de toutes tailles, qui forment un embouteillage monstre. On a grimpé sur les toits et sur les capots. Un forêt de drapeaux italiens.

Venus des beaux quartiers, les jeunes Romains débouchent en trombe sur la place, font un ou deux tours de piste, puis s'engouffrent à toute allure sur la Via del Corso, en direction de la Place de Venise, des drapeaux immenses tendus à travers les toits ouverts et par les fenêtres «Italia! Italia!» toute l'Italie, y compris les intellectuels de gauche les plus abstraits ou les plus grincheux, a suivi la partie.

Mais cette manifestation pour la victoire a un sens plus précis (aucune manifestation en Italie ne peut pas ne pas avoir un sens politique): un défilé de voitures, le drapeau italien, et la Piazza del Popolo comme point de ralliement, ce sont des signes qui ne trompent pas. C'est la droite «nationale» qui profite de l'occasion pour faire sentir sa présence. «Ce n'est pas le moment de parler contre l'Italie si on veut éviter d'être massacré», me dit une amie communiste. En fait, il faut aussi regarder où on met les pieds si on veut rester en vie: après le match contre la Hongrie, deux piétons ont été tués par un camion plein de triomphateurs lancé à toute allure.

Samedi soir, l'Italie a fait l'unanimité autour du ballon rond. Aujourd'hui les problèmes remontent à la surface. L'extrême-gauche et l'extrême-droite se retrouvent alliés dans la bataille des deux référendums dont les résultats seront connus ce soir. Ils portent sur les pouvoirs spéciaux de la police et sur le financement des partis politiques. Communistes et démocrates chrétiens sont pour le maintien de la loi. Les socialistes sont pour le oui dans un cas et pour le non dans l'autre. Les libéraux sont dans la position contraire.



Droits réservés

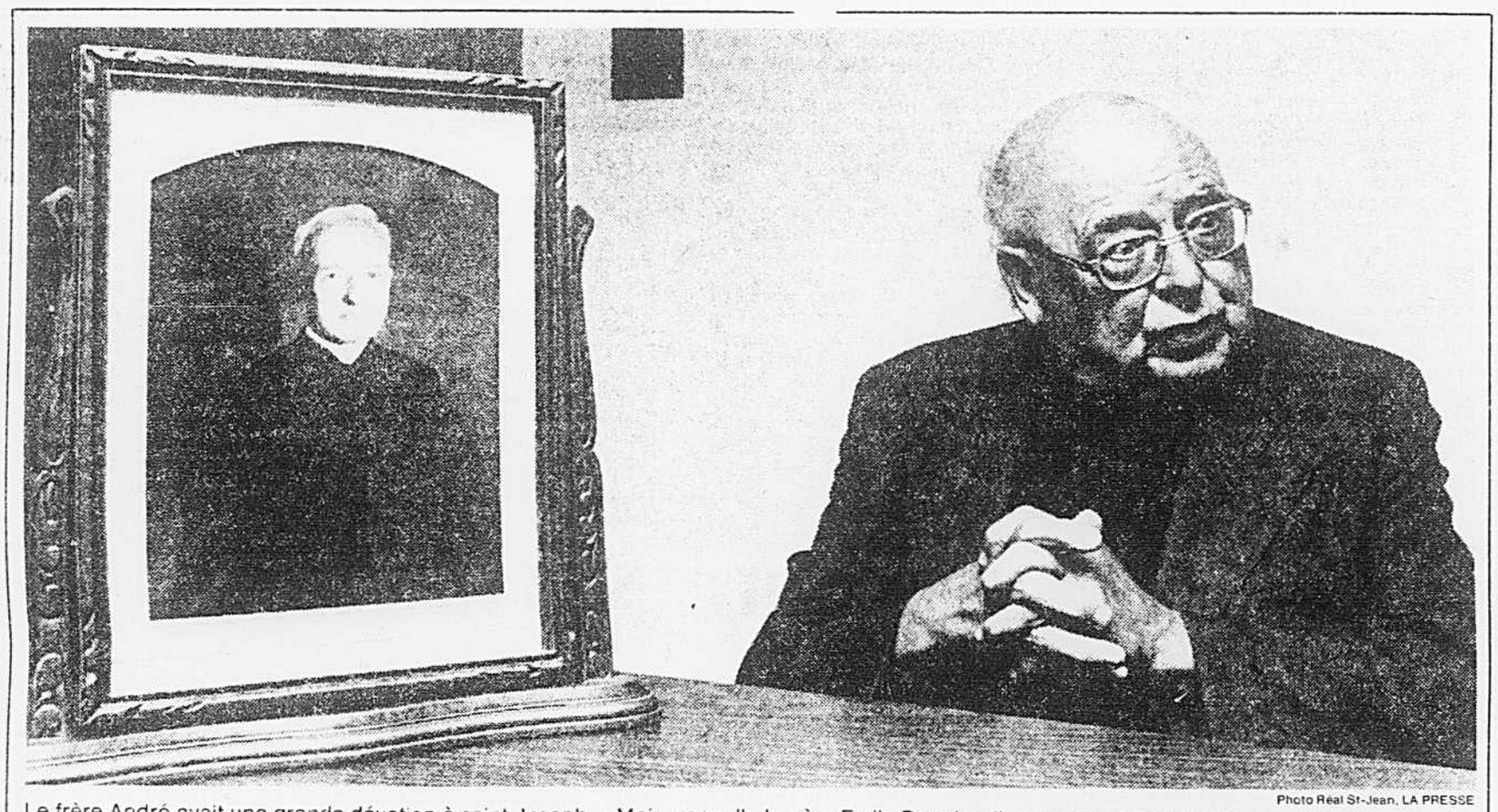


Photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Le frère André avait une grande dévotion à saint Joseph. «Mais, rappelle le père Emile Deguire, il ne manquait jamais sa messe quotidienne et communiait tous les jours. Et il récitait son chapelet sûrement plusieurs fois par jour.»

«On a dit qu'il était bourru...»

suite de la page A 1

la fin de sa vie, le Père Deguire, comme de nombreux autres témoins l'ayant connu, les attribue d'ailleurs le plus souvent au fait que plusieurs personnes venant le visiter ne mettaient toute leur confiance qu'en sa personne. «Ce n'est pas moi qui guéris», répétait-il avec un brin d'impatience...

«On a créé la légende qu'il était un homme bourru, ce qui n'était pas vrai du tout, insiste le Père Deguire. Le frère André a fait du bureau jusqu'à 91 ans — soit jusqu'à sa mort, survenue en 1937 — et lorsque des gens entendaient mal ce qu'il disait de sa voix devenue faible, il lui arrivait aussi de s'impatienter un peu. Mais il était surtout un homme qui avait beaucoup le sens de l'humour. Son tempérament était celui de la joie des enfants de Dieu.»

Quarante visiteurs à l'heure

Le Père Deguire a connu intimement le frère André pendant neuf ans. C'est lui qui était directeur des Annales de Saint-Joseph pendant que l'ancien portier de Notre-Dame poursuivait inlassablement sa mission de répandre autour de lui la dévotion à Saint-Joseph — du matin au soir, il recevait à son bureau jusqu'à 40 visiteurs et malades par heure.

Au Père Deguire, qui lui reprocha un jour de prier trop tard la nuit au risque de ruiner sa santé, le frère André répondit: «Si vous saviez les besoins des hommes, vous ne me parleriez pas ainsi».

Le frère André était cependant toujours cet homme humble dont chacun a entendu parler, qui savait à peine signer son nom et qui ne lisait que l'Evangile, les Imitations de Jésus-Christ et les plus belles prières de sainte-Gertrude. Le plus populaire de tous les membres de sa congrégation, il disait aux prêtres qui l'entouraient: «Vous êtes tous des théologiens, moi je n'ai qu'à vous écouter».

Le vénérable frère André vient donc de franchir la première étape de la glorification d'un serviteur de Dieu. La deuxième étape, généralement plus brève que la précédente et que les supporters de sa cause auprès de Rome espèrent dans son cas d'une durée de trois à cinq ans, est celle de la béatification. Enfin, la troisième étape est celle de la canonisation.

Si ces dernières étapes sont franchies sans encombre, le premier saint véritablement canadien sera probablement cet humble convers, fils de paysans illétrés né sous le nom d'Alfred Bessette en 1845 à Saint-Grégoire d'Iberville, à une cinquantaine de kilomètres au sud-est de Montréal.

Un chalutier heurte un cargo et coule

HALIFAX (d'après CP) — Le chalutier d'acier «Lady Maria» qui venait de Sydney, Nouvelle-Ecosse, a coulé hier soir à 80 kilomètres au sud des îles Saint-Pierre et Miquelon, après être entré en collision avec le cargo grec «Marka L».

Selon le centre de sauvetage de Halifax, un membre d'équipage du «Lady Maria» manque encore à l'appel. Les 12 autres ont été recueillis par le navire grec, qui se dirige actuellement vers saint-Jean de Terre-Neuve.

Le «Marka L» a été endommagé, mais ses pompes fonctionnent bien. Il n'a pas été immobilisé et pourra gagner Saint-Jean sans l'aide d'un remorqueur.

Un cargo britannique, «The Lynton Grange» effectue des recherches dans le secteur de la collision, tentant de trouver le matelot qui manque à l'appel.

En outre, le destroyer canadien «Skeena» et le patrouilleur «Nonia» sont en route pour se joindre au «Lunton Grange» dans les recherches.

La «Lady Maria», propriété de la United Maritime Fishermen, de Moncton, Nouveau-Brunswick, avait envoyé un signal de détresse à 22 heures 35 hier, déclarant que l'équipage abandonnait le bateau.

Soir de deuil à St. John's

SUITE DE LA PAGE A 1

not, jusqu'à Moosonee, Ontario, près de la baie James.

A l'école St. John's

Hier soir, les parents et amis des victimes étaient réunis à l'école St. John's, située à Claremont, en banlieue de Toronto. Il s'agit d'une institution privée, où l'on met l'accent sur les activités en plein air.

Parce que les victimes portaient toutes la ceinture de sécurité, les cadavres ont dérivé sur le lac et ont été retrouvés à plusieurs milles de distance l'un de l'autre. Six corps ont été transférés à la morgue de l'hôpital Sainte-Famille, à Ville-Marie, tandis que les autres sont coroner, mais la date n'a pas encore été déterminée.

Une vingtaine d'agents de la Sûreté du Québec sont sur les lieux. Il y aura une enquête du coroner, mais la date n'a pasd encore été détyerminée.

Entre-temps, les 18 survivants passaient la nuit hier dans un camp de chasse entre Laniel et Fabre et doivent arriver à Ville-Marie aujourd'hui. En plus de souffrir d'un choc nerveux, ils étaient couverts de piqûres d'insectes.

Quelques-uns des parents des victimes ont quitté Toronto cette nuit en autobus, à destination de Ville-Marie. Au début, la situation était très difficile à l'école St. John's hier soir, car on ignorait les noms des survivants.

Les écoliers avaient quitté Toronto samedi matin en voiture pour se rendre à Ville-Marie. Il semble que la tragédie se soit produite peu de temps après leur départ en canot.

Les noms des victimes

Les noms des victimes sont: Todd Michell, Barry Nelson, Jodie O'Gorman, Timothy Price, David Greaney, Andy Herman, Tim Hopkins, Tom Kenoy, Dean Binden, Owen Black, Chris Bouchier, Simon Croft et Mark Denney.

Les survivants sont: David Cunningham, Kevin Black, Andrew Skinner, Fraser Bourcier, Bob Kerr, Scott Beimdon, James Doak, Christopher Suttaby, Paul Lakie, Mike Mansfield, David Parker, Robin Jason, Paul Niejabirg, James Simpson, Ian Harling, Richard Byrd, Neil Thompson et Peter Cain.

Une escouade de ministres fédéraux dans les dix capitales

suite de la page A 1

plus d'éclat politique de son initiative constitutionnelle, le premier ministre Trudeau a déposé son énoncé de politique avec la pompe des grands jours.

Le document a été remis confidentiellement aux leaders des partis d'opposition au cours de la matinée. Il a été remis à la presse avec défense de publier avant la remise en Chambre vers midi. A 15 h, le premier ministre a finalement déposé son livre blanc en Chambre et a fait une déclaration officielle pour souligner en quoi Ottawa se devait, à son avis, d'agir maintenant en matière constitutionnelle, après deux échecs retentissants au cours des dix dernières années. Après une réplique d'usage de la part des leaders de l'opposition, il s'est prêté en Chambre à une longue période de questions venant des députés. Il s'est finalement rendu à 17 h à l'édifice national de la presse pour reprendre le jeu questionnaire.

Le ton des grandes occasions

Pendant tout ce temps, le premier ministre ne s'est pas départi du masque solennel qu'il porte dans les grandes occasions. Il donnait l'impression d'être bien conscient de poser les premiers jalons d'une politique qui, si elle portait ses fruits, en ferait le père de la nouvelle Fédération canadienne.

Mais c'est en multipliant les assurances quant à la modestie et au caractère conciliant de son approche que M. Trudeau a donné ce coup d'envoi.

Tout d'abord, au sujet de la première phase de la réforme, celle qui s'articulera sous peu dans un projet de loi fondamental, M. Trudeau a donné l'assurance que le jeu démocratique et parlementaire y trouvera son compte. Le projet de loi sera déposé avant les vacances parlementaires d'été mais il ne sera pas ramené devant les Communes pour étude détaillée avant décembre prochain et plus probablement au cours des premiers mois de 1979.

En effet, se rendant à la demande de Mme Flora MacDonald, critique conservateur en matière de constitution, le premier ministre a accepté de soumettre son projet de loi, dès le dépôt en première lecture à un comité mixte du Sénat et des Communes pour que les principes et les moyens d'action en soient analysés, critiqués et éventuellement amendés.

De plus, le premier ministre a donné l'assurance que le livre blanc et le projet de loi qui en découlera pourront être étudiés par les premiers ministres provinciaux lors de la prochaine conférence constitutionnelle fédérale-provinciale prévue pour septembre. Déjà hier, une escouade de ministres du cabinet Trudeau a été dépêchée dans les dix capitales provinciales pour expliquer aux premiers ministres la portée et le sens du livre blanc de M. Trudeau.

Quant à la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne, dont le mandat porte en partis sur l'aspect constitutionnel, elle pourra faire valoir ses recommandations et peser sur le contenu de la version finale du projet de loi, note M. Trudeau, si son rapport doit être prêt comme prévu à la fin de l'automne ou au début de l'hiver. Cela laisserait tout le printemps aux Communes pour digérer la version définitive du projet de loi.

Le cas québécois

L'un des principaux cerveaux de la réforme constitutionnelle proposée par Ottawa, M. Marc Lalonde, ministre d'Etat chargé des relations fédérales-provinciales, a déclaré à plusieurs reprises ces derniers jours qu'il avait peu d'espoir de voir le gouvernement Lévesque aborder de bonne foi cette nouvelle ronde de consultations et de négociations. A un magazine étranger, M. Lalonde déclarait même récemment que les propositions constitutionnelles seraient faites aux Québécois, par-dessus la tête de leur gouvernement péquiste. En Chambre et en conférence de presse, hier, le premier ministre Trudeau n'est pas revenu sur cet aspect du problème, mais il a principalement fondé l'urgence de son action sur deux faits: les mentalités ont grandement évolué au Canada depuis l'échec de la conférence constitutionnelle de Victoria et les Québécois devront dans un avenir rapproché se prononcer sur leur avenir constitutionnel.

Le «défi canadien»

En tentant de définir ce qu'il appelle le «défi canadien», le livre blanc de M. Trudeau définit l'aliénation québécoise d'une manière que ne renierait pas un Camille Laurin. C'est sur les conclusions qu'il diffère complètement.

«Pendant de longues années, souligne le document, la présence d'une collectivité de langue française fortement enracinée au sein d'un pays qui se croyait essentiellement britannique a été perçue comme une source de complications et d'inconfort avec laquelle il fallait composer encore pour un temps. Or il est devenu évident que cette collectivité n'a rien de temporaire: elle a survécu, elle s'est développée et elle est installée à demeuré en terre canadienne.

«Mais cette collectivité, poursuit le document, se souvient des avantages qu'elle n'a pas eus, des espoirs qui ont été déçus et du respect qu'on lui a refusé. Elle est déterminée à ce que les inégalités de l'histoire ne se répètent plus, ni dans l'ensemble du pays, ni surtout dans cette partie du territoire canadien où elle est concentrée, le Québec. Les sociétés humaines succombent facilement à l'inconscience: trop souvent elles ne consentent le respect qu'aux forts. Et trop souvent, les Canadiens de langue française ont appris que les promesses sont respectees lorsque celui qui les a reçues peut forcer la main de celui qui les a faites.»

Quant à l'inclusion des droits linguistiques dans la constituion, mesure qui n'aurait pas d'effet contraignant sur les provinces dans la première phase de sa réforme, M. Trudeau estime qu'elle pourrait réduire au Québec l'abcès «séparatiste». «L'insuffisance des droits linguistiques garantis par la Constitution, écrit-il, a compromis l'essor de la collectivité canadienne de langue française, entraîné le repli de cette collectivité sur le Québec et attisé le mouvement séparatiste qui se manifeste dans cette province.»

Même si son document écarte l'idée d'un chambardement de la constitution dans lequel Ottawa céderait des pans entiers de pouvoirs, le premier ministre a conclu hier sa conférence de presse en disant que «tout est négociable», pourvu que soit sauve l'existence d'un vrai Canada fédératif dans lequel les deux ordres de gouvernement seraient liés par une même charte des droits et libertés fondamentales.

Acquitté en appel

La cause de Vic Cotroni devant la Cour suprême

OTTAWA (PC) — Des avocats de la couronne se sont présentés en Cour suprême du Canada, hier, pour tenter de faire appliquer une peine de six ans de prison contre Vincenzo «Vic» Cotroni, de Montréal.

Cotroni, John Papalia, de Hamilton, Sheldon Swartz, de Toronto, et Paolo Violi, de Montréal, avaient été trouvés coupables d'extorsion, en 1976, et condamnés à l'emprisonnement.

Mais Cotroni et Violi, portant la cause devant la Cour d'appel de l'Ontario, avaient obtenu un acquittement.

Violi s'étant depuis fait assassiner, la couronne tente donc de faire renverser le jugement de la Cour d'appel et le rétablissement de la décision de première instance contre Cotroni.

En 1973, Swartz et Stanley Bader empruntaient de l'argent à faibles intérêts de Sydney Rosen, pour le prêter à forts intérêts à des individus.

Un jour, Swartz raconta à Bader que «des gens de Montréal» avaient perdu de l'argent à cause d'une baisse de valeur d'actions d'Irving Kott et qu'on blâmait Rosen pour cela.



Vic Cotroni

Mais comme Rosen était trop puissant, on avait décidé de faire assassiner Bader, à cause de son étroite association avec Rosen.

Swartz avait su qu'on consentirait à ne pas tuer Bader, si on obtenait $300,000, et il avait pris sur lui de prendre $120,000 du fonds des prêts pour le donner en acompte.

Bader crut l'histoire et il consentit à verser le reste de l'argent.

Huit mois plus tard, cependant, Bader rencontra Kott qui nia tout de cette affaire de $300,000.

Il rencontra également Angelo Lanza, un associé de Cotroni, qui nia tout lui aussi.

Selon la couronne, Cotroni et Violi auraient comploté avec Papalia pour recevoir une partie des $300,000. Des enregistrements de conversations téléphoniques, à cet effet, ont été présentés au jury du premier procès mais refusés en Cour d' appel.

«Petites annonces» trompeuses

Quinze heures de travail par jour pour $31 par semaine

par Gilles NORMAND

Le juge Redmond Roche, de la Cour des sessions de la paix, a accordé un sursis de sentence, hier, à un individu trouvé coupable d'avoir fait publier des «petites annonces» fausses ou trompeuses.

Il s'agit de Marcel Lépine qui faisait affaire sous la raison sociale «les Entreprises MCL Enr.» sises au 8144, boulevard Lacordaire, à Montréal.

L'accusé avait mis sur pied une entreprise de «tricot» dont le travail devait être exécuté par des femmes recrutées via la rubrique des petites annonces des quotidiens «Montréal-Matin» et «le Journal de Montréal». Les candidates recrutées, Lépine leur vendait des machines à tricoter au prix de $850, ce qui devait leur assurer un revenu de $80 par semaine pour du travail à domicile.

Le travail des candidates consistait uniquement à fabriquer des signes du zodiaque à raison de $0.50 pièce. Il s'est avéré que pour réaliser le revenu promis, les tricoteuses auraient dû utiliser cinq balles de laine, alors que Lépine, alléguant que la firme Dupont aurait mis un embargo sur le fil acrylique, ne leur fournissait qu'une balle. Le fil avait pour utilité de retenir les brins de laine ensemble. Il aurait donc été impossible, dans de telles conditions, de réaliser les revenus promis dans les annonces.

Une femme avait même témoigné à l'effet qu'un travail continu de 15 heures par jour ne lui a jamais rapporté davantage que $25 par semaine. Un ex-associé de Lépine qui avait investi quelque $6,500 dans son entreprise a aussi déclaré qu'il était convaincu que le système mis au point par Lépine n'était d'aucune rentabilité.

Un enquêteur du ministère de la Consommation et des Corporations du Canada, M. Robert Bazinet, a pour sa part visité les lieux de l'entreprise de l'accusé: il y aurait découvert 70 formules de demandes d'emploi soumises par des personnes qui auraient acheté les appareils en question, alors qu'aucune d'entre elles n'aurait réussi à gagner plus de $31 hebdomadairement.

Le juge Roche, hier, a accordé un sursis à l'accusé, mais il a imposé trois conditions:

- bien respecter la loi;
- s'abstenir de publier des annonces du genre de celles faisant l'objet du litige;
- aviser le tribunal de tout changement d'adresse au cours des trois prochaines années.

Deux greffiers plaident coupables

Deux greffiers de la Cour municipale, qui ont reconnu hier leur culpabilité à des accusations de conspiration, faux et corruption dans l'exercice de leurs fonctions, ont été remis en liberté jusqu'au moment où leur sentence sera prononcée.

Les deux fonctionnaires, Gaston Pigeon et Lucien Dickey, respectivement âgés de 32 et 42 ans, reviendront le 13 septembre devant le juge Maurice Allard, de la Cour des sessions de la paix, qui se prononcera alors sur leur sort.

Un troisième accusé dans cette affaire qui remonte à l'été de 1976 est un policier comptant 30 ans de service au sein de la police de la Communauté urbaine de Montréal. Il s'agit du sergent Georges Cardinal, 57 ans, qui subira un procès à l'automne, sous des accusations de nature semblable.

Les activités criminelles des greffiers Pigeon et Dickey s'étaient déroulées au cours de l'été 1976 et avaient trait à des causes pour conduites dangereuses inscrites en Cour municipale.

Des accusés, qui admettaient leur culpabilité, ne se voyaient pas privés de leur permis de conduire comme le prévoit la loi en de telles circonstances, parce que les deux fonctionnaires négligeaient de transmettre les dossiers au Bureau des véhicules automobiles du Québec.

MEILLEURS PRIX EN VILLE!

MEILLEUR SERVICE EN VILLE!

VOILA CE QUE VEUT DIRE BEAUGRAND AUTO

VOYEZ-NOUS!

Pour la Concord, la Gremlin et la Pacer



Aussi 20 Jeep CJ-5 et CJ-7 CHEROKEE-CHIEF Wagonner à prix très réduit.

AUCUNE OFFRE RAISONNABLE REFUSEE!

Beaugrand Auto Ltée

7871 EST, RUE NOTRE-DAME TELEPHONE: 354-2110

H.R. ouvert jeudis et vendredis jusqu'à 21h.

MAGNIFIQUE SOLDE DE CHAUSSURES D'HOMMES CHEZ H.R.

RABAIS 25% ET 50%

(sur souliers de $55-$100)

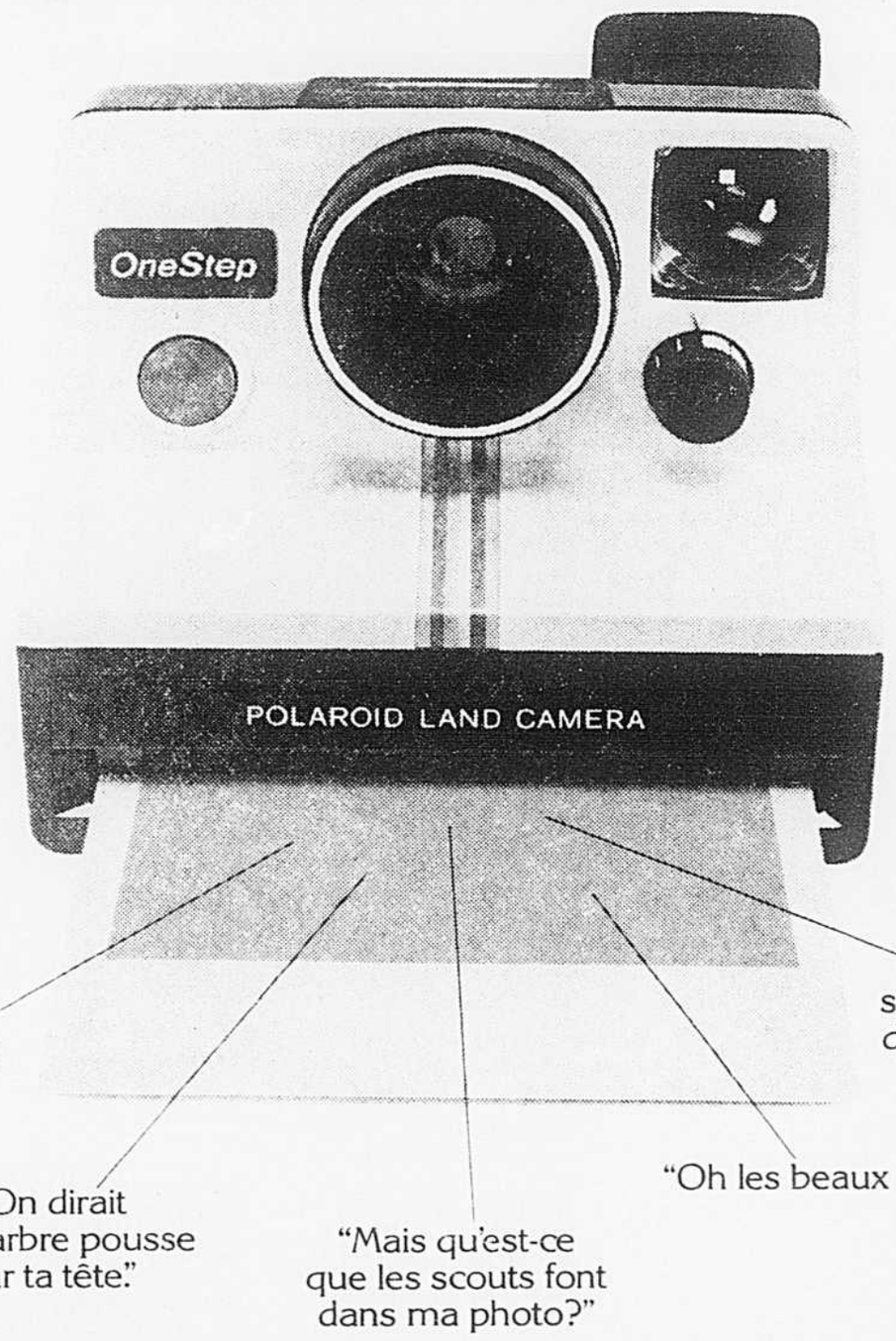
Modèles Bally et de notre collection italienne

Ventes fermes.

HOLT RENFREW

Sherbrooke et de la Montagne seulement

L'APPAREIL LE PLUS SIMPLE AU MONDE GARANTIT LE REMPLACEMENT DES PHOTOS QUE VOUS N'AIMEZ PAS.



Il vous sera difficile de faire des photos que vous n'aimez pas avec un appareil aussi simple que le OneStep. Mais s'il vous arrivait de les rater, n'est-il pas réconfortant de savoir qu'elles sont maintenant garanties pour les six mois suivant l'achat de n'importe quel nouvel appareil OneStep de Polaroid?

Lorsque vous aurez cette garantie, mettez de côté dix photos dont vous n'êtes pas satisfait et envoyez-les à Polaroid. Nous vous ferons parvenir un bon pour une nouvelle boîte de film SX-70 à développement encore plus rapide et une autre garantie.

A notre avis, cette garantie est tellement avantageuse que nous l'offrons avec tous les appareils-photo de Polaroid. Votre marchand vous en donnera les détails.

Vous aimerez la simplicité du OneStep. Et si vous ratez des photos, cette offre vous donne des chances de les reprendre. C'est garanti!

POLAROID

"Polaroid", "SX-70" et "OneStep" sont des marques déposées de Polaroid Corporation, Cambridge, Mass., U.S.A. ©1978 Polaroid Corporation.

CHARGEX VISA

Le Service
PHARMAPRIX
® Marque déposée

master charge

MILK PLUS 6 LAIT DEMAQUILLANT 160 ml.
1.55

MILK PLUS 6 LOTION OU CRÈME HYDRATANTE 110 ml.
1.99

FLEX SHAMPOING OU REVITALISANT 350 ml.
1.44

DR. WEST ENSEMBLE DE VOYAGE
.99

DESENEX ATOMISEUR 150g. OU POUDRE 80g.
1.77

BAND-AIDS 60
.99

HEAD & SHOULDERS LOTION OU CREME FORMAT FAMILIAL
1.39

EAU DE JAVEL 128 oz.
LA PARISIENNE
.77

IVORY SAVON A VAISSELLE LIQUIDE 32 oz.
1.09

SAVON CAMAY FORMAT DE BAIN 3
.99

BOUNCE ASSOUPLISSEUR DE TISSUS 40
1.66

ARRID EXTRA-SEC (ASSORTIMENT) 9 oz.
1.44

NAIR LOTION DEPILATOIRE 175 ml.
1.44

OLD SPICE LOTION APRES-RASAGE OU EAU DE COLOGNE 270 ml.
2.99

NICE & EASY SHAMPOING COLORANT
1.99

SHORT & SASSY SHAMPOING 300 ml. +1/3
1.88

FINAL-NET LAQUE ATOMISEUR NON-AEROSOL 12 oz.
2.44

LISTERINE DENTRIFICE
1.66
4 X 75

COTTONELLE PAPIER HYGIENIQUE 4
.99

PROTECTION LÉGÈRE Carefree Velourée Extra-fine, soufflé À la fraîcheur de poudre pour bébés 30
JOHNSON & JOHNSON CAREFREE PROTECTION LEGERE
1.44 (12, 48 disponibles)

SHIELDS Prophylactiques lubrifiés non-lubrifiés 12
2.77

RIGHT GUARD DEODORANT EN ATOMISEUR 200 ml. +50%
1.22

SCOTTIES MOUCHOIRS EN PAPIER HANDY-PAK
3 POUR 88

SCOTT ESSUIE-TOUT
.88

10 SACS A ORDURES GRANDE CAPACITE
.49

LOWNEYS GELEES DE FRUIT 300 g.
1.33

BAIN DE SOLEIL CREME SOLAIRE BLANCHE OU FONCEE
1.66 CHACUN

JEAN NATÉ ENSEMBLE DE VOYAGE
2.99

JERGENS SAVON POUR LE VISAGE 4
.66

TRAC II LAMES 9
1.49

NEET LOTION 100 ml. OU CRÈME 50 ml. DEPILATOIRE
CHACUN .99

NEET DEPILATOIRE EN ATOMISEUR 150 g.
1.99

VASELINE LOTION SOINS INTENSIFS NORMAL OU HERBAL 400 ml.
1.55

L'OREAL EXCELLENCE Avec chaque achat de L'oréal Excellence vous pouvez acheter ce merveilleux T-shirt "Je Le Mérite Bien", tailles petit, moyen ou grand pour seulement
2.25

REDUCTION DE 1.00 AVEC CE COUPON SUR LES LUNETTES SUNBRELLA
* Excepté sur les lunettes d'enfants. Offre valable 17 juin.

VASELINE GELEE
1.33 500 g.

CRICKET BRIQUET JETABLE
.66

SOFT & DRY DEODORANT EN ATOMISEUR 10 oz.
1.55

WET ONES OU DIAPERENE LINGES HUMIDES 70
1.22 CHACUN

POLIDENT COMPRIMES EFFERVESCENTS POUR DENTIERS 32
.69

LECTRIC SHAVE AVANT RASAGE 7 oz.
AQUA VELVA APRES RASAGE 8 oz.
1.33 CHACUN

MONTRÉAL
PLACE BOURASSA
FOREST SHOPPING CENTRE
CÔTE DES NEIGES PLAZA
MAIL CAVENDISH MALL
• CENTRE COMMERCIAL FLEURY
• BEACONSFIELD SHOPPING CENTRE

MONTRÉAL
DORVAL GARDENS SHOPPING CENTRE
CARREFOUR LAVAL
• VAN HORNE SHOPPING CENTRE
• ALEXIS NIHON PLAZA
CENTRE D'ACHATS ST. MARTIN
• WILDERTON SHOPPING CENTRE

HULL
• LES GALERIES HULL
CHICOUTIMI
• CENTRE COMMERCIAL PLACE DU ROYAUME
ST. JEAN
• LES GALERIES RICHELIEU

SHERBROOKE
CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR DE L'ESTRIE

GIFFARD
LES GALERIES STE ANNE

GRANBY
LES GALERIES GRANBY
LÉVIS
LES GALERIES CHAGNON
JOLIETTE
LES GALERIES JOLIETTE
HAUTERIVE
• CENTRE RÉGIONAL MANICOUAGAN

VICTORIAVILLE
LE CARREFOUR BOIS-FRANC
TERREBONNE
LES GALERIES TERREBONNE
JONQUIÈRE
PLACE CENTRE VILLE JONQUIÈRE

SEPT-ILES
• LES GALERIES MONTAGNAISES
TROIS-RIVIÈRES
• CENTRE COMMERCIAL LES RIVIÈRES
SHAWINIGAN
• 1 PLAZA DE LA MAURICIE

POUR DES RAISONS CONTRÔLABLES, CERTAINS PRODUITS NE PEUVENT ÊTRE DISPONIBLES DURANT LA PÉRIODE DE LA VENTE.

• CES MAGASINS SONT OUVERTS LE DIMANCHE

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 17 JUIN 1978

Le Service
PHARMAPRIX ® Marque déposée

Le Service
PHARMAPRIX ® Marque déposée

Le texte intégral des propositions Trudeau

Prologue

«M'a paru assez uny dans tout le temps de mon séjour...»
Mémoire de Jean Talon sur l'état présent du Canada, 1667

«Le Canada est un vaste pays de différentes hauteurs, capable dans ses différents climats, et expositions au soleil, de toutes les productions de l'ancienne france, sans en excepter aucune. Ayant ainsy qu'Elle du chaud vers le midy, du froid au Nord, et du tempéré dans le milieu de ces extremes.»

«Il y a en beaucoup d'endroits des prairies naturelles qui produisent de l'herbe abondamment, et de si bonne qualité, que toute sorte de bestiaux peuvent s'en nourrir grassement.»

«Le climat qui fait appréhender par ses grandes froidures la demeure du pays est cepandant si salubre qu'on n'y est pas souvent malade et qu'on y vit très longuement, que la terre fort inesgale à cause de ses montagnes et vallons, est surchargée d'arbres qui n'en font qu'une forest, qui estouffent à mon sentiment de belles et riches productions.»

«Sa fertilité pour les grains nous parroist par les récoltes abondantes que les terres descouvertes et cultivées donnent dans chaque année et d'autant mieux que ne recevant les semences qu'à la fin du mois d'Avril jusques au 15 de may, elles produisent leurs fruicts à la fin de celui d'Aoust, et au commencement de celuy de septemb. Ainsy quant aux choses nécessaires à la vie, on les peut abondamment espérer de ce seul pays s'il est mis en culture.»

«Tout ce pays différamment arrousé par le fleuve de St Laurens et par de belles rivières qui se deschargent dans son lict par ses costez, a ses communications par ces mumes rivières avec plusieurs nations sauvages riches en pelteries, particulièrement celles qui habitent le nord.»

«Les nations du sud, vers lesquelles nous pouvons remonter par le lac Ontario, si les portages que nous ne connaissons pas encore ne sont trop difficiles, ce qui cependant ne seroit pas sans remède, si elles n'ont pas la mesme abondance de pelteries qu'a le Nord, peuvent avoir des denrées plus précieuses.»

«C'est aux premières de ces découvertes que nous avons envoyé Monsieur de Courcelles et moy le sr de La Salle qui a bien de la chaleur pour ces entreprises, tandis que par un autre endroit j'ay fait partir le sr de St Lusson pour pousser vers l'ouest tant qu'il trouvera de quoy subsister.»

«En faisant route entre l'Isle de terre neuve et l'Isle du cap Breton, je fus obligé de mouiller aux isles St-Pierre pour y faire de l'eau dans un assez beau bassin capable de plus de cinquante vaisseaux. J'en trouvay treize pescheurs tous françois et quatre habitans sedentaires entre lesquels un seul Anglois parlant parfaitement nostre langue.»

«Ce que j'ay découvert de mes yeux, tant dans le voyage que j'ay fait l'hyver, que dans la visite des postes avancés durant le printemps dernier, m'a fort confirmé dans l'espérance que la Nouvelle France fourniroit à l'ancienne beaucoup de bois propres à la construction de ses vaisseaux. Outre les membres et le bordage, toutes les apparences veulent qu'on y trouve de fort bonnes mastures y ayant de fort beaux sapins, espinettes, et pins rouges, de quoy faire des planches de pins de telle longueur, et espesseurs qu'on désirera pour les haults, les pons, et les chambres de vaisseaux, des baux et du bois pour les termes.»

«Je ne suis pas assez hardy pour promettre le succez de la recherche qu'on fait des mines. Mais je suis assez convaincu qu'il y en a en Canada de cuivre, de fer et de plomb; ce païs est si vaste qu'il est mal aisé de tomber juste sur l'endroit qui les couvre. Cependant je m'aperçois qu'on en a tous les ans de nouvelles connaissances par l'application qu'on donne a en faire la recherche.»

«Je travaille autant que Je puis a reunir et raprocher Les habitations esloignées et je m'oppose à ce qu'à l'avenir on en forme aucune, qui ne soit en corps de communauté, hameau, Vilages ou Bourgs; pour faire connoistre que La chose est aysée J'ay entrepris de former trois Vilages dans le voisinage de Québec qui sont desja bien avancés; j'en destine deux pour les familles que vous avez dessein d'envoyer cette année, et pour Lesquelles l'Instruction que j'ay receue, m'ordonne de preparer quarante habitations.»

«Le Canada est sorty de l'inaction dans laquelle je l'ay trouvé à mon retour, et tous ses habitants jusques icy femmes et filles ont la porte ouverte au travail, de manière qu'avec le secours que le Roy a eu la bonté de donner aux familles et les autres gratifications qu'il a respandues, l'argent qu'on employe à la recherche et aux façons des bois, de mesme qu'au reste des entreprises que sa Majesté fait faire, fait agir tout le monde, et personne n'ose plus tendre la main pour demander, s'il n'est enfant trop foible, ou homme trop aagé, estropié ou malade de maladie habituelle.»

«Les jeunes gens de Canada se desvoüent et se jettent les escholes pour les sciences, dans les arts, les mestiers, et sur tout dans la marine, de sorte que si cette inclination se nourrit un peu, il y a lieu d'esperer que ce pays deviendra une pepiniere de navigateurs, depescheurs, de matelots ou d'ouvriers, tous ayans naturellement de la disposition a ses emplois.»

«Le Peuple est de pièce de rapport et quoique composé d'habitans de différentes provinces de France dont les humeurs ne symbolisent pas tousjours, il m'a paru assez uny dans tout le temps de mon séjour...»

Extraits de la correspondance de l'Intendant Talon, 1665-1673

Chapitre I

Le temps de l'engagement

Un mouvement anime ce pays comme aucun autre ne l'a jamais fait, se manifeste sourdement dans les rainures les plus profondes de sa conscience collective, mais l'entraine impérieusement vers le destin qu'il se connait. Tantôt rationnellement, le plus souvent intuitivement, les Canadiens sont en voie d'accomplir l'ultime découverte: la découverte d'eux-mêmes.

Bruce Hutchison

Introduction

Avec ce document, le Gouvernement engage le renouvellement de la fédération canadienne.

Le Canada s'est mis à se repenser ces derniers temps. Les Canadiens ont senti que le moment était venu de faire l'inventaire de ce qu'ils sont et de décider de ce qu'ils seront. De l'Atlantique au Pacifique, nous nous sommes mis à nous parler d'histoire et d'avenir. C'est de ces deux versants de nous-mêmes que traite ce document.

Nous avons fait d'un continent un pays. Ce fut une grande aventure que de le bâtir, à force de bras, de l'Ile de Terre-Neuve à l'ile de Vancouver, de la Pointe Pelée aux confins de l'archipel Arctique. Il nous a fallu pour cela un laps de temps à peine plus long qu'une vie humaine. Plusieurs d'entre nous se souviennent encore des colonisations, des défrichements, des grands commencements, du temps où nous étions cinq millions, où nos grandes villes — nous en avions une douzaine — comptaient plus de vingt mille habitants, du temps où, d'une région à l'autre, nous n'avions que des gazettes pour nous raconter et que le rail pour nous voir.

Nous sommes venus de partout. Nous avons pénétré dans ce pays par le détroit de Béring, depuis les rives lointaines d'Europe, d'Asie et d'Afrique, des terres voisines d'Amérique. Nos premiers immigrants sont venus de toutes les provinces de France et de Grande-Bretagne: les autres vinrent plus tard de tous les coins du monde.

Pour s'acclimater au nouveau continent, en découvrir l'esprit et apprendre à y survivre, nos ancêtres ont dû assimiler les us et coutumes des autochtones: premier métissage qui s'est reproduit chaque fois qu'une nouvelle ethnie est débarquée chez nous. Rassemblées au hasard des pistes, de routes et des portages, nos familles ont associé leurs labeurs, leurs peines et leurs joies, leurs traditions et surtout leur courage, pour que progresse la construction sociale, économique et politique du pays.

Nous avons pris possession d'un territoire immense, presque insondable: *«L'âme, ou l'être, y trouve un espace sans limite pour prendre son essor»*, a dit le poète Rupert Brooke. Un territoire qui pourrait loger les trente-trois pays du continent européen, l'Union Soviétique y compris jusqu'à l'Oural. Un pays si grand que ses habitants découvrent souvent les cités étrangères qui les avoisinent — Seattle, Minneapolis, Détroit, New York ou Boston — bien avant leurs propres métropoles régionales. Un pays si démesuré que nombre d'entre nous n'en toiserons jamais les dimensions, du nord au sud et d'est en ouest, que par la lunette — grossissante ou rapetissante — de nos moyens de communication.

Encore si ce pays se ressemblait d'un coin à l'autre: qui en a vu un aurait vu les autres. Mais entre les échancrures de Terre-Neuve, les jardins du Niagara, les *flatlands* de la Saskatchewan, la vallée du Saint-Laurent et les pics des Rocheuses, où sont les ressemblances? Et la diversité des paysages entraine une diversité de gens.

Nous sommes autres et pourtant pareils. Le pays de l'hiver n'est pas seulement celui de Vigneault, mais celui de tous les Canadiens. L'Indien et l'Inuit ne sont pas seuls à ressentir l'envoûtement boréal. L'étrange vertige des espaces sans horizon n'émeut pas seulement les gens de l'Ouest, ni la sourde mouvance des glaciers éternels les seuls gens de Colombie. Ce que l'oeil ne peut percevoir, dans ce pays, l'esprit doit l'embrasser.

C'est l'aventure canadienne. Elle est sans précédent et sans analogue. Elle est difficile mais combien exaltante! Pour qu'elle continue de susciter en nous la ferveur, il faut en renouveler les formes et les manifestations. L'Histoire nous y convie et nous presse de nous y appliquer avec la détermination et la volonté de dépassement de ceux de la première aventure. C'est de nouveau le temps de l'engagement.

Le pari canadien

Combien de fois nous a-t-on dit que ce pays tenait de l'impossible? Les voix dissonantes de collectivités s'égrenant en chapelet entre deux océans, affirmant chacune sa volonté de survivance et son vouloir-vivre régional, auraient pu en faire le pays de Babel.

L'Intendant Talon, le premier de nos gouvernants à mesurer l'immensité du chantier ouvert par la Nouvelle-France, s'en inquiétait déjà il y a trois siècles: *«Je travaille autant que je puis»*, écrivait-il à Colbert, *«à réunir et raprocher Les habitations esloignées»*, notait que les humeurs de ces derniers ne s'accordaient pas toujours et se félicitait que le peuple ait paru *«assez uny dans tout le temps de mon séjour»*.

L'unité n'a jamais cessé depuis d'être objet de souci pour les gouvernements du Canada. Car les préjugés et les chicanes que nous avions trainés depuis nos vieux pays, grossis des querelles que nous avons cherchées sur place, nous ont longtemps obsédés. Nombre d'entre nous en sont encore marqués, car certaines blessures étaient profondes. Ainsi, les régions de l'Ouest, que nous avons mis près d'un siècle à occuper et à développer, ont souvent désespéré et peut-être désespèrent encore de rattraper l'Est *«où tout a commencé»*. Bien des coins du Québec, de l'Ontario et surtout de l'Atlantique se sont sentis négligés et se sentent encore négligés.

Pourtant, ce pays s'est construit. Des complémentarités utiles, des aspirations conciliables et des valeurs communes sont apparues dans ce territoire démesuré. Sur ces affleurements nous avons fondé notre vouloir-vivre collectif. Nous avons établi sur ces fondations un équilibre entre les régions du pays qui est encore fragile et que nous devons mieux assurer.

Il est un autre équilibre qu'il faut aussi consolider pour de bon: c'est celui, toujours précaire, qui s'est établi entre nos deux grandes collectivités linguistiques, celle de langue française et celle de langue anglaise. Pendant de longues années, la présence d'une collectivité de langue française fortement enracinée au sein d'un pays qui se croyait essentiellement britannique a été perçue comme une source de complications et d'inconfort avec laquelle il fallait composer encore pour un temps. Or, il est devenu évident que cette collectivité n'a rien de temporaire: elle a survécu, elle s'est développée et elle est installée à demeure en terre canadienne.

Mais cette collectivité se souvient des avantages qu'elle n'a pas eus, des espoirs qui ont été déçus et du respect qu'on lui a refusé. Elle est déterminée à ce que les inégalités de l'histoire ne se répètent plus, ni dans l'ensemble du pays, ni surtout dans cette partie du territoire canadien où elle est concentrée, le Québec. Les sociétés humaines succombent facilement à l'inconscience: trop souvent, elles ne consentent le respect qu'aux forts. Et trop souvent, les Canadiens de langue française ont appris que les promesses sont respectées lorsque celui qui les a reçues peut forcer la main de celui qui les a faites.

C'est une leçon qu'ont également apprise les Canadiens d'autres origines ethniques qui se sont établis chez nous depuis un siècle. Il a souvent fallu bien des années, bien des efforts, bien des patiences pour que cessent les avanies et les inégalités de traitement qui ont fait que tant de Canadiens d'ascendance autre que britannique et française se sont sentis des citoyens de seconde zone dans un pays auquel ils avaient pourtant donné toute leur loyauté. Plus pénible encore est la leçon qu'ont dû apprendre les autochtones du Canada, plus pressant le rappel qu'ils doivent encore faire de leur dignité fondamentale et de leur droit à l'égalité des chances.

Nous devons donc consolider, pour les générations à venir, cet équilibre entre régions et cette convivance entre collectivités linguistiques, groupes ethniques et autochtones, afin qu'ils ne soient jamais plus compromis.



Le temps d'agir

Jalons du renouvellement de la fédération canadienne

Le très honorable
Pierre Elliott Trudeau
premier ministre

Gouvernement du Canada — Government of Canada

Dans cette entreprise s'éprouveront notre coeur et notre raison: c'est une épreuve de sagesse.

Nous refaire

Cette épreuve doit commencer par un exorcisme. D'un bout à l'autre du pays subsistent des mythes étriqués et des vieux complexes que nous trainons comme des boulets. Il faut briser les chaines qui nous y attachent. Tournons une fois pour toutes la page des Plaines d'Abraham: les vainqueurs et les vaincus sont morts. Décolonisons, dans notre esprit, le Quebec: le Québec est en pleine renaissance. Reconnaissons la vitalité des provinces de l'Atlantique et cessons de croire qu'elles ne sont plus capables du rôle de premier plan qu'elles ont joué dans le premier développement du pays. Voyons l'Ontario pour ce qu'elle est — un chantier ouvert à tous, qui profite à tous, et non pas un bastion de la mesquinerie. Célébrons le succès des provinces de l'Ouest dans la liquidation de leur dépendance vis-à-vis de l'Est. Il faut que notre mythologie nationale soit à l'image du temps présent.

Ce tournant de l'histoire canadienne nous fournit l'occasion de nous refaire une âme et de la refaire à notre façon. Cette entreprise engage toute la nation, toutes les régions et tous les citoyens. Elle requiert un cadre politique: c'est ce qui remue aujourd'hui dans l'âme de tous ces Canadiens.

Car c'est au bout du compte la volonté collective de ses citoyens qui fera que le Canada continuera d'être. Ce vouloir-vivre ne s'affirmera que dans la mesure où le peuple canadien assumera pleinement son identité et comprendra ce qui lui vaut l'appartenance au Canada, comme on l'y invite au chapitre deuxième.

Il faut pour cela que les Canadiens, curieux d'horizons et de visages, partent à la découverte de leur pays, comme ceux et celles de la première aventure. La phrase admirable de Bruce Hutchison placée en exergue à ce chapitre a valeur prophétique puisqu'elle date de 1957. Dans la foulée des Cabot, des Cartier, des Mackenzie et des Fraser, nous devons achever l'ultime découverte. Il appartient à chacun de le faire à sa manière, dans son milieu. Aussi ce document s'adresse-t-il pareillement et sans défiance à tous les Canadiens, sans rechercher à flatter la bonne conscience des uns ou à éveiller quelque sentiment de culpabilité chez les autres. C'est au présent qu'il parle de notre avenir.

Le peuple canadien a acquis au cours de son histoire une personnalité, une conception de l'Etat et de la société ainsi qu'une vision du monde qui lui sont propres. C'est de cette personnalité, de cette conception et de cette vision que procèdent les principes du ressourcement que le Gouvernement engage. Ces principes sont énoncés au chapitre troisième.

S'inspirant de ces principes, le Gouvernement s'engage dans les chapitres suivants à améliorer le fonctionnement de notre fédéralisme et à renouveler notre constitution. Dans cette entreprise essentielle et capitale, il compte sur la coopération des gouvernements provinciaux. Il a d'ores et déjà fixé le calendrier des étapes à franchir. Il est décidé à ne pas laisser les tergiversations et les faux-fuyants paralyser ce qui lui paraît un impératif pour le pays.

Le renouvellement envisagé par le Gouvernement est à la mesure de nos ambitions. Il mobilisera les énergies des deux ordres de gouvernement et de tous les citoyens.

C'est une entreprise dont le Canada est maintenant capable et dont tous les Canadiens retireront des avantages considérables sur le plan culturel, économique, politique et social.

Nous mènerons cette entreprise à terme et nous le ferons sans détour, pour que nous puissions au plus tôt nous employer aux mille autres choses qui concernent notre bien-être et qui requièrent notre attention et nos ressources.

Chapitre II

L'affirmation de l'identité canadienne

Notre pays est à l'âge des premiers jours du monde. La vie ici est à découvrir et à nommer; ce visage obscur que nous avons, ce coeur silencieux qui est le nôtre, tous ces paysages d'avant l'homme, qui attendent d'être habités et possédés par nous, et cette parole confuse qui s'ébauche dans la nuit, tout cela appelle le jour et la lumière.

Anne Hébert

Le renouvellement de la fédération n'exige nullement quelque métamorphose ou quelque mutation du peuple canadien. Pour l'accomplir, il suffira que nous devenions davantage ce que nous sommes déjà, que nous soyons plus assidûment fidèles à nous-mêmes.

En un mot, la crise de confiance qui nous éprouve est une crise de maturation. Elle fera de nous un peuple adulte, plus sûr de lui, plus conscient de ce qu'il est et de ce qu'il peut devenir. Cette crise ne nous contraint nullement à renoncer à notre personnalité nationale, ou à nos caractères régionaux, ou aux traits culturels qui nous sont propres — qui que nous soyons et où que nous vivions en ce pays. Au contraire, cette crise nous oblige à assumer pleinement l'identité canadienne, à fixer enfin et pour de bon ce qu'elle a d'essentiel, à l'illustrer avec plus d'éclat dans notre vie personnelle et dans nos comportements collectifs.

La recherche de cette identité nous obsède depuis longtemps. *«L'avenir du Canada, a mon avis, dépend du développement d'un esprit national»*, proclamait le parlementaire Edward Blade à peine six ans après la Confédération; *«nous devons fonder notre unité sur des valeurs communes, des aspirations que nous partageons, et il me semble que nous y parviendrons seulement si l'esprit national dont je viens de parler se développe»*. Mais pendant longtemps, la dualité linguistique et la diversité régionale du pays ont été perçues comme des obstacles quasi insurmontables à la constitution *«d'un tempérament et d'une tournure d'esprit qui nous soient propres»*, selon l'expression d'un Archibald Lampman, au siècle dernier. Bien avant que Hugh McLennan n'explore nos deux solitudes, Pierre Chauveau déplorait que nous, Canadiens, *«montons comme par une double rampe vers les destinées qui nous sont réservées sur ce continent, sans nous connaître, nous rencontrer, ni même nous voir ailleurs que sur le palier de la politique. Socialement et littérairement parlant, nous sommes plus étrangers les uns aux autres de beaucoup que ne le sont les Anglais et les Français de l'Europe.»* Et Henri Bourassa de constater qu'il y avait chez nous *«le patriotisme des gens de l'Ontario, le patriotisme des gens du Québec et le patriotisme de ceux de l'Ouest; mais il n'y a pas de patriotisme canadien, et il n'y aura pas de nation canadienne tant que nous n'aurons pas de patriotisme canadien»*.

A maints égards, Blake, Lampman, Chauveau et Bourassa avaient raison. Plus que jamais, l'existence du pays dépend aujourd'hui de l'esprit qui anime les Canadiens. C'est la conception de l'Etat et de la société qui nous est propre et nulle autre qui devra déterminer le renouvellement de notre fédération. Entre les deux rampes où évoluent nos deux majorités linguistiques, nous avons dû construire bien des passerelles, et nous devrons en construire encore bien d'autres.

Mais il y avait un vice fondamental dans la conception de l'identité nationale que se faisaient ces premières générations de Canadiens: c'est qu'elles cherchaient à couler cette identité dans le moule forcément plus homogène des nationalités européennes. Or, cela n'était guère possible, même au temps où les ascendances française et britannique étaient seules à coexister avec les autochtones. Il a fallu que d'autres groupes ethniques s'installent par millions chez nous pour nous faire prendre conscience que le Canada ne pouvait qu'être irrévocablement voué à la diversité.

C'est la première, peut-être la plus grande, des leçons que nous devons tirer de notre histoire. Car l'affirmation de l'identité canadienne doit commencer par un ressourcement.

«Une nation est une collectivité de personnes qui ont fait de grandes choses ensemble dans le passé et qui espèrent faire de grandes choses ensemble à l'avenir», a dit l'historien Frank Underhill, paraphrasant Michelet. De grandes choses, l'histoire de nos premiers cent dix ans en fourmille: il y en avait tant à faire que nous avons rarement pris le temps d'en illustrer notre

suite à la page A 11

Le temps d'agir

mythologie nationale, ou de nous dire d'une bout à l'autre du pays — car il s'en faisait autant à l'ouest qu'à l'est — combien grandes elles étaient.

Bien sûr que le pays est jeune, mais sa jeunesse ne nous empêche nullement de cristalliser sur l'identité canadienne, puisque celle-ci procède de filiations bien plus anciennes. Nous avons commémoré bien avant 1967 le premier siècle d'enracinement des premières colonies de l'Ouest, des premiers débarquements sur la côte du Pacifique, de la fondation de Vancouver. Il y a déjà deux siècles, commençaient d'arriver en pays ontarien et dans les Maritimes les premiers Loyalistes, qu'un attachement profond aux valeurs britanniques poussait vers le nord du continent.

Nous célébrons cette année le trois cent soixante-dixième anniversaire de la fondation de Québec, capitale d'une Nouvelle-France qui déjà avait une envergure continentale, foyer d'une longue survivance puis d'une remarquable renaissance. Plus ancien encore est le premier établissement de l'Acadie, presque contemporain des premiers essaimages de *highlanders* en Nouvelle-Ecosse, mais bien postérieur aux hivernages de toutes nationalités à Terre-Neuve.

Dans tous les coins du pays, ces immigrants ont trouvé des populations autochtones installées depuis des millénaires, sans leur reconnaître, hélas, la place et le rôle qui leur revenaient dans l'aménagement du pays.

Le modèle canadien

Ces migrations successives ont transplanté en terre canadienne les valeurs de hautes civilisations. Nous partageons donc avec les sociétés dont nous sommes issus ou avec lesquelles nous sommes en interaction, notamment les Etats-Unis, des valeurs universelles et d'autres qui sont plus particulières. Mais la synthèse que nous avons entrepris de faire de ces valeurs est tout à fait originale: à force d'accoutumance, d'entrechoquement et d'application aux réalités qui nous sont propres, ces valeurs ont pris chez nous des formes spécifiques.

Ces valeurs animent nos comportements personnels et fixent notre personnalité collective. Elles règlent les rapports entre les collectivités du pays et prescrivent le caractère de ses institutions sociales. Elles définissent la forme de notre gouvernement et régissent le fonctionnement de nos organes politiques. Elles fondent nos aspirations, forgent notre idéal et cernent notre devenir. Bref, ces valeurs déterminent ce que nous pouvons appeler, sans vaine gloire mais aussi sans modestie, *le modèle canadien*.

Cette synthèse des valeurs canadiennes n'est pas achevée et, espérons-le, ne le sera jamais. Car le Canada n'est pas une société bloquée. Le dynamisme qu'il doit à son ouverture et à sa diversité, le développement et les progrès qui en procèdent, obligent au contraire le peuple canadien à un perpétuel renouvellement.

Il est des temps où notre système de valeurs évolue presque imperceptiblement, grâce à la taille, à l'émondage, et au greffage qu'y font spontanément les Canadiens. Mais il est d'autres temps où la mise à jour du *modèle canadien* doit être plus radicale et requiert des efforts conscients et persistemps: le temps présent est de ceux-là, comme en était, au siècle dernier, l'époque troublée qui a conduit à la Confédération.

Les valeurs que nous partageons

Le renouvellement de la fédération exige d'abord que nous prenions conscience des valeurs que nous partageons ou que nous devons partager, à quelque collectivité que nous appartenions et dans quelque région que nous habitions.

Ce pays, que déjà il y a plus de trois siècles Jean Talon nommait le Canada, nous a faits ce que nous sommes et nous a faits plus semblables que nous ne le croyons. C'est souvent l'étranger de passage qui doit nous le rappeler, tant nous sommes portés à mettre l'accent sur nos indénialbes particularismes. Car nous avons tendance à réduire le phénomène culturel à ses dimensions linguistique et ethnique et par conséquent à sous-estimer les valeurs culturelles que nous avons en commun — francophones et anglophones, gens de l'est comme gens de l'ouest.

Qui d'entre nous, par exemple, n'est pas marqué par des espaces qu'on croirait infinis — le *grand large* des régions océaniques, les horizons sans borne de nos prairies, les vallonnements interminables du pays laurentien, le miroir indiscernable de nos Grands Lacs? Nous ressentons tous l'attrait du Grand Nord, *«fenêtre ouverte sur l'infini, sur le possible, sur l'avenir»*, disait, il y a plus de quarante ans, l'académicien français André Siegfried. Nous avons tous une conception semblable de la nature et des rapports entre l'homme et son milieu, car la force de la nature se manifeste chez nous plus brutalement qu'ailleurs et sa domination par l'homme y est plus difficile. De tout cela, nos arts et nos lettres témoignent abondamment, qu'elles qu'en soient la langue véhiculaire ou la région d'origine.

Notre fonds commun est également considérable en ce qui touche les valeurs économiques et sociales. Notre éthique est nord-américaine: nous souscrivons tous à la primauté et à la liberté fondamentale du citoyen, à l'égalité des chances, aux valeurs démocratiques, au respect de l'autorité des lois, tout comme à la dynamique de l'initiative personnelle, à la mise à contribution des institutions gouvernementales aux fins du développement de la collectivité, et au partage entre individus et régions des ressources et des revenus. De nouveaux efforts sont constamment requis pour mieux incarner ces valeurs dans la vie canadienne. Le renouvellement de la fédération nous fournit l'occasion de progresser dans cette voie. Nous pourrons être d'avis différents sur les moyens à employer. Mais nous nous entendrons sans difficulté sur les grands objectifs, puisqu'un consensus national existe bel et bien sur ces valeurs fondamentales.

D'autres valeurs doivent cependant être intégrées à ce consensus. Elles ont trait à l'égalité linguistique, à la diversité des cultures, à la dignité des autochtones et à l'autonomie des régions. La crise nous commande de faire les efforts requis pour les y insérer, et aussi pour en accepter les conséquences pratiques.

Au fond, tout ce qui nous est demandé, en ces domaines, c'est d'accepter que soit accordé aux autres ce que nous réclamons pour nous-mêmes. Nous revendiquons tous le droit de vivre dans la langue officielle qui nous a été donnée par la naissance ou que nous avons adoptée et de traiter dans cette langue avec nos autorités gouvernementales. Nous réclamons tous aussi le droit de préserver notre patrimoine culturel et d'obtenir, pour ce faire, la bienveillance de l'Etat. Nous souhaitons tous que notre région se développe à sa manière et que nous puissions y choisir, avec ceux de nos concitoyens qui nous sont les plus proches, le mode d'existence qui nous convient le mieux ou que nous préférons.

Le renouvellement de la fédération exige que nous reconnaissions que les autres Canadiens ont, à tous ces égards, les mêmes aspirations que nous. Au nom de la diversité dont nous nous réclamons pour jouir pleinement des libertés individuelles et collectives, nous devons donc accepter que ces libertés soient étendues à tous les autres Canadiens et que leur soient donnés les moyens de les exercer.

Nous devons aller un peu plus loin: non pas seulement accepter que les autres collectivités canadiennes puissent être différentes des nôtres et vouloir le demeurer, mais aussi les respecter pour ce qu'elles sont. Au Canada, le temps du mépris, de l'arrogance, des avanies doit être révolu. L'amitié, la solidarité et le respect entre collectivités qui se veulent différentes sont des valeurs essentielles de l'identité canadienne. C'est en les faisant nôtres que nous parviendrons, non plus seulement à survivre, comme voudraient nous y condamner les plus pessimistes parmi nos penseurs, mais à croître, à nous développer, à nous illustrer.

Les valeurs que nous pouvons choisir

Une fois que ces valeurs auront été solidement intégrées au consensus national, nous pourrons enfin nous employer, sereinement et sans arrière-pensée, à faire fructifier le grand jardin de la diversité canadienne. Nous pourrons, chacun pour soi, mais aussi un peu pour les autres, illustrer notre langue, développer notre culture et affermir notre régionalisme — quels qu'ils soient. Nous pourrons choisir à tous autres égards les valeurs qui déterminent nos attitudes, nos aspirations et notre mode d'existence, et résister en toute bonne conscience aux pressions de ceux qui, au nom de l'unité, voudront nous imposer une uniformité aussi futile que stérile.

Car si certains Canadiens se sont contentés jusqu'ici d'un consensus national trop restreint qui excluait des valeurs pourtant fondamentales à l'unité, à la stabilité et à la prospérité de la fédération, d'autres ont cherché à étendre ce consensus à l'excès. L'identité canadienne n'est pas un rouleau-compresseur et la structure fédérative de notre système de gouvernement vise précisément à préserver et à promouvoir la diversité. Nous pouvons donc être canadiens de bien des façons et être, bien que différents, d'une égale loyauté envers le pays. Uniforme, le Canada serait sans intérêt; et parce que sans intérêt, il ne serait pas. Mieux que tout autre, peut-être, l'essayiste Northrop Frye a exprimé la distinction essentielle entre l'uniformité et l'unité:

> *L'uniformité, qui prescrit que chacun soit «à sa place», utilise les mêmes clichés que tout le monde, pense et se comporte comme tout le monde, engendre une société qui parait confortable au premier abord mais qui dépouille l'homme de toute sa dignité. L'unité véritable s'accommode au contraire de la dissidence et célèbre la variété des traditions et des conceptions. Elle reconnait que le destin de l'homme en société est de s'unir plutôt que de se diviser. Elle souligne qu'il est mesquin et méprisable de constituer des prolétariats et des boucs émissaires et des citoyens de second ordre. Ainsi comprise, l'unité est la dimension transcendante qui exhausse le sentiment d'appartenance jusqu'à l'humanité authentique.*

Apprivoiser nos différences

Pourquoi donc avons-nous tendance à reprocher leurs différences aux autres Canadiens, alors que nous tenons si farouchement aux nôtres? Pourquoi nous est-il souvent difficile d'accepter que les institutions et les symboles de la fédération respectent et illustrent les différences des autres, alors que nous réclamons le même respect et la même illustration des nôtres?

En se racontant à l'ethnologue de passage, l'Inuit de Povungnituk nous en donne la raison:

> *«Malgré tous nos chamans, nous ignorons tant de choses que nous craignons tout ce que nous ne connaissons pas bien. Nous craignons ce que nous voyons autour de nous, nous craignons toutes les choses invisibles qui sont également autour de nous, tout ce dont nous avons entendu parler dans les histoires et les mythes de nos aïeux.»*

Nous sommes tous un peu cet Inuit de Povungnituk. A maints égards, le Canada est un pays qui s'ignore; c'est donc, à maints égards, un pays qui se craint.

Malgré tous nos chamans — nos gouvernants, nos intellectuels, nos journalistes — nous ignorons trop souvent ce que nous avons en commun; nous craignons donc d'être trop différents pour demeurer unis et pour continuer de former un pays.

Différents nous le sommes, et nous le savons bien, mais nous ignorons précisément comment et par quoi nous le sommes. Nous craignons donc le préjudice imaginaire que pourraient nous causer les différences des autres, mais nous ne croyons guère à la crainte que les nôtres pourraient leur inspirer; car, connaissant bien ce que ces autres ignorent, nous nous croyons inoffensifs.

Nos aïeux nous ont laissé bien des histoires et bien des mythes sur les *choses invisibles* de ce pays — entendez, celles qui concernent des régions autres que celle où nous vivons. Mais nous ignorons encore trop souvent que ces choses ont changé et que ces mythes sont faux.

Comment dissiper ces vieilles histoires et exorciser ces vieux mythes? Comment prendre conscience de toutes les valeurs et de toutes les expériences que nous avons en commun? Comment apprivoiser nos différences et fixer l'identité canadienne?

Les chemins de la découverte

Nous disposons, pour ce faire, de moyens autrement plus puissants et efficaces que ceux des premiers Canadiens. Ce sont l'avion, le train, l'automobile, l'éducation, la presse, l'édition, la radio, la télévision, le cinéma — tout ce qui véhicule les hommes, leurs idées, leurs images et leurs espoirs. La Vérendrye a mis des mois pour atteindre les Rocheuses, mais le Montréalais peut aujourd'hui se rendre à Calgary en quelques heures. La nouvelle prenait jadis autant de temps pour circuler de Halifax à Winnipeg; la radio ou la télévision le rapportent aujourd'hui en quelques secondes.

Le livre était, hier encore, bien de luxe, réservé aux élites; l'édition à grand tirage l'a mis à la portée de tous. L'image ne se trouvait naguère qu'en peinture, dans les salons des riches, ou dans la mémoire de ceux qui avaient l'occasion d'aller la recueillir sur place; la télévision, la photographie et le cinéma l'ont mise dans tous les foyers. Nos grands-pères se souvenaient avec émotion du jour où ils avaient entendu John A. Macdonald ou Wilfrid Laurier; la radio et les techniques d'enregistrement nous permettent de réécouter à volonté nos hommes politiques — pour mieux les comprendre et aussi mieux les critiquer.

Nous avons donc tous les moyens requis pour rendre moins confuse la parole entendue par le poète Anne Hébert et faire éclater le jour et la lumière entrevus par elle. Mais aucun gouvernement ne pourra jamais, par ses édits, fixer et illustrer l'identité canadienne. Les gouvernements du pays peuvent aider, soutenir, faciliter les découvertes des Canadiens; mais cette dimension capitale du renouvellement de la fédération est l'affaire de tous.

En démocratie, les citoyens décident eux-mêmes de leurs allées et venues, et de ce qu'ils lisent, voient ou entendent. C'est donc aux Canadiens eux-mêmes qu'il revient de prendre conscience des convergences qui les rassemblent et des différences qu'ils se reconnaissent mutuellement et acceptent de préserver *ensemble*.

Chapitre III

Les principes du renouvellement

> *La force et la raison d'être du Canada reposent sur la complémentarité des différentes régions et sur l'équilibre de leurs forces et de leurs faiblesses respectives. Leur situation évolue continuellement et il nous faut parfois consentir à des sacrifices. Mais nous devons nous attacher au principe de l'unité du pays si nous voulons voir les avantages de la Confédération durer toujours et malgré tout.*
>
> Déclaration de Brandon des premiers ministres de l'Ouest

L'évolution du grand débat sur l'unité du pays démontre que l'immense majorité des Canadiens a compris que le renouvellement de la fédération s'impose et qu'elle est décidée à l'effectuer. *«Chaque génération de Canadiens doit accomplir de nouveau le miracle de son existence politique»*, a dit Arthur Lower. Jamais mieux qu'en temps de crise ce pays manifeste-t-il sa capacité de rebondissement: il est en train de rebondir.

Pour réussir, ce renouvellement doit être fondé sur des principes capables d'englober les réalités fondamentales d'une société complexe, diversifiée et changeante. Notre réflexion collective est loin d'être complétée, mais elle est bien amorcée. Le Gouvernement s'en est inspiré pour formuler les principes suivants. Il propose que ces principes orientent le renouvellement de la fédération.

> Le renouvellement de la fédération doit consacrer la primauté des citoyens sur les institutions, garantir leurs droits et libertés, et assurer que ces droits et libertés sont inaltérables.

C'est l'esprit qui anime les Canadiens, leur volonté collective, leurs besoins et leurs aspirations qui doivent déterminer le renouvellement de la pratique du fédéralisme, des institutions, de la Constitution du Canada.

Aucune loi d'aucun parlement ne peut renforcer la solidarité ou développer la sympathie et l'amitié entre les collectivités canadiennes. C'est aux citoyens eux-mêmes qu'il appartient d'assumer pleinement l'identité canadienne et de l'exprimer par leurs actions et leurs comportements individuels et collectifs.

Les Canadiens progresseront d'autant plus dans cette voie si leurs gouvernements reconnaissent la primauté de leurs droits et libertés en les inscrivant dans la Constitution. Peut-être cela n'est-il pas essentiel en régime unitaire, où la suprématie d'un Parlement représentant les citoyens. Mais il en va autrement en régime fédéral où différents ordres de gouvernement représentent les citoyens à différents égards et peuvent donc s'opposer. En conséquence, la Constitution et les droits qu'elle proclame doivent fonder l'unité des Ftats à forme fédérative.

Le Canada ne surait faire exception. La suprématie de la constitution est un corollaire nécessaire de ce premier principe, dans la mesure où y sont inscrits les règles de la vie démocratique, les droits et libertés fondamentales, le partage des pouvoirs et l'indépendance du pouvoir judiciaire qui est le garant et des uns et des autres.

Le plein respect des droits des autochtones

> Le renouvellement de la fédération doit conduire au plein respect des droits légitimes des autochtones, reconnaitre la place qui leur revient dans la mosaïque canadienne à titre de premiers occupants du pays, et leur donner les moyens de jouir pleinement de l'égalité des chances.

La justice nous commande le plein respect de la dignité et des droits des autochtones.

Nous n'avons pas reconnu comme il se doit, par le passé, l'antériorité du droit de cité des populations indiennes et inuites et l'apport de ces collectivités au développement du Canada. Le peuplement et l'aménagement des territoires qu'ils ont été les premiers à occuper se sont souvent faits à leurs dépens. Plus que toute autre collectivité canadienne, les autochtones ont souffert dans leur dignité et ont été privés du respect de leurs concitoyens. Les programmes de soutien conçus pour eux les ont souvent maintenus dans un état de dépendance qui a réduit leur autonomie comme citoyens.

Depuis des années, les Indiens et les Inuits revendiquent leurs droits particuliers et la place qui leur revient au sein de la société canadienne. Ils savent qu'au nom de la même diversité dont se réclament les autres Canadiens, ils doivent pouvoir préserver leur culture et leur mode d'existence.

Le renouvellement de la fédération doit favoriser la coopération entre Indiens, Inuits et autres Canadiens pour que ces descendants des premiers occupants du pays puissent contribuer, dans l'égalité des droits et des chances, à la consolidation de l'unité canadienne et se voient reconnaître, eux aussi, la qualité de fondateurs du Canada de l'avenir.

L'épanouissement des deux majorités linguistiques

> Le renouvellement de la fédération doit garantir l'égalité linguistique de ses deux grandes collectivités, l'anglophone et la francophone, et assurer que les institutions canadiennes existent pour favoriser l'épanouissement de chacune.

Nous devons reconnaître qu'il y a bel et bien, au Canada, deux grandes collectivités linguistiques et que chacune, étant concentrée sur une partie du territoire national, a le sentiment de former une majorité et réclame par conséquent pour ses membres un statut et des droits égaux.

La collectivité de langue française est numériquement majoritaire dans cette partie du territoire qui va des «pays d'en haut» ontariens en englobant tout le Québec, jusqu'aux confins du pays acadien. La collectivité de langue anglaise est numériquement majoritaire ans l'extrême est du pays et dans cette partie du territoire qui va des basses terres ontariennes jusqu'à la côte du Pacifique.

Ainsi, la collectivité de langue française fait le pont entre les populations anglophones de l'Atlantique et celles des cinq provinces les plus à l'ouest du pays. Dans l'aire géographique de chaque collectivité sont enclavées des minorités anglophones ou francophones.

Ni l'une ni l'autre de ces deux collectivités linguistiques ne saurait imposer sa volonté à l'autre ou tenter de la mettre en état de subordination sans provoquer l'éclatement de la fédération. Cette réalité politique commande à tous les Canadiens, qu'ils soient anglophones ou francophones, de développer les uns envers les autres le respect, la sympathie, l'esprit d'ouverture et d'accueil qui sont absolument nécessaires pour que les deux majorités puissent coexister harmonieusement.

Cette réalité n'oblige pas chacun de nous à devenir bilingue. Elle exige cependant que l'égalité de nos deux langues officielles soit reconnue et garantie. Elle requiert aussi que les conséquences pratiques de cette égalité soient acceptées. Elle prescrit que l'instauration de l'égalité linguistique au sein des institutions fédérales soit complétée, et que les services publics provinciaux soient dispensés dans leur langue aux minorités de langue officielle, partout où le nombre le justifie. Elle doit enfin conduire les institutions du secteur privé à reconnaitre qu'il est fonctionnel et même nécessaire, dans plusieurs régions du pays, de recourir aux deux langues officielles dans leur fonctionnement.

La mise en valeur de la mosaïque des cultures

> Le renouvellement de la fédération doit mieux reconnaitre le principe de la diversité des cultures, et le droit de tout citoyen, quelle que soit son origine ethnique, à l'égalité des chances. Toutes les collectivités culturelles doivent pouvoir compter sur la bienveillance des deux ordres de gouvernement pour préserver leur patrimoine culturel et pour découvrir et apprécier celui des autres.

Aux Français et aux Britanniques des premières colonisations sont venus s'ajouter depuis un siècle des citoyens d'autres origines ethniques. Un grand nombre ont rallié la majorité anglophone, d'autres — souvent de la même origine ethnique — la majorité francophone, sans pour autant perdre leurs particularités.

Même si par la loi des nombres, il est naturel que les cultures anglaise et française prédominent, il ne saurait y avoir au pays ni une, ni deux cultures officielles. La société canadienne doit avoir clairement et spécifiquement comme objectif de favoriser la diversité.

Par conséquent, nous devons mieux assurer l'égalité des chances pour tous les Canadiens et mieux les prémunir contre toutes formes d'inégalité de traitement.

Nos traditions françaises et britanniques n'ont pas été diminuées par ces apports multiculturels. Au contraire, leur rivalité séculaire s'en est trouvée heureusement atténuée. Elles en ont tiré aussi une vitalité et une richesse inestimables en tous domaines — arts, lettres, sciences, économie et politique. L'éclat de nos deux cultures principales ne sera pas davantage terni par la volonté des nouvelles collectivités de préserver leur patrimoine culturel.

Nous devons donc faire davantage pour le développement et la mise en valeur de tous les éléments de la mosaïque canadienne. Nous devons aussi développer considérablement les échanges interculturels, pour que chacun, en ce pays, puisse découvrir, apprécier et respecter le patrimoine de ses concitoyens.

Le développement autonome des régions

> Le renouvellement de la fédération doit favoriser en tous domaines le développement autonome des régions, en évitant la centralisation excessive.

Le Canada a toujours été et demeure aujourd'hui un pays de régions. Notre géographie nous l'impose et notre population le réclame. La structure fédérative de notre régime a permis aux identités régionales de se développer et de marquer, bien plus que dans la plupart des sociétés parvenues au même stade de développement, l'organisation et le fonctionnement des institutions sociales.

Mais nous n'avons pas toujours su résister, même dans le secteur privé, à certaines tendances inutilement ou excessivement centralisatrices de la technique et des méthodes d'organisation économique ou sociale. Dans le secteur public, les guerres et les crises ont provoqué une ascendance temporaire du pouvoir fédéral qui s'est toutefois résorbée par la suite, souvent en faveur du pouvoir provincial. La fédération est ainsi plus décentralisée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a un siècle.

Le renouvellement de la fédération, tout en consolidant son unité politique, doit donc favoriser le développement autonome des régions. Nous y parviendrons en rendant plus fonctionnelle la répartition des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement. Nous devrons aussi nous engager à nouveau à réduire les disparités interrégionales afin que toutes les régions, et non pas seulement les plus prospères, puissent se développer de manière autonome et préserver les modes de vie et les traditions culturelles qui sont propres à chacune.

La poursuite de l'intégration économique

> Le renouvellement de la fédération doit conduire à une intégration économique plus poussée entre les régions du pays et permettre à toutes d'en profiter plus également.

La fédération donne à ses régions un accès privilégié à un marché national de plus de vingt-trois millions d'habitants. L'accès au marché national permet à chaque région d'accroitre la productivité de ses industries, la rentabilité de ses entreprises, les assises financières de son secteur public et la prospérité de ses citoyens.

Mais l'intégration de l'économie canadienne demeure incomplète et imparfaite. La libre circulation des biens, des services, des capitaux et des travailleurs n'y est pas toujours adéquatement assurée. Les deux ordres de gouvernement n'ont pas encore réussi à réconcilier de manière satisfaisante les impératifs de l'intégration économique et ceux du développement régional. Il devra être tenu compte de ces facteurs dans la révision du partage des compétences législatives.

Au surplus, toutes les régions n'ont pas profité également de l'accès au marché national, parce que les distances, la taille, la dotation en ressources, l'infrastructure et l'organisation économiques avantageaient ou désavantageaient, selon les cas, l'une ou l'autre région. Les politiques fédérales et provinciales qui ont cherché à corriger ces déséquilibres n'ont pas toujours eu l'efficacité souhaitable et doivent être révisées.

> Le renouvellement de la fédération doit accroitre et approfondir la solidarité entre citoyens de toutes les régions et de toutes les collectivités du pays.

Une chaine n'est jamais plus forte, dit un vieil adage, que le plus faible de ses maillons. Il en va ainsi de toutes les sociétés et, singulièrement, de la nôtre. Aussi, la saine émulation entre les régions canadiennes devra-t-elle être tempérée par l'extension et l'approfondissement de la solidarité nationale.

Pour atteindre le plus haut degré de liberté et d'autonomie, les citoyens, les régions et les autres collectivités ont tous besoin, à divers moments de leur existence, de l'appui des autres. Cette réalité fondamentale, que les premiers ministres des provinces de l'Ouest nous ont rappelée avec éloquence dans leur déclaration de Brandon, est un autre fondement et une autre raison d'être de la fédération.

Notre histoire fourmille d'illustrations de cette solidarité nationale et des avantages que tous en ont tirés. La Confédéra-

suite à la page A 12

Le temps d'agir

tion, en provoquant le décollage économique du Québec, a stoppé l'immigration francophone vers les Etats-Unis. Le Québec, en finançant, pour une large part, par le truchement de la fiscalité fédérale, la construction de nos grands réseaux ferroviaires, a facilité le peuplement et le développement des régions de l'Ouest.

L'Ontario, en portant jusqu'à récemment le gros du fardeau de la péréquation interprovinciale, a assuré le relevement des services publics dans les provinces moins riches. Elle a pu le faire parce que les autres régions avaient auparavant accepté de faciliter, grâce à la protection douanière, l'essor de ses industries manufacturières.

Nous savons tous que la Colombie-Britannique et l'Alberta ont porté une partie du fardeau de la péréquation dès que la prospérité de leurs économies régionales leur a permis de le faire. Ainsi, tous les citoyens du pays profitent plus également de bénéfices sociaux et de services publics dont les citoyens des régions plus prospères défrayent, par l'entremise de la fiscalité fédérale, une plus large part que les autres.

Nous savons aussi que les provinces pétrolières de l'Ouest ont accepté d'échelonner sur plusieurs années le renchérissement du pétrole chez nous, pour que les autres économies régionales ne soient pas trop disloquées. Elles l'ont accepté d'autant plus volontiers que des politiques fondées sur la solidarité nationale avaient favorisé antérieurement la mise en valeur de leurs gisements pétroliers.

Cette solidarité est fondamentale pour l'unité du pays et il faut la renforcer. Il faut aussi l'étendre à d'autres domaines que l'économie et les finances publiques, comme la langue et la culture.

L'interdépendance des deux ordres de gouvernement

Le renouvellement de la fédération doit mieux établir l'autorité et les fonctions de ses deux pouvoirs, le pouvoir fédéral et le pouvoir provincial, qui sont interdépendants, bien qu'également assujettis à la Constitution, et se partagent la souveraineté interne.

La fédération canadienne est fondée par définition sur deux pouvoirs qui doivent être également assujettis à la Constitution et se partager la souveraineté interne. La plupart des provinces existaient comme entités politiques avant d'adhérer à la fédération et, bien que le pays ait suscité une allégeance englobante et prééminente, toutes ont développé une forte identité provinciale. Chacune doit donc être libre de déterminer elle-même son évolution politique, à condition de ne pas affaiblir l'unité canadienne.

Les tribunaux, en interprétant la Constitution, et la population, manifestant démocratiquement sa volonté, ont circonscrit le caractère centralisé de certaines dispositions de nos lois organiques et préservé l'autonomie des provinces. Ils ont également reconnu au pouvoir fédéral la plupart des compétences nécessaires au gouvernement de l'ensemble de la fédération.

Tel est l'esprit du fédéralisme canadien. Certaines de nos dispositions constitutionnelles y dérogent et doivent être modifiées. La répartition des compétences législatives entre les deux pouvoirs doit en outre être clarifiée et rendue plus fonctionnelle. Quelques-unes de nos pratiques gouvernementales réduisent la portée de la souveraineté interne des deux ordres de gouvernement et doivent être renouvelées.

Bien que souverains dans leurs spheres respectives, les deux pouvoirs de la fédération sont interdépendants et doivent agir de concert. L'intérêt de tous les citoyens et de toutes les collectivités, plus qu'aucune disposition constitutionnelle, l'exige en tout temps.

Le renforcement de l'unité d'un Canada au service de tous ses citoyens

Le renouvellement de la fédération doit faire du Canada un pays auquel tous ses citoyens pourront donner sans réserve leur allégeance et leur loyauté. Fort de cette allégeance et de cette loyauté, un Canada renouvelé pourra servir au mieux les intérêts de tous les Canadiens.

Le Canada est bien plus que la somme de ses parties. Qu'il s'agisse de négociations commerciales, de la délimitation des frontières maritimes et des territoires de pêche, de la défense ou plus généralement de l'influence que le pays exerce sur la scène internationale, l'unité politique d'un Canada qui parle au nom de tous est un bien inestimable pour tous les Canadiens.

Dans le concert des nations, le Canada doit donc parler et agir à l'unisson. Sa souveraineté internationale est indivisible, et le pouvoir fédéral en est investi. Les pouvoirs provinciaux peuvent user de cette souveraineté, mais toujours dans le cadre de la fédération.

À l'intérieur, un Canada uni et qui agit comme une seule collectivité politique est en mesure d'assurer, à l'avantage de tous les Canadiens, l'encadrement et le financement de programmes qui réduisent les risques de la vie quotidienne, comme l'assurance-chômage, les allocations familiales, les pensions de vieillesse, la péréquation, l'aide au développement régional et les subventions pétrolières, pour ne signaler que les plus importants. L'unité politique du pays permet aussi de mobiliser les forces vives de toutes les régions lorsque le besoin s'en fait sentir. Elle fournit aux collectivités culturelles, et singulièrement à notre collectivité de langue française, un milieu hautement propice au développement et à l'innovation, ainsi qu'une aire plus vaste où se manifester et s'illustrer. L'unité canadienne permet aussi d'entreprendre les efforts concertés que requiert l'avancement de la recherche scientifique, des techniques, de la protection de l'environnement et des mille autres activités qu'exige l'évolution d'une société avancée.

À ces fins et pour toute autre action collective qu'un grand ensemble permet d'entreprendre, les régions et les autres collectivités que rassemble le Canada doivent être unies. Cette unité doit avoir un cadre et des organes politiques. Ce cadre, c'est la fédération et ces organes, ceux qui forment le pouvoir fédéral. C'est la Constitution qui définit ce cadre et qui établit ces organes.

L'unité canadienne doit transcender les appartenances provinciales, régionales, linguistiques et autres des Canadiens. Mais pour mériter cette allégeance plus englobante qui procède de son unité politique, le Canada doit persuader tous ses citoyens et toutes ses collectivités qu'il est capable, comme pays, de satisfaire à leurs besoins fondamentaux. Chacun, en ce pays, doit avoir la conviction que le Canada, le Parlement et le Gouvernement fédéral qui agissent pour lui, sont les meilleurs garants de la sécurité, du progrès et de l'épanouissement qu'engendre en démocratie l'action collective de citoyens libres.

C'est ce Canada — uni et fort — que le renouvellement de la fédération doit mieux établir. C'est cette conviction que le renouvellement doit inspirer à tous les Canadiens.

Chapitre IV

Le renouvellement de la pratique du fédéralisme

«... Le problème est sans doute difficile à résoudre du fait de la multitude des relations nécessaires entre les trois niveaux de gouvernement dans un pays aussi divers et aussi vaste que le Canada. Nous estimons, toutefois, qu'il est possible de faire en sorte que les relations intergouvernementales deviennent plus significatives, plus directes, plus efficaces et plus pertinentes aux yeux de tous les Canadiens.»

Rapport final du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada, 1972

Le fédéralisme peut être un régime de gouvernement inefficace, complexe et exigeant, mais il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi. Au Canada, c'est le seul régime qui puisse bien répondre aux besoins des citoyens et servir leurs intérêts.

Les débuts

Les Pères de la Confédération auraient pu, en 1867, créer un État unitaire, doté d'un seul gouvernement chargé de tous les aspects de la vie collective. Ils auraient pu aussi établir une confédération d'États souverains, associés dans la poursuite d'objectifs communs. S'ils ne l'ont point fait, c'est parce que, pour des raisons d'ordre politique, économique et culturel, ni l'une ni l'autre de ces solutions n'était acceptable. Le Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick n'auraient jamais accepté un État unitaire, et l'expérience des États-Unis avait démontré qu'il fallait éviter l'option confédérale.

On a donc opté pour un régime politique où chaque citoyen serait directement représenté à la fois par un Parlement central et par une Législature provinciale, un régime où il y aurait des *ordres* de gouvernement, soit une autorité fédérale et des autorités provinciales, chacune occupant des domaines de compétence distincts et assez bien définis. Ce nouveau pays allait donc se donner un régime fédéral plutôt qu'unitaire, pour permettre aux habitants des diverses provinces de continuer d'avoir la main haute sur les affaires qui les touchaient plus particulièrement, et d'être ainsi mieux servis que si ces affaires avaient été confiées à une autorité centrale plus ou moins distante. En revanche, tous les citoyens et toutes les régions allaient être mieux servis par un régime fédéral que par une confédération incapable d'offrir la stabilité que l'on recherchait et de rendre effective la solidarité qui devait fonder l'unité du pays.

Le partage des compétences législatives prescrit par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique avait donc pour objet d'assurer que les gouvernements provinciaux seraient compétents dans les domaines d'intérêt surtout local, alors que le Gouvernement fédéral serait chargé des questions de portée nationale.

Il est vrai qu'en 1867, et pendant bien des années par la suite, les gouvernements provinciaux n'avaient pas de responsabilités très importantes, si on les considère dans le contexte de cette période. Les services de santé, l'éducation, les routes et les institutions municipales étaient les secteurs qui touchaient le plus les collectivités locales et où ces gouvernements pouvaient incontestablement agir; mais ils en étaient encore au premier stade de leur développement. En outre, les provinces n'avaient pas accès aux principales sources de revenus de l'époque, soit les droits de douane et les impôts indirects. Le Cabinet fédéral, pour sa part, n'avait guère de scrupule à recourir aux pouvoirs que lui conférait la Constitution pour désavouer des mesures législatives provinciales, ou pour empêcher qu'elles ne deviennent lois en ordonnant aux lieutenants-gouverneurs de refuser de les sanctionner. Ainsi, ces pouvoirs ont été utilisés cent quarante-neuf fois pendant les quarante années qui ont suivi 1867, contre tente-deux fois seulement depuis lors.

Deux phénomènes, dont l'un est particulier au Canada et l'autre mondial, ont aidé à façonner la fédération telle que nous la connaissons aujourd'hui et ont forcé les gouvernement du pays à devenir, bon gré mal gré, des partenaires. Il y eut d'abord les nombreux arrêts de cour, notamment vers la fin du siècle dernier, qui ont élargi et précisé la compétence des législatures provinciales aux termes de l'article 92 de l'A.A.N.B., réduisant ainsi l'étendue des pouvoirs du Parlement fédéral. L'autre phénomène a eté, bien entendu, l'expansion de l'appareil gouvernemental amorcée partout dans le monde pendant la Première Guerre mondiale et qui s'est poursuivie allègrement dans les annees quarante et cinquante.

Au cours des premières décennies de la Confédération, donc, l'activité et l'intervention de l'État ont été relativement limitées. Les gouvernements du Canada n'étaient guère interdépendants et ne se considéraient pas comme tels. Ils avaient très peu à faire les uns avec les autres, puisqu'il n'y avait pas de programmes à frais partagés, pas d'accords sur la perception des impôts (l'impôt sur le revenu n'existait pas), pas de route transcanadienne (il n'y avait pas d'automobiles) et naturellement pas de controverse au sujet de l'emplacement des aéroports!

Aujourd'hui

Evidemment, les choses ont bien changé. Il faudrait disserter longuement pour rendre compte de ces changements. Le plus important, peut-être, c'est qu'aujourd'hui tous les gouvernements du pays estiment non seulement qu'ils sont touchés par les actions des autres, mais aussi qu'ils dépendent les uns des autres pour des avis et des appuis techniques, les finances publiques, l'accès aux marchés ou aux ressources, l'administration de programmes, l'information. Inutile d'insister sur l'ampleur de cette interdépendance. Soulignons toutefois qu'en intervenant davantage dans la vie et l'activité des citoyens, les gouvernements n'ont pas seulement rajouté à la complexité du régime fédératif: ils ont considérablement accru les avantages que nous pouvons en attendre.

Peu de Canadiens savent à quel rythme s'est accentuée l'interdépendance entre le Gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Il a fallu que quarante ans s'écoulent avant que ne soit convoquée la première conférence des premiers ministres fédéral et provinciaux, en 1906; et pourtant, vingt de ces conférences ont eu lieu au cours des dix dernières années seulement (1968-1978). Les ministres et hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux participent en moyenne à cinq cents rencontres officielles par année. Les programmes fédéraux-provinciaux portent sur toutes les questions imaginables, depuis la cueillette de la mousse d'Irlande dans les provinces de l'Atlantique jusqu'à la sécurité routière, en passant par le traitement des eaux usées, les soins médicaux et d'innombrables autres objets. Cette année, la contribution du Gouvernement fédéral aux initiatives fédérales-provinciales atteindra, à elle seule, près de quatorze milliards de dollars, sur un budget global de $48.5 milliards, compte tenu des programmes à frais partagés et des transferts directs de fonds fédéraux aux trésoreries provinciales.

Le fédéralisme, au Canada, est donc une grande affaire. Il lui arrive, comme à toute grande affaire, d'être inefficace et de donner lieu à des chevauchements. Il n'est pas toujours clair quel gouvernement doit assumer la responsabilité de telle initiative ou de telle situation. Reste que tous les habitants du Canada sont touchés quotidiennement, d'une façon ou d'une autre, par le fonctionnement de notre régime fédéral-provincial. Qu'une société demande un permis de prospection des gisements de gaz au large des côtes du Labrador, par exemple, ou qu'un particulier aille chez le médecin, fasse appel aux services d'assistance judiciaire, boive un verre d'eau, achète de la bière ou n'importe quoi d'autre, il subit l'influence du régime fédéral-provincial et influe en retour sur ce régime. Les deux ordres de gouvernement taxent presque tous les articles de consommation. Ces taxes servent notamment à financer notre régime d'assurance-santé et nos services d'assistance sociale, deux programmes nés de l'interdépendance des gouvernements et administrés par les provinces parce qu'ils sont de compétence provinciale. De même, les gouvernements fédéral et provinciaux ont établi conjointement des normes d'épuration des eaux et assurent ensemble un très large éventail de services publics.

Sans qu'on ait apporté des changements importants à la Constitution, mais grâce à d'innombrables échanges de vues, arrangements et compromis entre gouvernements, le fédéralisme canadien a fait bien plus que de simplement subsister et croitre en complexité. Il a fourni à chaque Canadien de toutes les provinces des services gouvernementaux de haute qualité. Il a contribué à réduire les disparités entre les provinces, entre les régions et entre les classes sociales

La pratique du fédéralisme

On peut envisager le fédéralisme canadien de diverses façons, selon que l'on met l'accent sur l'une ou l'autre de ses dimensions — culturelle, linguistique, sociale, économique ou politique. Que l'on perçoive sous des jours aussi différents ce qui est essentiellement un régime de gouvernement visant à partager l'autorité législative ne va pas sans inconvénient. En effet, on peut ainsi attribuer le blâme ou le mérite de certaines situations au fédéralisme, alors que ce régime n'en est que partiellement et parfois même aucunement responsable. En d'autre cas, les mérites du régime ne sont pas appréciés à leur juste valeur. Ainsi, il n'est pas toujours reconnu que le fédéralisme fonctionne comme il se doit quand un gouvernement conteste une mesure législative proposée par un autre gouvernement, mais se répercutant sur ses propres programmes, et réussit à la faire modifier par la suppression de quelque disposition préjudiciable ou outrancière.

L'expérience des quinze ou vingt dernières années montre que lorsqu'un gouvernement invite les autres à formuler des observations sur les mesures législatives, les orientations politiques et les programmes qu'il se propose de mettre en oeuvre, et tient compte de leurs observations sans nécessairement les accepter intégralement, son action a des chances d'être plus efficace qu'elle ne l'aurait été autrement. S'il ne lance pas cette invitation, il risque au contraire de se retrouver devant des difficultés plus grandes, d'encourir des frais plus élevés, et d'aboutir à des services et des règlements qui font double emploi avec d'autres.

D'une certaine manière, notre système de gouvernement offre ainsi aux citoyens un avantage qui ne comportent pas ceux des Etats unitaires: lorsqu'une autorité propose ou adopte quelque mesure, dix autres gouvernements, c'est-à-dire dix autres entités ayant comme lui la vocation de gouverner, sont souvent là pour l'examiner et le critiquer. Il va sans dire que les gouvernements ne considèrent pas toujours cet état de choses comme un bienfait. Ils préfèrent souvent satisfaire rapidement à ce qu'ils tiennent pour une exigence de leurs commettants, ou résoudre sans délai un problème qui semble requérir d'urgence leur attention. Néanmoins, ils se consultent abondamment et, dans l'ensemble, la chose publique ne s'en porte que mieux

Le fédéralisme combine au surplus une large mesure d'autonomie pour les provinces avec l'impératif de la mise en commun et du partage; mise en commun de l'expertise et de l'expérience des gouvernements, jouissance commune des biens et des valeurs culturelles des collectivités linguistiques et régionales, partage des richesses et des possibilités économiques des provinces. Nous avons tendance à mettre l'accent sur le partage des richesses économiques, sans doute parce qu'elles sont plus tangibles. Mais cette tendance peut être pernicieuse, puisqu'elle laisse souvent l'impression que telle région ne fait que recevoir et que telle autre ne cesse de donner, comme si les transferts financiers étaient la seule humeur vitale de la fédération. A n'en point douter, la solidarité économique et financière est un des fondements de notre existence collective; mais ce n'est pas le seul. Notre fédéralisme serait une bien pâle image de lui-même s'il fallait en abstraire l'interaction politique entre ses deux ordres de gouvernement et la convivance, parfois difficile, entre ses collectivités linguistiques et culturelles.

Il importe certes de mesurer les avantages et les désavantages d'un régime intergouvernemental aussi complexe, ne serait-ce que pour permettre aux contribuables de voir ce que l'on fait de leurs impôts; car les contribuables sont en droit d'attendre qu'on leur rende régulièrement des comptes. Mais le fédéralisme n'est pas seulement une affaire de gros sous. En ramenant tout aux questions pécuniaires, nous passerions à côté de l'essentiel: soit que le fédéralisme canadien assure le gouvernement du peuple, pour le peuple, par le truchement de onze juridictions politiques ayant chacune ses propres responsabilités et sa propre sphère de compétence, étant chacune chargée de satisfaire aux besoins de ses commettants.

Il serait téméraire d'affirmer que nos gouvernements n'ont jamais perdu de vue cette perspective. L'émulation partisane, l'ambition politique et les intérêts particuliers ont sans doute relégué au second plan, parfois, le principe qui veut que toute action gouvernementale soit jugée en fonction de la qualité des résultats qu'elle offre aux citoyens. Mais si des difficultés ont surgi entre gouvernements, c'est le plus souvent parce que, sans cesser d'être de bonne foi, ceux-ci ne s'entendaient pas sur le champ de compétence auquel se rattachait tel ou tel service, ou sur les meilleurs moyens d'assurer la prestation de ce service, ou sur l'adéquation entre celui-ci et le besoin qu'il visait à satisfaire. Il faut dire que les moyens de communication ont tendance à amplifier les divergences de vues et les controverses politiques. En vérité, les désaccords ont de tout temps été beaucoup moins nombreux que les zones d'accord.

Le fédéralisme est si intimement lié à notre conception du Canada que nous l'avons pris pour acquis jusqu'à en perdre de vue la véritable nature. Une fédération où il n'y aurait pas de tensions intergouvernementales ne serait pas une véritable fédération: si jamais notre fédéralisme devait en arriver là, c'est qu'il aurait atteint le stade ultime de sa désintégration. On a dit avec beaucoup d'à-propos que le plus grand bienfait, peut-être, du fédéralisme est d'éviter que le gouvernement central et les gouvernements régionaux puissent jamais décider de faire tous en même temps la même bêtise!

Depuis environ dix ans, la pratique et le fonctionnement ont beaucoup évolué, ainsi que le démontrent la coexistence du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec (1966), l'extension du régime de la péréquation (1967), le nouveau mode de financement des allocations familiales (1973) et des programmes à frais partagés dans les domaines de la santé et de l'enseignement (1977). Ces programmes fédéraux-provinciaux et bien d'autres, qui ont été l'objet de maintes conférences et rencontres fédérales-provinciales, et qui coûtent ensemble plusieurs milliers de dollars, témoignent éloquemment de la capacité d'adaptation du système.

Mais cette capacité d'adaptation n'est pas illimitée: au-delà d'un certain seuil, il faut donc envisager des changements de structure. Il est probable qu'en raison de certains vices de structure de notre fédération, les relations et les négociations intergouvernementales ont pris au Canada plus d'importance qu'il n'est nécessaire ou qu'il n'est sage de leur donner. D'autres fédérations semblent d'ailleurs s'en remettre moins que nous à ces mécanismes pour maintenir l'équilibre politique entre leur gouvernement central et ceux de leurs Etats ou provinces.

Si nous assurions la libre expression, au sein d'une seconde chambre du Parlement fédéral, de perspectives régionales qui ne seraient pas assujetties à la discipline partisane ou à la question de confiance, nous pourrions vraisemblablement procéder au rajustement des politiques et des programmes fédéraux plus efficacement et sans recourir autant que présentement aux négociations fédérales-provinciales. Nous pourrions aussi faire participer les provinces à la nomination des membres du tribunal chargé de trancher en dernière instance les conflits de compétence, ce qui pourrait atténuer la tendance que nous avons à substituer des arrangements politiques aux interprétations juridiques. Ainsi, certains changements de structure sont-ils souhaitables. La plupart exigent des modifications constitutionnelles et seront abordés dans le prochain chapitre.

L'optique du Gouvernement

A la lumière des observations qui précèdent et des principes énoncés au chapitre III, le Gouvernement fédéral a jugé utile d'exposer dans ce document sa conception des objectifs du fédéralisme canadien.

Les deux ordres du gouvernement, le fédéral et le provincial, se distinguent l'un de l'autre par les fins qui leur sont propres et par les moyens que met à leur disposition la Constitution. Toutefois, ils ont une responsabilité commune, dont ils doivent s'acquitter chacun dans sa sphère de compétence: c'est celle de servir les contribuables et les autres citoyens.

Le partage des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement devrait permettre à chacun de s'acquitter de ses devoirs dans un contexte où sa responsabilité est claire et nette. Par suite de la croissance de l'appareil gouvernemental et des exigences auxquelles il a dû satisfaire ces dernières années, les lignes de partage se sont progressivement estompées, de sore que les citoyens et même les gouvernements éprouvent de plus en plus de difficultés à déterminer de qui relève tel problème ou tel domaine.

Le Gouvernement fédéral estime que les gouvernements du pays doivent se concerter pour clarifier leurs responsabilités. Ils pourront ainsi planifier leur action de façon à mieux s'acquitter de ces responsabilités et à permettre à leurs électeurs de juger de la manière dont leurs élus servent l'intérut public. Lorsque la situation est si complexe qu'une délimitation précise de leurs responsabilités est impossible, les deux ordres de gouvernement devront mettre au point des mécanismes capables d'assurer entre eux une consultation valable, afin de résoudre les problèmes à mesure qu'ils se présentent et d'harmonier au mieux les programmes fédéraux et provinciaux.

Le Gouvernement fédéral estime que pour atteindre l'objectif commun — soit de desservir au mieux les contribuables et les autres citoyens —, les gouvernements du pays devraient chercher à réaliser ensemble les objectifs suivants:

(1) réduire le caractère antagoniste des relations fédérales-provinciales;
(2) accélérer le processus de consultation, let le rendre plus efficace à tous égards;
(3) assurer la plus grande liberté d'action possible à chaque gouvernement pour qu'il puisse s'acquitter de ses obligations constitutionnelles, y compris l'accès aux ressources financières requises, par le truchement de ses propres pouvoirs d'imposition ou de paiements de péréquation;
(4) accroître la responsabilité de chaque gouvernement devant sa législature et son électorat;
(5))ixpermettre aux contribuables et aux autres citoyens de mieux comprendre le processus intergouvernemental;
(6) éliminer le chevauchement inutile des lois, règlements, politiques, programmes ou services et, de façon générale, rendre moins coûteuse la prestation des services gouvernementaux.

Le plan d'action

Le Gouvernement fédéral s'engage à collaborer avec les gouvernements provinciaux à la réalisation de ces objectifs. Il propose en particulier ce qui suit;

A. Dans le cadre d'un effort d'envergure pour améliorer les rapports entre les gouvernements:

(1) Que les mesures voulues soient prises pour que le Gouvernement fédéral tienne pleinement compte des responsabilités constitutionnelles et des priorités des gouvernements provinciaux. On y parviendra notamment en consultant les provinces au moment de la préparation d'un projet de loi, de la formulation d'une politique ou de la conception d'un programme qui se rattache à un domaine où les responsabilités sont partagées, ou qui pourrait avoir des répercussions considérables (financières ou autres) sur un secteur ou un programme de compétence provinciale.

En pratique, il ne sera pas toujours possible de consulter les provinces à leur satisfaction. Par exemple, il arrivera que des mesures législatives ou des programmes doivent être élaborés rapidement et mis en application avant que des consultations puissent avoir lieu. Le Gouvernement tentera de réduire ces situations au strict minimum. Il faudra voir dans cette inten-

suite à la page A 13

Le temps d'agir

tion la norme selon laquelle les gouvernements provinciaux et le public pourront évaluer le comportement du Gouvernement fédéral. Le temps et l'expérience nous aideront à préciser la portée de l'expression *répercussions considérables.*

(2) Que les provinces, dans le même esprit, consultent le Gouvernement fédéral lorsqu'elles préparent des projets de loi, formulent des politiques ou conçoivent des programmes qui touchent à un domaine où les responsabilités sont partagées, ou qui pourraient avoir des répercussions considérables (financières ou autres) sur un secteur ou un programme de compétence fédérale.

(3) Que le Gouvernement recherche avec les provinces les moyens de rendre plus expéditif et plus efficace le processus de consultation fédérale-provinciale.

B. Dans le cadre d'un effort d'envergure pour éliminer tout chevauchement inutile et accroitre la collaboration entre les gouvernements:

(1) Que soient précisées dans toute la mesure du possible, avec le concours des provinces et secteur par secteur, les responsabilités de chaque autorité gouvernementale, afin que les gouvernements, les législateurs, les fonctionnaires et, ce qui importe le plus, le public, sachent mieux comment ces responsabilités sont partagées.

(2) Que soient examinés avec les provinces, à titre prioritaire, les moyens de supprimer ou d'éviter le chevauchement inutile des initiatives des deux ordres de gouvernement, y compris la possibilité, le cas échéant, d'administrer des programmes ou de fournir des services par l'entremise d'organismes conjoints.

Plusieurs gouvernements provinciaux se sont déjà montrés fortement intéressés à réduire le chevauchement de services et de programmes, et ont signalé qu'ils seraient disposés à coopérer à cette fin avec le Gouvernement fédéral. Nous estimons que cette entreprise de première importance pourrait être menée conjointement, selon des modalités à mettre au point ensemble.

Le Gouvernement estime que ces modalités devraient prévoir la participation de membres du secteur privé à cette entreprise. Certains d'entre eux seraient choisis à cause de leur expertise dans l'élimination du gaspillage et des doubles emplois; d'autres représenteraient ceux que touchent les programmes gouvernementaux, surtout dans les secteurs où les deux ordres de gouvernement sont présents. Les personnes qui mèneront ces études devraient tenir des audiences publiques. Les conclusions des études, après avoir été communiquées aux premiers ministres, devraient être publiées intégralement.

Le Gouvernement a la conviction profonde que le régime fédéral, de par sa souplesse et sa capacité de renouvellement, est le seul qui puisse assurer aux Canadiens les avantages de faire partie d'un grand pays tout en favorisant la réalisation de leurs aspirations provinciales et régionales. Mais aucun régime fédéral ne saurait fonctionner harmonieusement sans l'attention constante des hommes qu'il rassemble. L'état présent du Canada exige donc que nous rénovions minutieusement les rouages de notre régime fédératif, sans quoi nous risquons d'être privés de certains de ses avantages.

Les objectifs énoncés dans ce chapitre, ainsi que les mesures proposées pour les atteindre, constituent à la fois un engagement et une invitation. Le Gouvernement fédéral s'engage à tout mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs et apporter à notre régime politique les améliorations qui découleraient de ces propositions. Il s'engage aussi à collaborer sans réserve avec les gouvernements provinciaux. Il invite ces autres gouvernements à rechercher, dans l'intérêt des contribuables et des autres citoyens, les moyens de porter au plus haut niveau d'excellence la science et l'art du gouvernement au Canada.

Chapitre V
Une nouvelle constitution pour le Canada

«... La Constitution actuelle doit être remaniée de fond en comble. Elle doit être repensée et reformulée en des termes qui aient un sens pour les Canadiens d'aujourd'hui. Voilà pourquoi nous demandons une constitution qui soit nouvelle dans son ensemble, tout en reprenant une bonne partie de la Constitution actuelle... Mais nous tenons à adopter de nouvelles perspectives qui grouperont tous les éléments en un ensemble qui soit proprement canadien et dont le fonctionnement soit adapté aux besoins actuels... Les opinions que nous ont exprimées tant de Canadiens de toutes les régions, de même que notre propre analyse des idées et des événements, nous ont convaincus que le Canada a besoin dès maintenant d'une nouvelle Constitution...»

Rapport final du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada, 1972

Le renouvellement de la fédération canadienne exige, disions-nous, que nous réaffirmions vigoureusement, tous et chacun d'entre nous, notre volonté de vivre ensemble, notre adhésion aux valeurs qui fondent l'existence même du pays, notre acceptation des objectifs et des principes qui devront inspirer nos efforts et exalter l'action de nos gouvernements. Ce renouvellement exige aussi que des mesures soient prises sans délai par le Gouvernement fédéral et ceux des provinces pour améliorer le fonctionnement du fédéralisme canadien et réduire les frictions et tensions intergouvernementales. Tout cela ne rend que plus impérieux le renouvellement de notre constitution.

La Constitution n'est pas le document abstrait que certains imaginent. Elle établit notre Gouvernement fédéral et nos gouvernements provinciaux et définit les pouvoirs ou responsabilités de chacun. Elle éclaire le citoyen et lui permet d'user de ses droits démocratiques en déterminant de quel ordre de gouvernement il doit exiger les services publics dont il a besoin et à quelle trésorerie il doit verser des impôts pour en défrayer le coût. Elle prescrit également la manière dont les citoyens des diverses régions du pays sont représentés au sein du Parlement fédéral et des institutions qui en émanent.

En un mot, la Constitution décrit le régime de gouvernement que les Canadiens ont librement choisi pour veiller à leurs destinées et à celles du pays. Elle est donc le fondement juridique de l'unité canadienne. Par conséquent, lorsque nous décidons, pour consolider l'unité du pays, de renouveler notre régime de gouvernement, nous devons, par le fait même, renouveler notre constitution.

De nombreux Canadiens, par exemple, considèrent qu'il faudrait accroître la représentation de leur région au sein du Parlement fédéral, ou ne sont plus satisfaits du partage des pouvoirs entre leurs gouvernements. Mais pour établir un meilleur système de représentation et un meilleur partage des pouvoirs, nous devons modifier la Constitution. Et plus généralement encore, l'esprit nouveau qui doit aujourd'hui animer les Canadiens, le renforcement de la solidarité qui nous rassemble, le consensus politique plus large que nous devons impérieusement forger, tout cela doit se traduire par une nouvelle constitution.

Le Gouvernement vise à doter le Canada d'une nouvelle constitution avec la fin de 1981.

Il usera, pour ce faire, de tous les pouvoirs dont il dispose et consultera, ce faisant, les gouvernements des provinces.

Il presse les provinces de coopérer avec lui pour renouveler les dispositions constitutionnelles qui ne peuvent être modifiées sans leur coopération.

Les défauts de notre constitution

Sans faire aucunement injure aux Pères de la Confédération, il faut bien constater qu'après cent dix ans d'usage, le régime de gouvernement mis en place en 1867 pour les quatre provinces d'origine n'est plus en accord, à maints égards, avec les besoins du Canada d'aujourd'hui. Ce cadre constitutionnel nous a généralement bien servis. Il a permis à la fédération de s'élargir et d'assumer sa vocation continentale, en admettant ou en constituant six nouvelles provinces. Il a favorisé l'essor démographique, la croissance économique, le développement social et la maturation culturelle de toutes les régions. Cette évolution n'ayant pas eu partout la même cadence, il en est résulté des disparités interrégionales, mais la Constitution de 1867 nous a permis de contenir ces disparités et d'en corriger les effets les plus inéquitables, en attendant d'y remédier d'une façon durable.

Nous devons cependant inventorier sans complaisance les défauts de la constitution actuelle, en apprécier la gravité et déterminer l'urgence d'y remédier. Nous avons, pour ce faire, l'embarras du choix des inventaires, puisque l'exégèse constitutionnelle est, au Canada, une science bien développée et un art abondamment pratiqué. Le rapport conjoint des deux Chambres fédérales cité en exergue de ce chapitre n'est que le plus prestigieux des nombreux documents qui nous ont éclairés, ces dernières années, sur les défauts et les lacunes de notre constitution.

De l'avis du Gouvernement, le renouvellement constitutionnel devra remédier aux défauts suivants de nos lois organiques.

(1) Notre constitution écrite est formée en grande partie d'actes du Parlement britannique, lesquels nous n'avons pas encore réussi à domicilier et à moderniser, et qui portent toujours par conséquent la marque d'un passé colonial depuis longtemps révolu.

(2) Les différentes dispositions de notre constitution sont éparpillées dans un grand nombre de statuts distincts dont plusieurs, et des plus importants, sont à peu près inconnus de la population canadienne. C'est notamment le cas du Statut dit de Westminster, qui, il y aura bientôt cinquante ans, a pourtant investi le Canada de la pleine souveraineté internationale et formellement sanctionné son accession à l'indépendance, sauf en ce qui a trait à l'amendement de certaines dispositions de sa constitution.

(3) L'actuelle constitution ne contient ni préambule, ni énoncé de principes. Nulle part en résume-t-on l'esprit et en précise-t-on la nature et les objectifs, ce qui en faciliterait grandement la compréhension et l'interprétation. Sa langue est obscure et anachronique, son style lourd et plus inspirant. Elle contient aussi des dispositions désuètes ou incompatibles avec l'esprit authentique du fédéralisme canadien.

(4) Pour ces raisons, nos actes constitutionnels ont une piètre valeur éducative. Les Canadiens y trouvent peu de choses qui puissent leur inspirer la fierté, la solidarité, la générosité et l'engagement qu'exige la poursuite d'un idéal commun. Le développement de l'identité et du patriotisme canadien s'en est trouvé freiné.

(5) On décèle dans la constitution actuelle une grave carence: c'est l'absence de toute déclaration des droits et libertés fondamentales des droits linguistiques garantis par la Constitution, puisqu'elle a compromis l'essor de la collectivité canadienne de la langue française, entraîné le repli de cette collectivité sur le Québec, et attisé le mouvement séparatiste qui se manifeste dans cette province.

(6) La répartition des pouvoirs et compétences législatives entre le Parlement fédéral et les législatures provinciales, qui est inscrite dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, n'est ni aussi précise, fonctionnelle ou explicite qu'on le souhaiterait.

(7) Les préoccupations régionales et provinciales ne peuvent s'exprimer aussi vigoureusement qu'on pourrait le souhaiter à la Chambre Haute, tous ses membres étant nommés par le Gouvernement fédéral et aucune autre disposition ne permettant que s'y exprime un plus large éventail de points de vue sur l'évolution des grandes politiques nationales.

(8) Le statut de la Cour Suprême n'est pas inscrit dans la Constitution et n'est défini que par une loi ordinaire du Parlement fédéral, laquelle confie en exclusivité à l'administration fédérale la désignation des juges de cette cour. Ce statut juridique et cette procédure de désignation sont épisodiquement et publiquement remis en cause, ce qui porte atteinte au prestige du tribunal qui interprète en dernière instance la constitution et qui est l'arbitre suprême des différends constitutionnels entre les deux ordres de gouvernement.

(9) La procédure d'amendement de la Constitution n'est pas adéquatement définie dans nos actes constitutionnels, et exige toujours, pour certains titres, l'intervention du Parlement britannique.

La nouvelle constitution du Canada devra être un document moderne qui corrigera les défauts et comblera les lacunes de la constitution actuelle.

Elle devra définir la forme de gouvernement et les structures politiques choisies librement par les Canadiens.

Elle devra commander le respect de tous les citoyens et éclairer leur patriotisme.

Elle devra réaffirmer l'indépendance et la pleine souveraineté du Canada.

Le cheminement de la réforme constitutionnelle

Les dispositions les plus importantes de la Constitution du Canada sont contenues dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique promulgué par le Parlement de Westminster en 1867. Cet acte a été rarement modifié et subsiste aujourd'hui, à quelques détails près, dans sa forme et sa conception originales. Pourtant, il est devenu évident que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'a pas la valeur d'inspiration que les Canadiens attendent désormais de leurs documents constitutionnels. En outre, cet acte ne peut plus encadrer efficacement les actions qu'imposent à notre Gouvernement fédéral et à nos gouvernements provinciaux les exigences complexes du monde moderne. Voilà pourquoi le renouvellement de notre constitution est une dimension essentielle du renouvellement de la fédération canadienne.

Le Gouvernement déploie de sérieux efforts pour modifier la Constitution depuis plus de dix ans. Tous ceux qui ont participé aux conférences constitutionnelles qui ont eu lieu de 1968 à 1971 ont investi beaucoup de temps et d'énergies pour faire avancer la réforme. Le Gouvernement a publié une série de documents d'orientation sur divers aspects de la Constitution, parmi lesquels il convient de signaler le plus important, *«La Constitution canadienne et le citoyen»*. Ces travaux ont conduit à la formulation, en 1971, de la Charte de Victoria qui aurait assuré la protection des droits et libertés des Canadiens, fondé plus solidement notre Cour Suprême, permis la modification de notre constitution sans devoir recourir au Parlement britannique, et amélioré à maints autres égards le cadre constitutionnel de la fédération. Mais le gouvernement du Québec, tout en souscrivant en principe aux changements proposés, avait la ferme conviction qu'il était nécessaire d'en apporter d'autres simultanément. Il a par conséquent refusé de consentir à l'adoption de la Charte de Victoria.

En 1975, le Premier ministre du Canada a invité ses collègues des provinces à participer à une nouvelle tentative pour domicilier au Canada l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et pour convenir d'une nouvelle procédure d'amendement devant s'appliquer à cette loi après qu'elle aurait été domiciliée. En octobre 1976, les premiers ministres ont répondu en suggérant que soient abordées des questions additionnelles. Le Gouvernement fédéral leur a donc fait parvenir une nouvelle série de propositions en janvier 1977. Il était alors devenu évident que la situation au Québec rendait le renouvellement de la Constitution plus nécessaire et plus urgent que jamais.

Au début de 1977, le Gouvernement en est venu à la conclusion que la meilleure chose à faire, devant l'ampleur du problème, était d'encourager tous les Canadiens à participer au grand débat sur l'unité canadienne et de surseoir à la présentation de ses nouvelles propositions afin de ne pas clore prématurément le débat public. Il a donc suivi, avec le plus vif intérêt, la formation et le développement au pays d'un grand nombre de mouvements intéressés au renouvellement de la Constitution. Il a aussi analysé les propositions de changements avancées lors de nombreux collogues organisés par ces mouvements. Pour sa part, le Gouvernement a créé le Groupe de travail Pepin-Robarts sur l'unité canadienne. Depuis près d'un an, ce Groupe s'est mis à l'écoute des citoyens de toutes les régions et a recueilli leurs propositions en ce qui touche le renouvellement de notre régime politique.

Toutefois, le Gouvernement en est venu à la conclusion qu'il ne pouvait pas rester indéfiniment en marge de ce grand débat et s'abstenir plus longtemps de contribuer à notre réflexion collective sur le devenir canadien. De très nombreux Canadiens estiment avec raison qu'ils se doivent de contribuer personnellement à la définition d'un nouveau consensus national. De même, le Gouvernement est d'avis qu'il incombe à toute autorité gouvernementale, dans l'ordre fédéral aussi bien que provincial, de participer à un débat dont nous espérons tirer la sagesse essentielle au renouvellement de la fédération. Voilà pourquoi il annonçait dans le Discours du Trône d'octobre dernier qu'il reprendrait l'initiative en matière constitutionnelle au cours de la session. Voilà aussi pourquoi il s'est appliqué, ces derniers mois, à formuler les principes et les propositions qu'il entend soumettre aux Canadiens.

Le Gouvernement ne pose que deux préalables au renouvellement de la Constitution.

Le premier, c'est que le Canada continue d'être une véritable fédération, soit un Etat dont la constitution établit un Parlement fédéral avec des pouvoirs réels s'appliquant dans l'ensemble du pays, et des parlements provinciaux avec des pouvoirs non moins réels s'appliquant sur le territoire de chaque province.

Le second, c'est qu'une charte des droits et libertés fondamentales soit insérée dans la nouvelle constitution et qu'elle s'applique également aux deux ordres de gouvernement.

Les grandes orientations du renouvellement

Le troisième chapitre du présent document énonce les principes qui devront fonder, de l'avis du gouvernement, le renouvellement de la fédération. Ces mêmes principes devront aussi servir de fondement à une refonte de la Constitution pour que celle-ci incarne les aspirations des Canadiens.

La nouvelle constitution devra contenir une ***déclaration des objectifs*** de la fédération qui exprimera ce que le Canada signifie pour nous tous — autochtones, membres de nos deux grandes collectivités linguistiques, citoyens de diverses ascendances et cultures — qui avons choisi de faire du Canada notre patrie. Le Gouvernement entend donc publier bientôt un projet de déclaration afin d'orienter la recherche, par les citoyens et les gouvernements du pays, d'un texte exprimant au mieux l'esprit et les objectifs qui animent les Canadiens et digne d'être inséré dans notre nouvelle constitution.

Il est au surplus essentiel, pour que les principes énoncés précédemment marquent le renouvellement de la Constitution, que celle-ci garantisse les droits fondamentaux et les libertés des citoyens, y compris leurs droits linguistiques. Le Gouvernement entend donc dévoiler bientôt un projet de ***Charte des droits et libertés.*** Non seulement ce document inclura-t-il les principaux droits politiques et juridiques des citoyens, lesquels sont déjà reconnus dans diverses lois fédérales et provinciales, mais il innovera en fondant le droit de tous les citoyens de résider et de travailler là où bon leur semble au pays, et en instaurant de nouvelles garanties pour les minorités de langue officielle. Le Gouvernement est profondément convaincu — il l'a réitéré à maintes reprises — que tous les Canadiens, qu'ils soient de langue française ou de langue anglaise, doivent avoir accès, là où le nombre le justifie, à des services publics dispensés dans leur langue officielle et pouvoir faire instruire leurs enfants dans cette langue. À ce chapitre, la Charte des droits et libertés visera à garantir de manière permanente, par voie constitutionnelle, que tous soient traités à l'avenir de façon juste et raisonnable.

Le Gouvernement reconnait que l'insertion d'une telle charte dans la nouvelle constitution lui laissera par la suite moins de possibilité d'influer sur la vie des citoyens. Mais il est tout à fait disposé à voir ses pouvoirs restreints et entend agir pour s'imposer lui-même pareilles restrictions. Il espère que les gouvernements des provinces se joindront à lui dans cette entreprise, pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

Les principes du renouvellement exigent aussi que ***la répartition des pouvoirs législatifs*** prescrite par la nouvelle constitution mette le plus efficacement possible les deux ordres de gouvernement au service de la population. Si l'on veut que tous bénéficient des pleins avantages de la fédération, il faut que le Gouvernement du Canada puisse user efficacement de certains pouvoirs. D'autres devront cependant être exercés par les gouvernements provinciaux pour que la population de chaque province ait toutes les chances de réaliser ses aspirations et de maintenir le mode de vie qui lui est propre.

Si l'on compare le Canada aux autres fédérations, force nous est de constater que notre régime de gouvernement est l'un des plus décentralisés qui soit. On ne saurait donc résoudre les problèmes qui nous assaillent par un transfert massif de pouvoirs du Gouvernement fédéral aux provinces. Nous les résoudrons plutôt par une combinaison judicieuse de modifications constitutionnelles. L'expérience des derniers cent dix ans a établi que le Parlement fédéral jouit de certaines compétences dont il n'a pas absolument besoin pour assurer l'essor et le bon fonctionnement de l'ensemble de la fédération, ou dont les législatures provinciales pourraient user d'une manière mieux adaptée à la diversité des besoins et des aspirations régionales. Inversement, les législatures provinciales ont des pouvoirs qu'elles ne peuvent exercer effectivement.

Dans d'autres cas, des objets de législation d'une importance capitale aujourd'hui, mais qui ne sont pas énumérés dans les articles pertinents de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, ont dû être répartis par les tribunaux, puisque la Constitution ne contenait pas de disposition autorisant les gouvernements à déterminer quel ordre pouvait en mieux user.

Il devra être tenu compte, dans la révision du partage des pouvoirs, du caractère fortement urbanisé de la fédération. En un siècle, un pays massivement rural s'est urbanisé: la population de plusieurs de nos villes dépasse maintenant celle de bien des provinces. La pratique du fédéralisme canadien s'est adaptée en partie seulement à cette situation nouvelle, et ces adaptations ont elles-mêmes engendré de nouveaux problèmes. Cette réalité nouvelle requiert notre attention. Peut-être est-ce là un des nombreux domaines où l'interprétation judiciaire, pour éviter l'effritement des compétences d'un ordre de gouvernement, a excessivement restreint celles de l'autre. Enfin, certaines compétences instrumentales du Parlement fédéral, tel le pouvoir général de dépenser, ont une portée très large et pourraient être définies plus rigoureusement afin de mieux assurer la souveraineté interne des deux ordres de gouvernement.

Nous avons pu, jusqu'ici, nous accommoder de ces défauts de nos actes constitutionnels, mais souvent avec difficulté. Dès lors que nous avons entrepris de nous doter d'une nouvelle constitution, nous devons donc moderniser et rendre plus efficace le partage des pouvoirs. C'est bien en vain, toutefois, que nous chercherions à les diviser en compartiments étanches. La complexité des fonctions gouvernementales est aujourd'hui telle que, même dans les compartiments que l'on croyait les plus *exclusifs* à l'un ou à l'autre ordre de gouvernement, ils ont dû agir de concert et devront davantage le faire à l'avenir.

Il est néanmoins possible de clarifier le partage des pouvoirs, pour que les citoyens sachent mieux qui doit faire quoi, sans pour autant emprisonner l'un ou l'autre ordre de gouvernement dans quelque carcan constitutionnel. Dans cette perspective, il faudra donc chercher à supprimer les chevauchements et les doubles emplois qui n'ont pas leur raison d'être. Certains échanges ou transferts réciproques de pouvoirs pourront aussi être envisagés, afin de permettre à chaque ordre de gouvernement de légiférer ou d'agir d'une manière plus cohérente dans certains secteurs. En outre, le Gouvernement est disposé à examiner avec les provinces l'extension des domaines de compétence concurrente et la reconnaissance à l'un ou à l'autre ordre de gouvernement d'un pouvoir prépondérant dans des secteurs précis.

Dans tous les cas, il faudra accorder beaucoup plus d'importance que les Pères de la Confédération ne l'ont fait en 1867 à l'agencement des compétences respectives des deux ordres de gouvernement. En d'autres mots, ce n'est pas seulement la *charpente* du partage des pouvoirs qu'il faudra examiner et adapter aux besoins de l'heure, mais aussi les *tenons* et les *mortaises* qui assurent l'imbrication des pouvoirs fédéraux et des pouvoirs provinciaux. Car de la qualité de leur imbrication dépendra en grande partie l'efficacité de l'action gouvernementale et le degré d'harmonie des relations intergouvernementales.

Le Gouvernement fédéral est disposé à procéder avec les gouvernements provinciaux à un examen approfondi de ces questions, au vu et au su de la population, afin d'en arriver à des solutions qui soient dans l'intérêt général.

D'autres aspects de notre régime constitutionnel, notamment certaines règles coutumières, devront aussi être réexaminés. La présente constitution ne traite qu'indirectement ou pas du tout de principes ou d'institutions pourtant essentiels de notre système de gouvernement. Certains de ceux-là sont hautement fonctionnels, d'autres ont surtout une valeur symbolique. Dans l'un et l'autre cas, il conviendrait que ces principes et ces institutions soient incorporés dans notre nouvelle constitution, afin que celle-ci reflète pleinement les aspirations canadiennes. Le gouvernement formulera donc des propositions visant à définir dans la constitution certaines ***institutions de l'exécutif du Gouvernement fédéral.***

Un autre aspect de notre régime fédéral devra vraisemblablement être modifié profondément. Le Sénat canadien, tel

suite à la page A 14

Le temps d'agir

qu'actuellement constitué, ne répond plus en effet au besoin qua le pays d'une Chambre fédérale où pourraient être examinés avec indépendance et autorité toute la gamme des problèmes régionaux et des répercussions de nos politiques nationales sur les diverses régions. La Chambre des communes ne peut pas remplir pleinement cette fonction, la discipline de parti inhérente au régime parlementaire imposant à ses membres une perspective nationale. Le Sénat, dont les membres sont tous nommés par le Gouvernement fédéral, n'a pu devenir le forum qui aurait permis de comprendre et de résoudre les contradictions qui apparaissent parfois entre nos objectifs nationaux et régionaux.

Le Gouvernement croit donc que notre nouvelle constitution devrait prévoir le remplacement du Sénat par un nouvel organe politique, soit ***une Chambre de la Fédération,*** afin de satisfaire à ces besoins. Parmi les caractéristiques essentielles de cette nouvelle Chambre, signalons le rôle que joueraient les provinces dans le choix de ses membres et la représentation accrue qu'il conviendrait d'octroyer aux régions de l'est et de l'ouest du pays. Un ajustement important doit, en effet, être effectué dans le cas de l'Ouest dont la représentation, jusqu'à ce jour, n'a pas été à la mesure de son importance croissante.

Notre ***Cour Suprême*** existe actuellement en vertu d'une loi adoptée par le Parlement et qui pourrait donc être modifiée à tout moment. Ce tribunal, qui est l'un des piliers de notre régime de gouvernement, devra être établi par la Constitution et son statut juridique devra échapper à toute action que pourraient engager le Parlement ou une Législature. Comme la Cour Suprême est appelée à juger des pouvoirs que la Constitution confère aux deux ordres de gouvernement, il est tout à fait justifié quel les gouvernements provinciaux aient voix au chapitre lorsque le Gouvernement du Canada procède à la nomination de ses membres.

Le renouvellement de notre constitution ne saurait, par ailleurs, être complet à moins que nous n'adoptions dès que possible une ***une procédure d'amendement*** et que nous prenions les mesures qui s'imposent pour ***domicilier ce document*** au Canada. Il est essentiel qu'un accord intervienne bientôt sur une procédure nous permettant de modifier les dispositions de notre constitution qui ne peuvent présentement être amendées par le Parlement fédéral ou les législatures provinciales. Nous devrons, en effet, nous adresser au Parlement de Westminster pour effectuer plusieurs des modifications qu'entraînera le renouvellement constitutionnel. Pareil recours n'est rien de mons qu'une indignité pour un pays indépendant; mais nous y sommes tenus sur le plan juridique, puisque nous n'avons jamais remédié adéquatement aux lacunes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, lequel ne prévoyait pas de procédure complète d'amendement. Des modalités qui auraient remédié à cette situation avaient bien fait l'objet d'un accord général lors de la Conférence de Victoria, en 1971, mais au bout du compte, la Charte où ces dispositions étaient insérées n'a pas été entérinée par le Québec et la Saskatchewan. Il est maintenant impérieux que nous trouvions le moyen de modifier au pays même, à tous égards, la Constitution du Canada.

L'intervention ultime du Parlement du Royaume-Uni dans nos affaires constitutionnelles devra enfin nous permettre de domicilier notre constitution au Canada. Par cette intervention, le Parlement de Londres renoncera au pouvoir dont il dispose toujours de légiférer sur la Constitution canadienne: pouvoir dont le Royaume-Uni voudrait bien se débarasser et qu'il conserve uniquement parce que nous ne sommes pas parvenus à nous entendre sur une procédure complète d'amendement. Nous pourrons enfin, lorsque nous nous serons entendus sur cette question, envisager de domicilier une fois pour toutes au pays notre constitution. Après plus d'un siècle d'existence, la fédération aura ainsi «rapatrié» tous les actes législatifs qui fondent son existence. Nous aurons, ce faisant, mis un terme à plus de cinquante ans d'efforts.

En conséquence, le Gouvernement est d'avis que notre nouvelle constitution devra satisfaire aux exigences suivantes.

La nouvelle constitution du Canada devra énoncer les principes et les objectifs fondamentaux de la fédération et établir toutes ses institutions essentielles

Elle devra contenir une Charte des droits et libertés fondamentales et une déclaration des droits linguistiques.

Elle devra consacrer la souveraineté interne des deux ordres de gouvernement et répartir entre eux de façon claire et fonctionnelle les pouvoirs et compétences législatives.

Elle devra contenir des dispositions touchant certaines institutions de l'exécutif du Gouvernement fédéral.

Elle devra assurer une meilleure représentation des régions au sein des institutions fédérales, notamment par l'établissement d'une nouvelle Chambre de la Fédération.

Elle devra rehausser le statut de la Cour Suprême et assurer que les provinces participeront au choix de ses juges.

Elle devra définir une procédure d'amendement.

Elle devra être domiciliée au Canada.

Le processus et l'échéancier

Voilà donc quelques-unes des principales modifications qui, de l'avis du Gouvernement, doivent être envisagées dès maintenant par les autorités gouvernementales et la population du pays. Mais quelle est donc le meilleur moyen de procéder pour que cette entreprise aboutisse? La question n'est pas sans importance. Les Canadiens et leurs gouvernements parlent de réforme constitutionnelle depuis au moins un demi-siècle. Ils y ont consacré beaucoup d'efforts — sans succès pourtant. Le processus qui est engagé aujourd'hui doit donc nous permettre d'espérer que, cette fois, nous réussirons, et cela dans des délais raisonnables.

En examinant les moyens d'atteindre cet objectif, le Gouvernement a tenu compte de la grande latitude que la constitution actuelle donne au Parlement fédéral pour modifier les dispositions constitutionnelles afférentes à certaines institutions de la fédération, notamment le Sénat et la Cour Suprême. Le Parlement peut procéder à de telles modifications et inclure dans une constitution renouvelée d'autres dispositions, dont une Déclaration des objectifs et une Charte des droits et libertés auxquelles le Parlement lui-même serait assujetti et qui s'appliqueraient ainsi à toutes ses émanations ainsi qu'à celles du Gouvernement fédéral. On pourrait prévoir que les gouvernemnts provinciaux puissent souscrire eux aussi aux objectifs et à la Charte des droits, soit immédiatement, soit lorsqu'ils le jugeront à propos.

Le Gouvernemènt croit que les questions de cet ordre, à l'égard desquelles le Parlement a pleins pouvoirs pour agir, devraient constituer la ***première phase*** du renouvellement de la Constitution. Le Gouvernement s'engage à consulter les gouvernement provinciaux sur tous les aspects de cette première phase, et à tenter d'élaborer, autant que possible, des propositions législatives susceptibles d'être agrées par les gouvernements provinciaux. Le Gouvernement s'engage aussi à faire tout en son pouvoir pour que ces mesures constitutionnelles soient adoptées avant le 1er juillet 1979. Il est prévu que les questions connexes de la procédure d'amendement et du *rapatriement* seront abordées dès les prochaines consultations fédérales-provinciales. S'il nous était possible d'en arriver à un accord, ces deux aspects du renouvellement constitutionnel pourraient s'accomplir pro hainement, plutôt que d'être reportés à la deuxième phase.

Une conférence constitutionnelle est déjà prévue pour l'automne. D'ici là, la population aura tout le loisir d'examiner les propositions que le Gouvernement fédéral entend faire. Le délai prévu entre la conférence constitutionnelle et l'échéance du 1er juillet 1979 fixée pour l'adoption des propositions législatives du Gouvernement devrait fournir tout le temps requis pour la poursuite des consultations fédérales-provinciales, l'examen des propositions gouvernementales par le Parlement et la participation des citoyens à cette première phase du renouvellement constitutionnel.

La ***deuxième phase*** du renouvellement portera sur toutes les dispositions de la Constitution dont la modification doit être envisagée conjointement par le Gouvernement fédéral et ceux des provinces. La révision de la répartition des compétences législatives entre les deux ordres de gouvernement sera la pièce de résistance de cette phase. C'est une entreprise difficile et lourde de conséquences, puisqu'elle embrasse tout l'éventail des activités gouvernementales. Il faudra examiner de près ce qui se fait présentement, identifier les problèmes que pose l'actuelle répartition des pouvoirs, déterminer comment assigner à l'avenir les fonctions gouvernementales pour que notre régime fédéral fonctionne plus efficacement et serve mieux les citoyens.

Les travaux poursuivis ces dernières années en matière constitutionnelle ont à peine effleuré la répartition des pouvoirs législatifs, mais l'expérience démontre que nous devrons y consacrer beaucoup d'efforts. Nous croyons néanmoins que, si tous les gouvernements du pays abordent cette entreprise avec la même volonté d'aboutir, il devrait être possible de compléter la révision du partage des pouvoirs et d'arrêter les modifications requises à ce chapitre dans des délais qui nous permettraient de proclamer la nouvelle constitution canadienne le 1er juillet 1981. Nous célébrerons, cette année-là, le cinquantième anniversaire de l'accession du Canada à l'indépendance formelle et à la souveraineté internationale par le Statut de Westminster. Il serait hautement souhaitable que nous puissions célébrer cet anniversaire en proclamant notre nouvelle constitution. Pour sa part, le Gouvernement du Canada entend poursuivre cette entreprise avec toute la vigueur requise et réaffirme solennellement sa volonté d'oeuvrer sans répit, de concert avec les gouvernements des provinces, pour accomplir le renouvellement de notre constitution et de notre fédération.

Le processus du renouvellement de la Constitution doit favoriser la libre discussion des questions à l'étude au sein de la population, du Parlement fédéral et des législatures provinciales, pour que tous puissent contribuer à son accomplissement.

Puisqu'un renouveau s'impose, le processus doit conduire à des modifications constitutionnelles dans des délais raisonnables.

La première phase du renouvellement portera sur les dispositions constitutionnelles que le Parlement fédéral peut modifier de sa propre autorité. *Cette phase devra être complétée et les mesures législatives qu'elle nécessitera promulguées avant le 1er juillet 1979.*

La deuxième phase portera sur les dispositions constitutionnelles dont la modification requiert l'action conjointe des autorités fédérales et provinciales. *Le Gouvernement fédéral a pour objectif de compléter cette phase et de proclamer la nouvelle Constitution du Canada avant le 1er juillet 1981.*

Le Gouvernement soumettra bientôt au Parlement et au peuple des propositions détaillées en ce qui touche les modifications requises pour accomplir la première phase du renouvellement constitutionnel. Le Gouvernement ne s'attend pas à ce que ces propositions soient adoptées intégralement par le Parlement. En vérité, il ne cherchera pas à faire sanctionner ces propositions pendant la session en cours. S'il entend déposer bientôt ces propositions au Parlement, c'est plutôt pour donner aux parlementaires, aux gouvernements provinciaux ainsi qu'aux citoyens l'occasion de les étudier et d'en débattre. Ce n'est qu'à l'issu de ce débat et des consultations qui s'ensuivront que le Gouvernement donnera à ses propositions législatives leur forme définitive et que s'achèvera la première phase du renouvellement de notre constitution, étape dont l'importance et l'urgence ne devraient laisser aucun doute.

Conclusion

«... Je me suis battu pour la Confédération, je me suis battu pour unir et pour bâtir le Dominion du Canada. J'en appelle à cette Chambre, j'en appelle au peuple, j'en appelle à la postérité; car j'ai la conviction — mieux, la certitude — que malgré toutes mes défaillances, je pourrai compter sur l'appui du peuple et de la Chambre.»

John A. Macdonald

«... S'il est une chose à laquelle je puis prétendre avoir consacré toute ma vie politique, c'est à la promotion de l'unité, de l'harmonie et de l'amitié entre les diverses collectivités du pays. Mes amis pourront m'abandonner, me retirer leur confiance, me priver des responsabilités qu'ils m'ont confiées; mais jamais je ne dévierai de cette politique.»

Wilfrid Laurier

Dans les phrases qui précèdent, John A. Macdonald et Wilfrid Laurier évoquent, chacun à sa manière, les efforts qui ont été en tout temps requis pour consolider l'unité canadienne, et la résolution avec laquelle ils ont persévéré dans cette voie. Comme tant d'autres, ils se sont voués sans ménagement à cette tâche essentielle, et c'est grâce à leurs efforts que nous pouvons aujourd'hui tirer tant d'avantages de notre appartenance à la fédération canadienne.

Rien n'est facile en ce bas monde. l'édification et le développement du Canada ne font pas exception à cette règle. Tant de gens, issus de cultures diverses, de langues et de traditions différentes, occupant un territoire dont l'étendue et la diversité défient l'imagination! Tant de raisons, la plupart du temps valables, de s'engager dans des voies différentes! Et pourtant, que d'avantages n'y a-t-il pas à aménager les multiples demeures qu'il nous faut, avec toutes nos particularités, dans la maison du Canada! Que d'avantages à nous comprendre, à nous respecter les uns les autres, à nous entraider dans ce pays qui est nôtre!

Nous ne sommes pas encore parvenus à instaurer l'équilibre idéal qui permettrait à tous les Canadiens d'être aussi fiers qu'ils entraînent et, plus généra- à ce grand pays, de contribuer à part entière à son devenir et d'éprouver la satisfaction profonde de pouvoir s'épanouir pleinement comme membres de nos collectivités linguistiques, culturelles, provinciales et régionales. Mais le renouvellement de la fédération vise précisément à définir et à instaurer cet équilibre. Nous devons donc nous efforcer d'y parvenir avec plus d'ardeur qu'en tout autre moment de notre histoire, et avec la confiance de réussir.

Le Gouvernement a énoncé, dans ce document, quelques principes pour jalonner la voie du renouvellement. Il a identifié quelques-uns des moyens dont nous disposons pour affirmer et illustrer l'identité canadienne. Il a proposé que soit entreprise, avec les gouvernements provinciaux, une révision fondamentale de la pratique du fédéralisme canadien, afin de réduire la confusion et les frictions entre gouvernements et régions du pays, de supprimer les dédoublements de services publics et les coûts qu'il entraînent et, plus généralement, de mieux desservir les citoyens. Enfin, le Gouvernement a proposé un processus et un échéancier qui nous permettront de renouveler sans trop de délais la Constitution canadienne.

La réflexion collective engagée spontanément par la population a convaincu le Gouvernement qu'un nouvel esprit national est en train d'apparaître, qu'une volonté nouvelle anime les citoyens et les engage à renouveler *ensemble* et d'un commun accord la fédération canadienne. Le même esprit doit animer tous les gouvernements du pays et les inciter à la coopération étroite que le bien commun exige. La nouvelle Constitution du Canada sera l'incarnation et le symbole de ce nouvel esprit canadien. Renouvelée et proclamée d'ici trois ans, pouvons-nous espérer, grâce à la détermination et à la bonne volonté de tous les Canadiens et des gouvernements qu'ils se sont donnés, elle servira de guide et aura valeur d'inspiration pour les générations à venir.

Voilà pourquoi le Gouvernement poursuivra d'ici là, sans défaillance, voire avec acharnement, le processus de renouvellement qu'il engage aujourd'hui.

Voilà pourquoi il conjure tous les gouvernements provinciaux de participer à ce renouvellement.

Voilà pourquoi il presse tous les Canadiens d'appuyer les efforts de leurs gouvernements pour consolider l'unité du pays et assurer ainsi la stabilité et la prospérité de la fédération canadienne.

Les droits linguistiques dans la nouvelle constitution

Ottawa espère voir l'opinion publique forcer les provinces à emboîter le pas

par Gilles PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Ottawa incluera les droits linguistiques dans la nouvelle constitution canadienne en comptant sur l'opinion publique pour forcer les provinces à s'y rallier.

Incapable de lier les provinces sans leur consentement, le gouvernement fédéral entend donc prêcher par l'exemple en adoptant parmi les principes de la Charte des droits et libertés des garanties pour les minorités de langues officielles.

On présentera cette proposition aux divers gouvernements à l'automne en les invitant à reconnaître ces mêmes droits aux citoyens de chacune des provinces dès que possible.

Ainsi lorsque les gouvernements se sentiront prêts à donner des services publics dans les deux langues officielles «là où le nombre le justifie», ils emboîteront le pas.

Ottawa réaffirme également la position énoncés dans son livre blanc sur les langues officielles à l'effet que les parents peuvent faire instruire leurs enfants dans la langue de leur choix. On laisse toutefois la porte ouverte aux exceptions en laissant aux provinces de décider le moyen opportun, c'est la formule de «l'optingin».

Le gouvernement fédéral se maintient de la sorte à l'intérieur de son champ de compétence comme il le fait dans les autres réformes proposées dans la première phase de la confection de la nouvelle constitution.

Estimant que le Sénat «ne répond plus au besoin», le gouvernement Trudeau propose de le transformer en «Chambre fédérale» chargée d'examiner les problèmes régionaux et les répercussions des politiques nationales sur les régions.

Le livre blanc souligne que les provinces «joueraient un rôle» dans le choix des membres et que la représentation de l'est et de l'ouest serait augmentée. Ce n'est qu'avec la déposition du projet de loi que nous saurons cependant, si les provinces nommeront ces membres ou seront simplement consultées par le gouvernement fédéral.

Cour Suprême

Le plus haut tribunal du Canada existe présentement en vertu d'une loi du Parlement fédéral, il peut donc être modifié à sa discrétion. Ottawa estime qu'il doit échapper à cette contrainte, afin de juger en toute sérénité des pouvoirs que la Constitution confère aux deux ordres de gouvernement.

Sans préciser la formule, M. Trudeau annonce donc qu'il donnera «voix au chapitre» aux provinces dans le choix des juges.

L'exécutif

Enfin, le gouvernement souhaite inclure dans la nouvelle constitution une définition de certaines institutions de l'exécutif fédéral.

Sur le plan des symboles, le premier ministre a déclaré en conférence de presse que le Canada demeurerait une monarchie constitutionnelle.



Téléphoto PC

M. Trudeau au moment où il livrait ses propositions constitutionnelles aux Communes hier.

L'Institut de productivité est créé

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale a adopté hier, en troisième et dernière lecture, le projet de loi 37 qui crée l'Institut national de productivité.

Composé d'un directeur et de neuf autres membres nommés par le gouvernement, cet organisme devra poursuivre trois objectifs.

Il devra informer la population et les agents économiques sur la notion de productivité dans la vie économique, faire connaître l'importance de la productivité et le rôle des différents facteurs qui l'influencent et favoriser la collaboration et la concertation entre les divers agents économiques.

L'idée de créer un tel organisme avait germé lors du premier sommet économique de mai 1977 à La Malbaie.

Un document qui sent le déjà vu

— Clark

OTTAWA — Le ton paternaliste des propositions constitutionnelles de M. Trudeau et les méthodes autoritaires de son gouvernement risquent d'accentuer les dissensions entre Canadiens selon le chef de l'Opposition, M. Joe Clark.

Intervenant immédiatement après la déposition du Livre blanc par le premier ministre aux Communes hier, M. Clark a ajouté que le document gouvernemental manquait d'imagination et sentait le «déjà vu».

Même s'il évoque longuement la participation nécessaire des provinces à sa réforme, le gouvernement annonce qu'il peut bien agir seul, note M. Clark. te attitude, tout comme l'échéancier qu'il a fixé unilatéralement, démontre bien que M. Trudeau ne considère pas les autres gouvernements comme des «partenaires égaux» a dit M. Clark.

S'en prenant plus à la forme qu'au fond de l'énoncé de principes du gouvernement Trudeau, le chef tory a souligné que les émissaires-ministres délégués vers les provinces hier étaient un autre exemple de cette consultation de dernière minute qu'il lui reprochait.

M. Trudeau exagère lorsqu'il parle de nouvelle ère a dit M. Clark, il y a longtemps que nous y sommes. Son document cherche plutôt à donner l'illusion d'action qu'à agir.

Broadbent

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. Ed. Broadbent, a pour sa part livré un plaidoyer en hommage au nationalisme canadien avant de critiquer à son tour les propositions du gouvernement.

Selon lui, le Livre blanc de M. Trudeau accorde trop d'importance aux questions juridiques et néglige les inégalités économiques qui persistent entre les citoyens des diverses régions du Canada.

De l'avis de M. Broadbent, les réformes proposées par le gouvernement sont insuffisantes en raison de la perspective étroite dans laquelle elles ont été conçues.

Gauthier

Le chef parlementaire du Crédit social, M. C.-A. Gauthier, a pour sa part repris les propos qu'il avait tenus lors de la publication du manifeste pas *LA PRESSE* vendredi dernier.

Selon M. Gauthier, le plus grand défaut de l'Acte de l'Amérique Britannique du nord réside dans le fait que le gouvernement central y est désigné comme le maître-d'oeuvre du pays. Il a aussi réitéré sa déception de voir Ottawa s'engager dans un tel processus alors que l'initiative doit, selon lui, émaner des provinces.

Le Livre blanc étant essentiellement une déclaration de principes très généraux, les partis d'opposition semblaient un peu désarçonnés face au gouvernement hier, ce n'est qu'au moment de la présentation du projet de loi qu'ils auront vraiment quelque chose à se mettre sous la dent.

Quand les actions de Sky Shops ont elles été émises au sénateur Giguère?

— Les avocats du ministère public et de la défense au procès du sénateur Louis Giguère ont cherché à déterminer hier si 5,000 actions de la société Sky Shops avaient été émises au sénateur Giguère avant ou après la reconduction du bail de la boutique hors taxes que gérait cette entreprise à l'aéroport de Dorval.

M. Giguère est accusé d'avoir conspiré en compagnie de trois hommes en vue d'exercer son influence politique pour obtenir la prolongation de ce bail, touchant ainsi une somme de $95,000.

L'acte d'accusation ne précise pas comment cet argent a été obtenu.

Les coaccusés dans cette affaire sont l'ancien président de la Ligue Nationale de hockey, M. Clarence Campbell et l'homme d'affaires Gordon Brown, de Freeport, aux Bahamas.

Au nombre des présumés conspirateurs se trouvait l'homme d'affaires montréalais Louis Lapointe, décédé au mois de mai.

Les témoignages entendus depuis le début du procès ont permis d'établir que l'on avait offert 5,000 actions de la société Sky Shops au coût de $1 chacune au sénateur, soit un prix substantiellement inférieur à la valeur réelle des actions a expliqué Me Pierre Legrand, ancien secrétaire et directeur de la compagnie.

Hier, Me Legrand a affirmé que dans une lettre portant la date du 10 août 1972, M. Lapointe lui écrivait que «les actions devant être transférées à M. Giguère ne le seront pas tant que le bail n'aurait pas été confirmé par le gouvernement fédéral».

«J'ai effectué la vérification avant d'inscrire dans un registre que M. Giguère était un actionnaire», d'ajouter M. Legrand.

Le témoin a ajouté que même s'il ne pouvait se souvenir exactement d'avoir obtenu l'approbation officielle de la reconduction du bail à ce moment. Un document déposé devant le tribunal a démontré que le bail avait été alloué le 27 septembre 1972.

Me Legrand a toutefois dit que les certificats de valeurs boursières avaient été expédiés à M. Giguère le 31 octobre 1972, après l'extension du bail.

Contre-interrogé par l'avocat de la défense, Me Bruno Pateras, Me Legrand a expliqué que même si les actions lui avaient été postées le 31 octobre 1972, le livre des minutes de la compagnie démontrait que le sénateur avait été enregistré comme actionnaire le 9 juin de la même année, date à laquelle il paya les actions.

Me Legrand a ajouté que l'argent avait été conservé en fidéicommis jusqu'à l'émission des certificats.

REDUISEZ LES COUTS D'ENTRETIEN ET MENAGEZ L'ENERGIE



RUSCO

PORTES-FENETRES et REVETEMENTS en ACIER

AUTRES SPECIALITES

FENETRES SCELLEES THERMOS — PORTES ISOLEES — PORTES DE GARAGE ISOLEES — CORNICHES PERSIENNES GOUTTIERES — PORTES-PATIO — AUVENTS EN FIBRE DE VERRE

NOUS AVONS L'EXPERIENCE ET LE SAVOIR-FAIRE... DEPUIS 1952

Venez visiter notre kiosque d'exposition qui aura lieu au Centre d'achat Carrefour Laval du 12 au 17 juin inclusivement

RUSCO 337-1000 SPECIALITES DE MAISON (1962) INC. 2015, BOUL. THIMENS, ST-LAURENT, P.Q.

CLIMATISEURS de Marques connues COÛTENT MOINS CHER CHEZ PASCAL

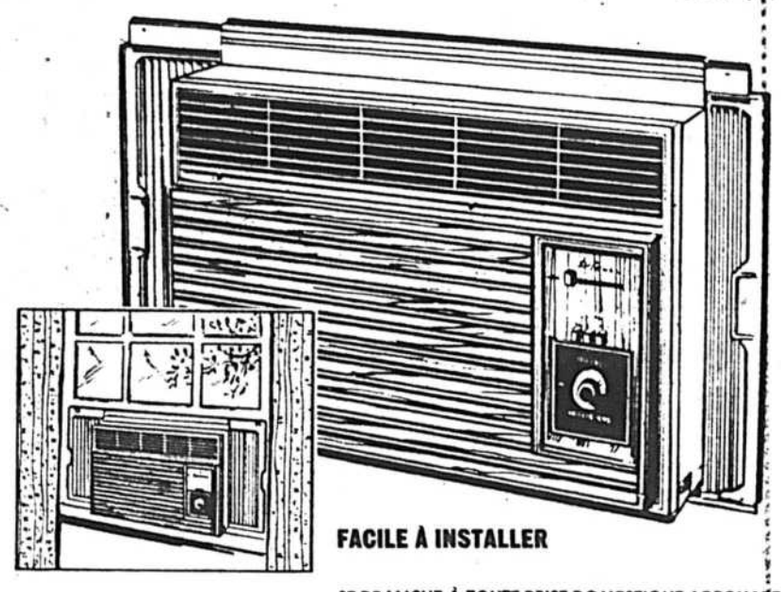
PASCAL

FABRICATION DE GRANDE RENOMMÉE

EMERSON — ADMIRAL GENERAL ELECTRIC

NOTRE VENDEUR SE FERA UN PLAISIR DE VOUS CONSEILLER DANS LE CHOIX DE L'APPAREIL QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX.





FACILE À INSTALLER

SE BRANCHE À TOUTE PRISE DOMESTIQUE ADEQUATE

Grand choix de 6,000 à 14,000 B.T.U. aux bas prix Pascal

ENTREPOTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES

3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achats Le Bazar • 6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

A Mascouche

Le policier Bourgeois de nouveau contesté

par Gilles NORMAND

Si l'assistant-directeur de police de Mascouche, M. Jean Bourgeois, se retrouve aujourd'hui, pour une deuxième fois en cinq ans, devant la Commisson de police du Québec, c'est parce que le conseil municipal de l'endroit le juge non qualifié, parce qu'il ne veille pas suffisamment à l'observance des règlements municipaux et en raison de nombreuses plaintes, la plupart verbales, contre le service de police.

C'est ce qui ressort du témoignage du maire de Mascouche, M. Gilles Forest, entendu hier lors de la première journée des audiences de la Commission qui se tiennent cette semaine à Montréal, sur la conduite de l'assistant-directeur Bourgeois dans ses fonctions.

A la suite d'une demande formulée par la ville de Mascouche, la Commission avait désigné un enquêteur dont le rapport a conclu que des audiences publiques s'avéraient nécessaires.

En fait, M. Bourgeois est la plus haute autorité policière du corps de police de Mascouche, puisque ce dernier est sans directeur depuis 1973. Antérieurement, le poste de directeur était occupé par le même Bourgeois qui y avait été réinstallé à la suite d'une première enquête de la Commission de police. Mais un représentant de ce même organisme avait par la suite entrepris des démarches à la suite desquelles M. Bourgeois avait remis sa démission, acceptant à la place un poste d'assistant-directeur.

Au chapitre des règlements municipaux, le maire Forest et le gérant de la ville, M. Demarbre, ont expliqué que les policiers ne faisaient pas suffisamment observer les interdictions de stationner, celles d'arroser les pelouses en temps prohibé ou encore que les policiers ne vérifiaient à peu près pas les portes des établissements commerciaux, la nuit.

«J'en ai déjà discuté dans le passé avec M. Bourgeois et la situation s'améliorait durant deux ou trois semaines, puis ça recommençait. Nouvelle discussion, nouvelle amélioration et nouveau relâchement. Je me suis tanné et je ne lui ai plus rien demandé. Je ne lis plus les rapports mensuels de Bourgeois depuis un an. C'est son manque de discipline qui m'a fait me désintéresser de lui», a en substance déclaré le maire Forest, unique membre du comité responsable de la police au sein du conseil municipal.

Le maire a fait état de dites irrégularités également au chapitre des activités criminelles combattues par la police. Il a notamment signalé le cas d'un incendie survenu dans un ranch et à la suite duquel un policier avait enquêté. Ce policier, dit-il, avait conclu à la nécessité de confier le dossier à des spécialistes en incendies criminels à la Sûreté du Québec, mais «M. Bourgeois lui aurait dit: recommence ton rapport et marque incendie d'origine naturelle ou je ne le signe pas». Toutefois, d'autres témoins seront entendus au cours des prochains jours concernant ces présumés faits. Il est bien entendu, comme l'ont fait remarqué avant l'audience d'hier le juge Guy Tremblay et le commissaire Pierre Laforest, que l'enquête qu'ils président ne saurait en aucun moment tenir lieu de tribunal de justice.

Le maire a aussi soutenu que les citoyens se plaignaient que les policiers répondaient avec beaucoup de retard aux appels. Ce qui se passe de positif au sein du corps policier, le maire Forest l'attribue au sergent Monette qui s'est acquis la confiance des autres policiers. Certains d'entre eux se sont déjà plaints au maire de leur chef, toujours selon le témoin.

M. Forest, cultivateur de son état, a mentionné des actes de vandalisme survenus à Mascouche, en mars dernier, lors de difficultés avec les cols bleus. Une demande d'enquête avait été faite à la police locale dont on attend encore le rapport, tandis que la Sûreté du Québec, à qui on a donc fait appel, a conclu son travail en huit jours et des accusés ont déjà été traduits devant les tribunaux.

La municipalité de Mascouche compte 17,000 âmes et emploie 11 policiers compte tenu du chef. Ce qui représente moins de un policier par 1,000 citoyens. Le salaire de l'assistant-directeur Bourgeois est de $300 par semaine, tandis que celui des deux autres officiers, qui lui sont subalternes, est de $310 et $316. En plus, le chef Bourgeois n'est pas autorisé à effectuer du temps supplémentaire.

FAITES TRAVAILLER VOS IDÉES!

Associations ou individus...

Tous les Canadiens ont intérêt à créer des emplois. Grâce au programme *Canada au travail*, on peut faire travailler ses idées: il s'agit de trouver des projets créateurs d'emplois et utiles à la communauté.

Toute association reconnue peut présenter un projet de son cru ou bien parrainer un projet élaboré par des individus n'appartenant pas à cette association. En administrant des projets *Canada au travail*, ces associations ou institutions à but non lucratif jouent un important rôle social.

Créez des emplois!

Chaque projet doit créer au moins trois nouveaux emplois qui apporteront une expérience utile à des sans-travail de la localité.

Aidez votre communauté!

En plus de créer des emplois, le programme a pour but d'aider l'ensemble de la collectivité. Les projets doivent donc apporter des installations ou des services utiles à la population. Ceux-ci ne sont pas nécessairement reliés aux activités habituelles des associations qui les proposent.



Boucherville — On prépare ici des ébénistes de la Rive-sud à entrer sur le marché du travail.

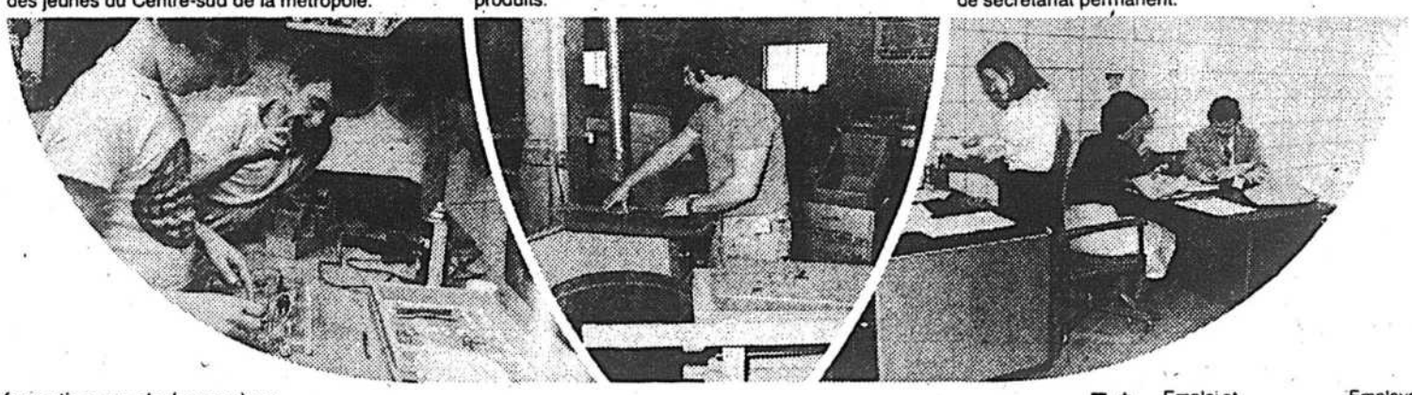
Alma — On veut faire connaître la chair de lapin afin d'ouvrir un marché pour les producteurs.

Rivière-du-Loup — On veut ici réunir des données sur la région afin de compléter un dossier économique.

Montréal — But: favoriser le développement physique et mental, de même que la dextérité des jeunes du Centre-sud de la métropole.

Ste-Marie-de-Beauce — Recyclage expérimental d'un sous-produit du bois pour créer de nouveaux produits.

Lac St-Jean — On offre un service de secrétariat à des organismes sans buts lucratifs n'ayant pas de secrétariat permanent.



Pour toute information, on s'adresse à un Centre de Main-d'oeuvre — Centre d'Emploi du Canada ou au bureau local de la Direction de la création d'emplois.

Emploi et Immigration Canada — Bud Cullen, Ministre

Employment and Immigration Canada — Bud Cullen, Minister

DATE LIMITE

Mettez vite votre imagination au travail pour présenter votre projet avant le 25 juin.

PARTICIPEZ AU PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS

CANADA AU TRAVAIL

Selon son nouveau président

Le RCM: un vrai parti de gauche au service des travailleurs

par Marc DORÉ

La «modération», qui a caractérisé, selon plusieurs observateurs, les discussions lors des assises du Rassemblement des citoyens de Montréal, ce dernier week-end, traduit l'émergence du RCM à la fois comme un véritable parti, avec une personnalité et une tradition politique originales, et comme parti de gauche, avec des objectifs sociaux et économiques qui le placent d'abord et avant tout au service des travailleurs de Montréal.

Telle est la perspective que le nouveau président du RCM, M. Abe Limonchik, a mise en évidence, dans une longue entrevue à LA PRESSE, pour expliquer que ce congrès ne s'est pas déroulé sous le signe de la dissension et des querelles idéologiques, contrairement à d'autres assemblées générales du parti.

Ainsi, selon lui, ce n'est pas tant sur le fond, la volonté de changement, que la modération s'est fait sentir, mais sur la forme même des échanges, dont la conclusion n'était pas le sectarisme, mais plutôt une volonté d'établir des bases communes d'action.

«En fait, constate M. Limonchik, on s'est rendu compte que tout le monde est de gauche dans ce parti-là; que tous, nous partagons une base commune progressiste, et que les points de vue différents, quand il y en a, peuvent très bien s'évaluer et se discuter à l'intérieur du parti.»

C'est à cette nouvelle personnalité, qui s'est bâtie dans les crises internes qui ont marqué l'existence du parti depuis 1974 et dans les luttes menées sur des problèmes précis, comme le choix de l'emplacement de la station Namur l'an dernier, et la tenue du Grand Prix sur l'île Notre-Dame tout récemment, que le RCM doit cette souplesse dans sa vie interne qui a tant frappé les observateurs.

Pouvoir aux quartiers

Mais cette apparente «douceur» dans le fonctionnement ne signifie pas, selon le président du RCM, que le parti ait mis de «l'eau électorale dans son vin politique», à la veille du scrutin municipal de l'automne prochain. Bien sûr, comme toute formation politique qui accepte les règles du jeu électoral, le RCM cherche à prendre le pouvoir à l'hôtel de ville.

Ce n'est pas pour lui un objectif en soi, toutefois. Et s'il est prêt à consacrer autant d'énergie qu'il le faut à la lutte électorale et à ne rien céder à ses adversaires politiques, il considère tout aussi important de continuer à étendre son action dans les districts où il est absent, à élargir sa base dans d'autres.

Dans ce sens, l'élection de l'automne n'est pas un but, mais une étape supplémentaire, un moyen nouveau pour élargir la perception des problèmes de la ville. «Le pouvoir dans les quartiers» n'est pas un vain slogan pour le nouveau président du RCM, qui est un des plus fervents défenseurs d'une décentralisation administrative et technique, qui mettait à la disposition des citoyens les ressources utiles à leur propre organisation.

D'ailleurs, M. limonchik ne se fait pas d'illusion sur son importance politique au sein du parti: parti de la base, il sait qu'il n'est pas un «boss politique», chargé de penser une action quelconque, mais le porteur d'une position précise, sur des problèmes précis, née de consultations et de discussions faites à la base, dans les districts. Et ces districts conservent farouchement leur autonomie de pensée et d'action: le RCM est sans doute le seul parti où des membres de la base refusent d'occuper un poste au centre, à l'exécutif, parce qu'ils désirent continuer à militer dans leur quartier, souligne son président.

La force du RCM, la source de son dynamisme, poursuit avec enthousiasme M. Limonchik, résident là, dans ces organisations de districts, où se rencontrent militants syndicaux, défenseurs de l'écologie et membres de groupes populaires. C'est aussi à ce niveau que le président du RCM situe la tâche qui sera la sienne: continuer à faire que le parti soit à la base, l'instrument, le véhicule des revendications et des luttes locales.

Déjà, dit-il, le RCM s'impose comme le lieu d'échanges entre les travailleurs et les divers groupes écologistes, et cette proximité dans l'action et la discussion a permis, entre autres, de mieux faire voir les limites d'une position restreinte comme la défense des vieux immeubles ou la protection des espaces verts, et la nécessité de faire déboucher l'analyse, à partir de là, sur la politique et l'économique. L'avantage principal de cette ouverture sur les «verts», c'est qu'elle constitue aussi un moyen privilégié d'atteindre les jeunes travailleurs, «ceux que la société capitaliste frappe le plus durement», mentionne le président du RCM, et qui ont tendance à se tenir en dehors des organisations politiques. «Il faut mobiliser ces jeunes si on veut réussir à changer la ville», déclare-t-il, sachant fort bien que c'est là tout un programme politique.

La «parenté» du PQ

S'il est réservé à ce chapitre, M. Limonchik reconnait une certaine «parenté» politique entre le RCM et le Parti québécois. Ainsi, il admet que son parti jouit d'une bonne écoute à Québec et qu'à date, les relations avec les ministériels se sont déroulées en général dans l'harmonie. Il refuse cependant de pousser cette parenté jusqu'à l'existence d'une «alliance» entre les deux organisations, dirigée contre l'administration Drapeau-Niding. «Il y a des ressemblances entre le programme du RCM et les prises de position du PQ de Montréal-centre», constate-t-il, et des éléments progressistes identifiés au PQ travaillent au RCM. Mais c'est tout, et le RCM, qui veille jalousement à refléter les positions de sa base, serait incapable de faire une alliance par le sommet, avec une autre organisation politique. D'ailleurs les intérêts qu'il représente, ceux des Montréalais, ne sont pas touours identiques à ceux que le gouvernement du Québec tient à mettre de l'avant, et il est impérieux, dans l'esprit de M. Limonchik, que le RCM garde une position critique vis-à-vis du PQ.

Les élections

Finalement, le nouveau président du RCM se dit particulièrement optimiste quant aux chances de son parti aux prochaines élections. «Le parti est particulièrement bien organisé dans les milieux populaires, note-t-il, citant les secteurs de Saint-Henri, Sainte-Anne, Saint-Michel, Maisonneuve, Villeray, Saint-Jacques et Saint-Louis. Mais il y a beaucoup de travail encore à faire dans des districts comme Ahuntsic, L'Acadie, où l'organisation est plus difficile.»

S'il n'est pas question pour le moment de faire des pronostics, le RCM compte quand même accroître sensiblement sa représentation à l'hôtel de ville. Et bien que le choix d'un candidat à la mairie ne soit pas prévu avant le mois de septembre, le nom de M. Guy Duquette, directeur de l'OPDQ pour la région de Montréal et, semble-t-il, futur sous-ministre adjoint à l'Aménagement, paraît ressortir des consultations que le parti a menées et continue de mener.

Quant à la possibilité qu'une troisième formation politique, le Groupe d'action municipale, vienne mêler les cartes lors du scrutin, M. Limonchik ne s'en inquiète pas trop: ces gens sont, dit-il, de la même pâte que le maire Drapeau, en plus jeune, plus poli, mais ils n'ont rien de mieux à offrir à la population.

carrières ET PROFESSIONS — la presse

N.B.: Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

SERVICE DE RECHERCHE EN MARKETING
Secteur Alimentaire et Pharmaceutique

Lieu de travail: Montréal

Fonctions:
— Analyser les éléments de commercialisation utilisés par nos clients qui opèrent principalement dans le marché de l'alimentation et des produits pharmaceutiques.
— A partir des résultats obtenus le candidat devra éventuellement formuler des recommandations aux dirigeants de compagnie.

Exigences:
— Parfaitement bilingue
— Formation technique de niveau collégial ou / formation universitaire avec un minimum de trois à cinq années d'expérience de travail, préferablement dans un domaine connexe.
— Avoir un esprit analytique et des aptitudes en communication
Le candidat devra suivre un programme intensif d'orientation d'une durée de trois mois.

Rémunération — Notre compagnie offre un salaire compétitif à l'industrie, de nombreux bénéfices marginaux et un style de gestion bien dynamique.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

La Compagnie A.C. Nielsen du Canada Limitée
100, boul. Alexis-Nihon
Suite 280
Ville St-Laurent, Québec
H4M 2N7

INGENIEUR-MECANIQUE
USINE DE PAPIER ET D'EMBALLAGE
MONTREAL

Nous recherchons les services d'un ingénieur-mécanique diplômé, bilingue (français-anglais) possédant de 2 à 3 années d'expérience en industrie préférablement dans l'industrie des pâtes et papiers. L'expérience en tant que responsable de projet serait un atout.

Le candidat sera appelé à fonctionner à l'intérieur de deux usines, en vue d'analyser et de soumettre des solutions face aux problèmes d'opérations.

De plus, il devra estimer, préparer et mettre sur pied certains projets, tel que requis. Il devra assister le superviseur du projet et collaborer avec le surintendant général à l'entretien.

Une rémunération compétitive et une gamme complète d'avantages sociaux sont offerts.

A titre confidentiel, les candidats intéressés sont priés de faire parvenir un curriculum vitae à:

La Société des Pâtes et Papiers Kruger Limitée
3285, chemin Bedford
Montréal, Québec
H3S 1G5

A la compétence du service du Personnel - corporatif

HERCULES

Chef - Usine
St-Jean, Québec

Recherchons un ingénieur chimiste ou mécanique intéressé à se joindre à une équipe dynamique dont la tâche principale est de gérer efficacement ce complexe manufacturier.

Travaillant à l'intérieur d'un budget détaillé les responsabilités sont:
— Toutes les activités de production et d'entretien à des niveaux de coût et de volume.
— Gestion complète du personnel
— Prévention des accidents.

Collaboration à l'organisation matérielle de l'usine et la gestion de la convention collective.

Démontrant des qualités de meneur d'hommes et une ouverture d'esprit dans la solution de problèmes de gestion, le candidat possède une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine chimique ou autre, similaire, incluant un minimum de 3 ans dans une fonction de supervision en production.

Nous offrons une rémunération compétitive et un programme complet d'avantages sociaux. Le candidat devra demeurer dans la région de St-Jean et être bilingue. Remboursement des frais de transport de biens meubles. Vous êtes invité (e) à considérer cette position d'avenir.

Pour attention immédiate, S.V.P. inclure un résumé complet avec le salaire désiré au:

Directeur Adjoint — Personnel

HERCULES CANADA LIMITÉE LIMITED
1980 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, Qué. H3G 2L5

SearchGroup

VERIFICATION INTERNE-SENIOR $25,000+
Cie. multidivisions à la recherche d'un C.A. responsable avec expérience pertinente en vérification interne. Possibilités d'avancement et advantages sociaux attrayants. *Appelez: Jacqueline De Backer*

VERIFICATION INTERNE-JUNIOR $20,000
Jeune C.A. intéressé à faire carrière dans l'industrie. Fiscalité, contrôle interne, révisions politiques et procédures. *Appelez: Jacqueline De Backer*

JEUNES C.A. $20,000
Nos clients dans le domaine manufacturier requièrent les services d'un C.A. qui verra à la vérification interne et peut communiquer efficacement à tous les niveaux de la direction. Bel avenir.

SUPERVISEUR D'ANALYSE FINANCIERE $24,000
R.I.A., C.G.A., C.A., M.B.A. avec 4 années d'expérience dans le domaine manufacturier, capable de superviser 8 employés dans les travaux tels que costing, analyse états financiers et rapports. Excellente chance d'avancement. *Appelez: Frederic Lecorps*

Si vous vous sentez qualifiés, S.V.P. téléphonez immédiatement. Nous avons beaucoup d'autres emplois à votre disposition et vous saurions gré de nous faire parvenir votre curriculum vitae.

Search Group Montreal 871-1350
Suite 1170, Place du Canada, Montreal

HOPITAL CHASHASIPICH
de Fort Georges, Baie James

requiert les services d'un
DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

FONCTIONS:
- Planifier, coordonner et contrôler les activités relatives aux soins infirmiers;
- Assurer l'élaboration, la mise à jour de techniques de soins et de leur norme d'évaluation;
- Distribuer les besoins en formation du personnel infirmier.

QUALIFICATIONS REQUISES:
- Etre membre de l'O.I.P.Q.;
- Posséder 5 années d'expérience comme infirmier licencié et/ou 3 années d'expérience comme chef d'unité de soins;
- Etre bilingue;
- Expérience en milieu isolé serait un atout.

SALAIRE:
Selon les normes du ministère des affaires sociales;
- Une prime d'isolement.
- Bénéfices sociaux intéressants.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur général
HOPITAL CHASHASIPICH
FORT GEORGES, BAIE JAMES,
Qué., J0M 1E0
(819) 981-2844

REPRESENTANT(E) BILINGUE
Management Science America Inc.

Software de ressources humaines et financières M.S.C., un important fournisseur de software, est à la recherche d'un(e) représentant(e) ayant cinq (5) ans d'expérience dans le domaine des ordinateurs (hardware ou software).

Le (la) candidat(e) devra être bilingue, d'une grande motivation et devra aussi vouloir se relocaliser. Si vous êtes un travailleur ardu, prêt à entreprendre une carrière d'envergure afin d'atteindre un niveau de revenu supérieur, et, si les techniques de vente vous sont familière, téléphonez les 14, 15 ou 16 juin pour fixer un rendez-vous.

Un curriculum vitae n'est pas requis.

Veuillez entrer en contact avec

M. C. William Ash
Directeur des opérations canadiennes
(1-416) 863-6560
(frais acceptés)

REPRESENTANTS TECHNIQUES

Nous recherchons des représentants techniques avec un minimum de deux ans d'expérience dans la vente d'appareillage électrique.

Les candidats devront posséder un diplôme d'ingénieur ou de technicien, avec expérience dans la distribution de l'énergie électrique à haute tension.

Le bilinguisme est requis. Lieu de travail: Montréal.

Un salaire intéressant est offert, plus des avantages sociaux substantiels, ainsi qu'une automobile et dépenses de voyages.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae en toute confiance à:

N.J. Aucoin,
McGraw - Edison
3595 St-Clair Avenue East,
Scarborough, Ontario
M1K 1M1

VENTE INDUSTRIELLE

Avons besoin d'un vendeur d'expérience afin de gérer un territoire.

Une expérience d'au moins 1 an dans la vente directe est exigée. Une connaissance de l'industrie de la construction serait un atout important.

Revenu de $16,000 et plus, composé de salaire de base et commission. Excellents bénéfices marginaux. Plan de carrière. Dépenses de travail remboursées.

Communiquer avec:

Daniel Marchand,
(514) 621-6450 (frais virés acceptés)
lundi 5 juin et mardi 6 juin 1978, entre 5 heures P.M. et 10 heures P.M.

ou écrire à La Presse, Ref.: 18555
C.P. 6041, Succ. A
Montréal H3C 3E3

VENTE — MISE EN MARCHE

Compagnie d'envergure internationale cherche pour sa réorganisation de sa division québécoise des représentants ou représentantes ayant de l'expérience dans la vente de produits financiers à des consommateurs, industries et commerces.

Les candidats ont un degré de scolarité raisonnable et sont capable de travailler à leur propre compte avec des revenus de $25,000 pour débuter.

Pour entrevue confidentielle, appelez:

H. Gottesmann
au 731-5258,
entre 10 et 16 heures.

ASSISTANT - INGÉNIEUR DE PROJET CHANTIER DE CONSTRUCTION, DIGUES ET BARRAGES
BAIE JAMES

Expérience requise: 5 à 8 ans en construction digues et barrages.

Langues parlées et écrites: français ou bilingue.

Salaire et conditions ouverts à la discussion.

LA PRESSE, Réf. 18,558
C.P. 6041, Succ. «A»
Montréal H3C 3E3

GAGE DE SUCCES

avec une annonce encadrée
SOUS LA RUBRIQUE
carrières ET PROFESSIONS
dans la presse
COMPOSEZ: 285-7320

DIRECTEUR ARTISTIQUE

Chez nous, on ne chôme pas et il y a du pain sur la planche pour un bon directeur artistique ayant au moins 3 ans d'expérience, soit comme directeur, soit comme adjoint.
Envoyez-nous votre curriculum vitae — les renseignements seront strictement confidentiels. S.V.P. — pas de téléphone.

BORG
Consultants en publicité
666 ouest, rue Sherbrooke, suite 1806
Montréal H3A 1E7
Mentionner le poste sur l'enveloppe.

REPRESENTANT(E) DES VENTES

Pour un important fabricant de linge de maison.
Devra visiter les détaillants et distributeurs.
Bilingue.
Salaire automobile et dépenses payées.

Communiquez confidentiellement:

La Presse, Réf.: 18575
C.P. 6041, Succ. «A»
Montréal H3C 3E3

REPRESENTANT COMMERCIAL

Recherchons personne possédant une bonne instruction et une certaine expérience dans le domaine de la vente.

Une rétribution de $15,000 à $25,000 lui serait offerte dépendant de son expérience, son dynamisme et son désir de réussir.

De plus, une formation intensive lui sera accordée, afin de lui permettre d'assumer un poste de direction au sein d'une des plus importantes compagnies canadiennes.

Pour tout renseignement, s'adresser à:

M. G. VIEL 733-8739
10 a.m. à 2 p.m.

LES CABLES CANADA LTEE
VENDEUR INTERIEUR BILINGUE

diplôme en électricité et/ou expérimenté dans les fils et câbles serait un avantage. Rémunération interessante. Avantages et perspectives d'avenir pour la personne qualifiée.

Pour rendez-vous, appeler 364-5050 ou écrire M. Léo Cirigliano, 125 Rockfield (coin Pacifique), Lachine, Qué. H8S 1C4.

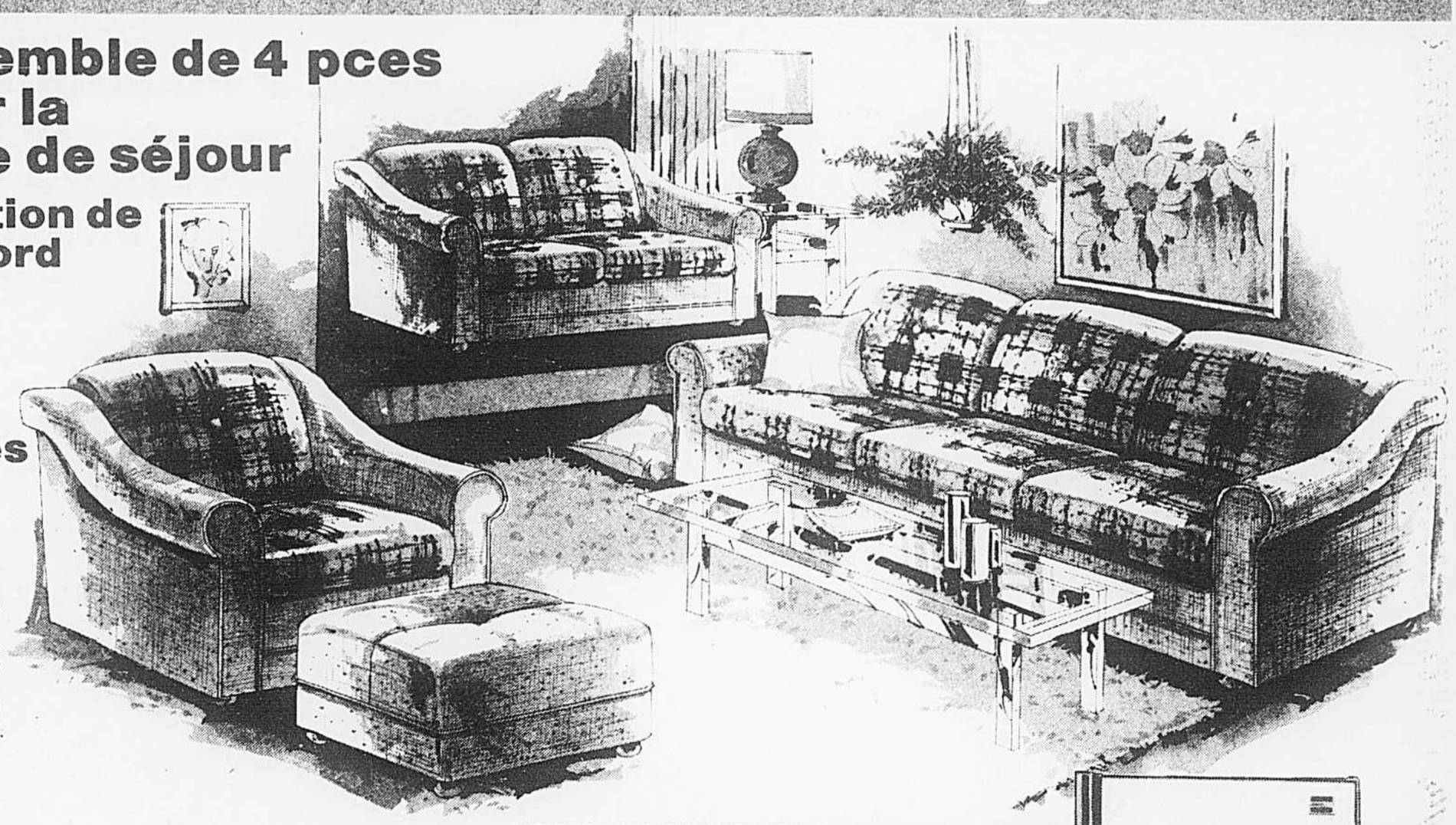
PASCAL

Meubles de qualité... pour votre prochain déménagement

Ensemble de 4 pces pour la salle de séjour

Création de Bedford

Ensemble de grand luxe dans une nouvelle combinaison de teintes. (Tissu beige uni et quadrillé brun). Coussins de siège amovibles, à épaisse bourre de mousse pour un confort accru. La qualité alliée à la beauté à un prix très avantageux.



Ensemble de 4 pces

Sofa, fauteuil, causeuse et pouf.

PRIX PASCAL 589.95

PRIX DE VENTE **488.88** L'ENS.

Ensemble 2 pièces

Sofa et fauteuil

PRIX PASCAL 359.95

PRIX DE VENTE **298.88** L'ENS.

Sofa-lit assorti

No. 736 Sofa-lit. (Non illustré)

PRIX PASCAL 349.95

PRIX DE VENTE **288.88**

Mobilier de cuisine de qualité

création de Samton



Table mesurant 30" x 40" s'allongeant jusqu'à 48". — Dessus rehaussé de motif veiné bois. Chaises à haut dossier tapissées d'un motif floral avec garnitures d'une texture brune alligator.

ENSEMBLE 5 PIÈCES
PRIX DE VENTE
124.88

ENSEMBLE 7 PIÈCES
Table 36" x 48". S'allongeant jusqu'à 60".
PRIX DE VENTE
194.88

Appareils Admiral'



Laveuse

Modèle WA 478

Laveuse à deux vitesses comprenant les réglages: normal, délicat / tricot, apprêt permanent et trempage. Trois combinaisons incorporées de vitesses et trois réglages de température et lavage / rinçage. Filtre à charpie. H. 42-3/4", L.28", Pr. 27-1/4". En blanc, amande, et jaune moisson.

PRIX DE VENTE **374.95**

Couleurs 10.00 en sus.

Sécheuse

Modèle DE 478

Sécheuse automatique avec réglages pour chaleur élevée, moyenne et faible et air froid. Système de séchage automatique pour tissu à apprêt permanent. H. 42-3/4", L. 28", Pr. 27". En blanc, amande et jaune moisson.

PRIX DE VENTE **224.95**

Couleurs 10.00 en sus

Cuisinière 30"

Modèle WSE3D78

Cuisinière de 30" avec four fini en porcelaine facile à nettoyer et éclairage fluorescent de la console.

- Prise pour appareils à minuterie automatique.
- Horloge automatique programmant et arrêtant la cuisson.
- L. 30", H. 48-1/2", Pr. 26-3/8". Blanc, avocat, amande et jaune moisson.

PRIX DE VENTE **299.95**

Couleurs 10.00 en sus.

Également disponible
Cuisinière autonettoyante 30"
Modèle WSE3578 **499.95**
Couleurs 10.00 en sus.

Réfrigérateur

Modèle WSCN 478

Réfrigérateur / congélateur d'une contenance de 14.2 pi. cu. sans givre. Poignées de portes de luxe pleine longueur. Tablettes en acier. Roulettes et plusieurs autres caractéristiques. H. 62-1/4, L. 30", Pr. 29". Blanc, avocat, amande et jaune moisson.

PRIX DE VENTE **499.95**

Couleurs 10.00 en sus.

Également disponible (non illustré)

Modèle WSCN678 15.5 pi.cu.
H. 64-1/4" x L. 30" x PR. 29".

PRIX DE VENTE **519.95**

Couleurs 10.00 en sus

Mobilier de chambre à coucher 4 pièces

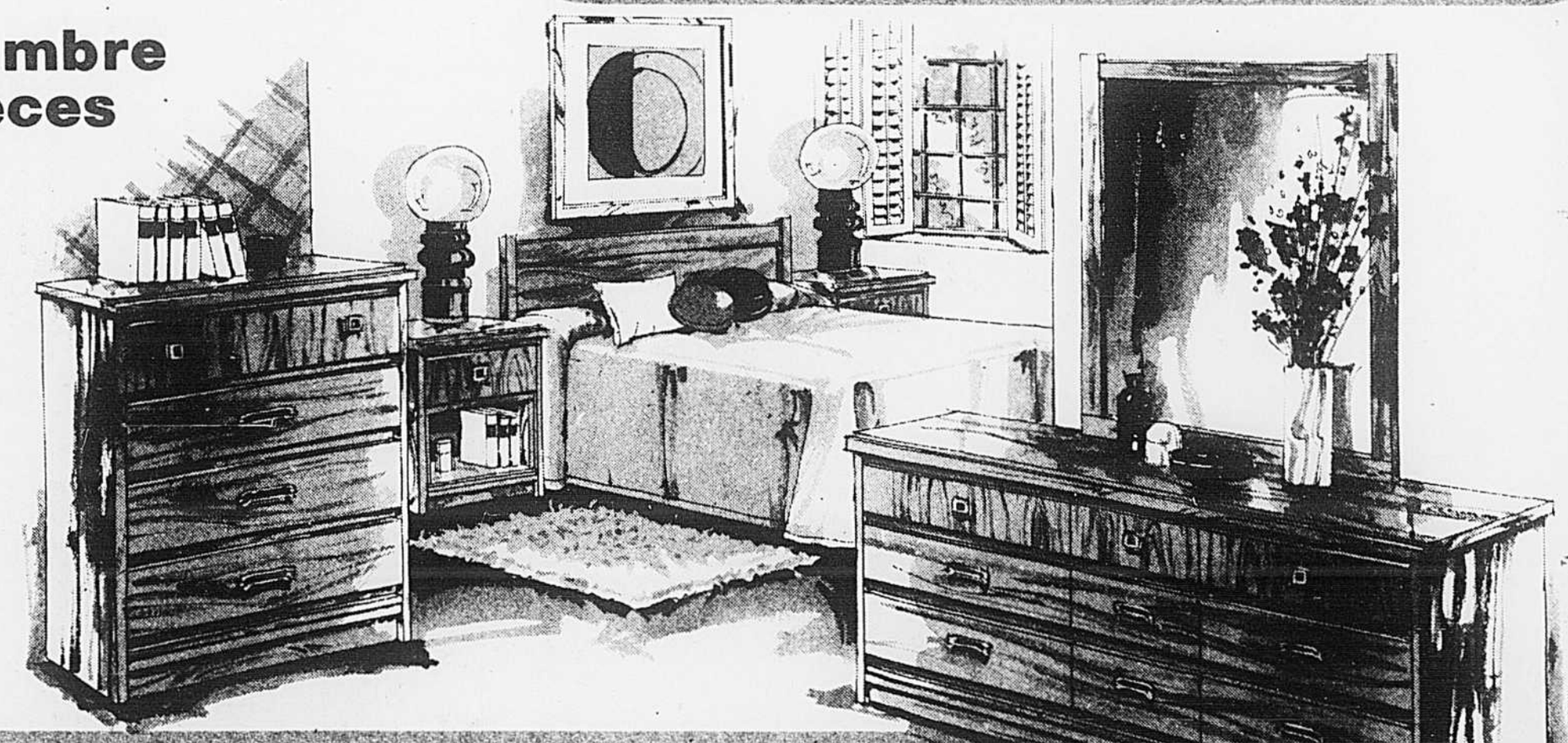
Création de South Shore

Modèle No. 540

Modèle de style actuel au riche fini veiné bois de pacanier agrémenté de ferrures finies laiton.
Bureau triple 56" x 17" x 31"
Commode 4 tiroirs 28" x 17" x 39"
Miroir vertical 30-1/2" x 36-1/2"
et tête de lit 54"/60".

PRIX DE VENTE
199.88

Table de chevet en sus **29.88** CH.



EN VENTE DANS CES MAGASINS SEULEMENT

CENTRES D'ACHATS

- Le Carrefour Laval — Boul. le Carrefour
- Greenfield Park — Boul. Taschereau
- Boulevard Pie IX — rue Jean-Talon
- Normandie — Boul. de Salaberry
- Dorval — Herron Road
- Fairview — Pointe-Claire
- Place Versailles — 7505 est, rue Sherbrooke

MAGASINS

- 5742 Avenue du Parc
- Côte des Neiges et rue Bedford
- 4050 rue Wellington, Verdun

TERMES BUDGÉTAIRES DISPONIBLES

Laval aura son district judiciaire

par André PÉPIN

Le ministère de la Justice du Québec annoncera sous peu la création d'un district judiciaire à Laval, a déclaré hier le ministre d'Etat au Développement économique, M. Bernard Landry.

La croissance démographique rapide de tout le bloc nord oblige le gouvernement à adopter cette mesure, le district de Montréal ne fournissant plus à la tâche: «On déplace des citoyens, des policiers, des juges et du personnel vers le Palais de justice de la métropole pour leur dire que les causes sont remises. Cette situation ne peut plus durer et c'est pourquoi la création d'un district judiciaire à Laval est déjà décidée en principe,» a commenté le ministre Landry.

Selon le projet gouvernemental, le ministère de la Justice logera dans l'actuel hôtel de ville de Laval. Cette décision permettra la construction d'un nouvel édifice municipal et fera ainsi démarrer le projet de construction d'un vaste complexe socio-culturel, connu sous le nom de Carré Laval.

Le Carré Laval, c'est un projet de $200 millions appelé à devenir le coeur du centre-ville. Une première tour sera érigée pour loger l'appareil municipal et des entreprises privées projettent la construction d'un hôtel important.

Le gouvernement provincial, de son côté, ne repousse pas l'idée d'investir dans le projet pour centraliser tous ses services au même endroit.

L'ensemble de cette importante construction sera érigé sur le site d'une carrière désaffectée. C'est la deuxième fois que l'administration municipale met de l'avant des projets visant à utiliser de tels lieux, ayant déjà aménagé son Centre de la Nature sur le site d'une autre carrière inexploitée maintenant.

Pour M. Landry, la décision de son gouvernement d'implanter un district judiciaire à Laval ne vise pas à promouvoir le projet de construction du Carré Laval, mais si une heureuse planification permettait un développement bien pensé pour la deuxième ville en importance au Québec, sa participation active pourrait alors être jugée opportune.



L'ARCTIQUE

à partir de $199.

FROBISHER BAY

22 juin, 7 juillet, 22 juillet

UN VOYAGE DE CONSOLIDATED TOURS LTÉE

RÉSERVEZ MAINTENANT

AGENCE DE VOYAGES HOLIDAY

550 ouest, Sherbrooke, Montréal, 849-4022

2995, St-Charles Rd., Kirkland, 694-3087

Simpsons

PENSEZ À PAPA

Fête des Pères, dimanche le 18 juin

C'est chez Simpsons que vous trouverez le cadeau idéal pour tous les pères. Seulement quelques-uns sont ici représentés parmi une vaste sélection disponible aux 4 magasins Simpsons.

En ville • Fairview • Les Galeries d'Anjou • Le Carrefour Laval



Cadeau

«British Sterling» pour papa

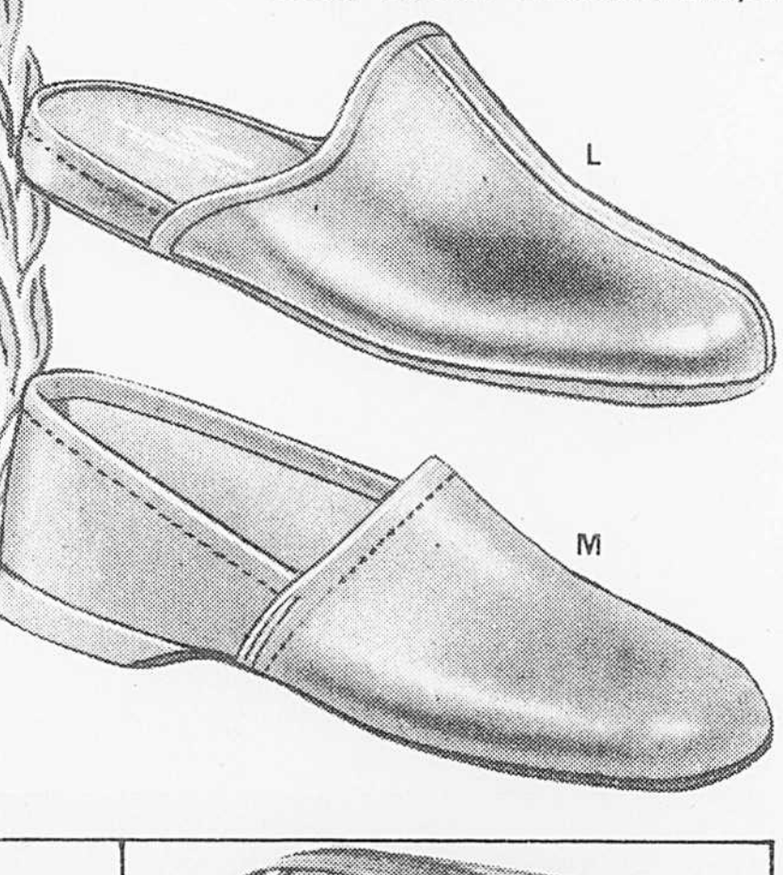
Faites plaisir à Papa en lui offrant un produit «British Sterling»... un cadeau rafraîchissant. Nous graverons jusqu'à 6 lettres (son nom ou ses initiales) sur ces articles-cadeau chez Simpsons.

		Prix Simpsons
A. Eau de cologne «British Sterling»	3.8 oz	11.00
	5.7 oz	14.50
Aussi disponibles (non représentés)		
B. Lotion après-rasage «British Sterling»	3.8 oz	9.00
	5.7 oz	12.50
C. Eau de Cologne citron amer de «British Sterling»	3.8 oz	9.50
D. Lotion après-rasage citron amer de «British Sterling»	3.8 oz	8.50

Ensembles-cadeau d'Eau de Cologne et lotion après-rasage disponibles à E. 12.50 - F. 15.00 et G. 18.50

H. Offre-cadeau. Avec tout achat de 9.50 ou plus de produits «British Sterling», vous recevrez en cadeau, un ensemble comprenant une lotion après-rasage 2 oz dans flacon plastique et un désodorisant à bille 2 oz.

Rayon 204, au rez-de-chaussée. En ville seulement.



un cadeau pratique... des pantoufles en cuir

Prix Simpsons

$15

Elégantes pantoufles en cuir souple, fabriquées au Canada. Deux modèles très recherchés. Tan ou brun. Pointures 7 à 12 (sans ½).

L. Modèle fourreau genre mule.

M. Modèle opéra fermé.

Rayon 285, au deuxième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Papa aimera son «Philishave»

Offrez-lui un des nouveaux rasoirs «Philishave» pour un rasage de près, en douceur et de tout confort.

- Nouvelle forme, nouvel angle, nouveau format
- Le système rotatif est spécialement conçu pour couper tous les poils
- Tête triple flottante à 36 lames et nouveau large taille-favoris
- 9 réglages pour rasage de près
- Attrayant étui noir pour voyages, livret d'instructions inclus.

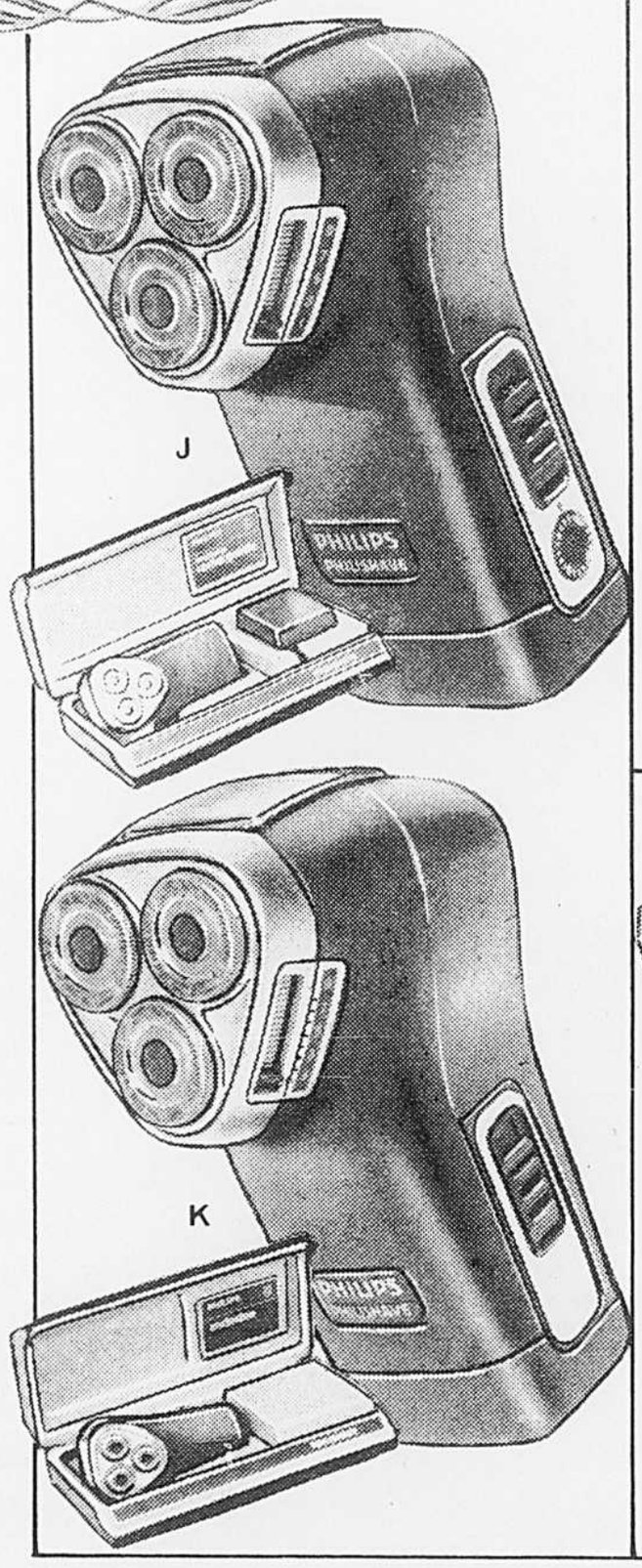
J. Rasoir de luxe rechargeable «Philishave». Piles rechargeables permettant de se raser jusqu'à 3 semaines sans recharger. Indicateur lumineux pour recharge. Utiliser avec ou sans cordon. 110-220 volts. Modèle 1312.

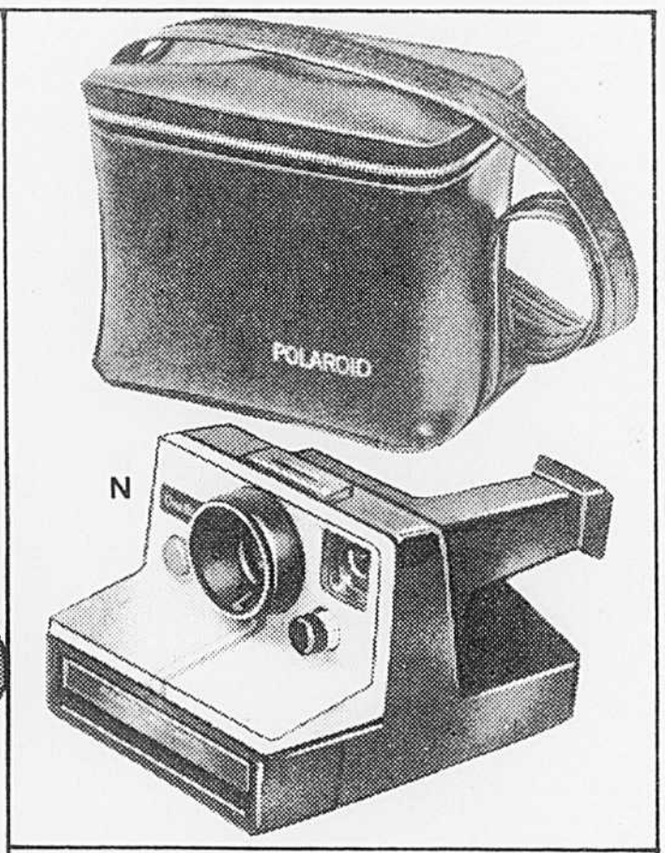
Prix Simpsons 79.99

K. Modèle de luxe standard «Philishave». Rasoir avec cordon amovible à serpentin. Fonctionne sur courant 110-220 volts pour usage international. Modèle 1131.

Prix Simpsons 64.99

Rayon 204, au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.





appareil-photo «Polaroid» One-Step»

Prix Simpsons

42.98

N. Appareil «Polaroid One-Step» pour capter des moments inoubliables! Modèle léger, facile à utiliser, obturateur et ouverture automatiques. Aucune mise au point requise. Ejection de photo automatique en 1.5 seconde. Complet avec étui vinyle.

Aussi disponible non représenté:

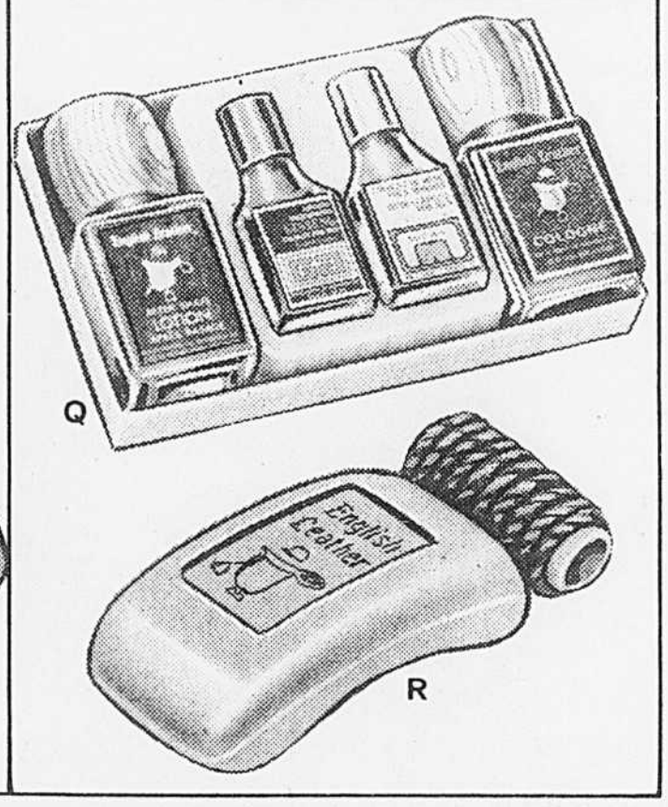
P. Appareil-photo «Polaroid Pronto B». Photos à partir de 3' à l'infini; photos avec flash de 3' à 12'. Ejection de photo automatique en 1.5 secondes.

Prix Simpsons 44.98

VENEZ RENCONTRER

Mlle Polaroid au magasin Simpsons le plus près de chez vous. Elle fera des démonstrations de ces appareils-photo «Polaroid». Les 15 et 16 juin de 6h du soir à 8h du soir. Le 17 juin de 10h du matin à 4h de l'après-midi.

Rayon 210, au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.



«English Leather»... une fraîche idée-cadeau

Prix ordinaire $10

maintenant seulement $7

Q. Ens.-cadeau «English Leather» comprenant les eaux de Cologne très recherchées et une lotion après-rasage. Flacon 2 oz fl: Eau de Cologne et lotion après-rasage. Flacon 5 oz fl: Eau de Cologne «Ginseng» et Eau de Cologne «Musc» pour hommes.

R. Savonnette et cordon. Savonnette «English Leather» format 6 oz, un petit cadeau qui fera plaisir à Papa en tout temps mais surtout à l'occasion de la Fête des pères.

Prix Simpsons 4.50

Rayon 204, au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval

Venez en personne, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

Exposition vente de Cristal Waterford à Fairview.

Les gagnantes du tirage sont:

Jeudi 1er juin, une coupe à fleurs:
Mme S. P. Dapener, 12458 rue Pavillon, Roxboro.

Vendredi 2 juin, un vase Waterford
Mme J. C. McGiltos, 230 chemin Castle, Beaconsfield

Samedi 3 juin, une carafe Waterford
Mme C. Livngston, 88 rue Cartier, Roxboro.

IL FAIT SI FRAIS... CHEZ SIMPSONS